

**Pour une meilleure prise en compte des habitant·e·s en pensions de famille  
et le développement de leur pouvoir d’agir**

**Rapport final**

Recherche menée et rapport rédigé par Pauline Gaullier  
Avec l’appui d’Alice Coutereel

Soutenu par



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation interministérielle  
à l’hébergement et à  
l’accès au logement

Mai 2024

« (...) notre épanouissement personnel et collectif passe par la possibilité concrète d’agir sur ce qui est important pour nous. Lorsque les circonstances font en sorte que ce pouvoir d’agir nous apparaît réduit ou même inaccessible, une forme particulière de souffrance s’installe et nous ronge de l’intérieur. C’est vrai pour ce qui concerne notre parcours personnel, mais cela se vérifie aussi au regard de notre capacité à construire ensemble un milieu de vie favorisant le bien-être de tous. »

Yann Le Bossé, *Soutenir sans prescrire*<sup>1</sup>

« La participation des gens à l’existence des groupes dont ils sont membres est intrinsèquement souhaitable : logée au cœur de la démocratie, elle est aussi à l’origine de toute expérience éducative, nourrissante, plaisante, partagée – bref, digne d’être vécue. Aussi bien ordinaire que spécialisée, elle est essentielle à la construction de la personnalité de chacun comme à la cohésion des groupes dont les individus dépendent pour leur développement. C’est dire que participer est beaucoup plus exigeant que ce qu’on imagine. »

Joëlle Zask, *La participation bien comprise*<sup>2</sup>

« L’apparente simplicité d’un “être avec” masque la réelle complexité du “faire avec”. »

Philippe Gaberan, *Cent mots pour être éducateur*<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Le Bossé Y., 2016, *Soutenir sans prescrire*, Edition Ardis, p. 8.

<sup>2</sup> Zask J., 2020, « La participation bien comprise », *Esprit* n°7, pp. 119-123, p. 119.

<sup>3</sup> Gaberan P., 2021, *Cent mots pour être éducateur*, quatrième de couverture, (1<sup>ère</sup> édition, 2007)

## **Remerciements**

*Nos remerciements vont tout d'abord aux habitant·e·s, les « premier·ère·s concerné·e·s », qui ont bien voulu nous accueillir chez elles-eux, nous accorder de leur temps et nous gratifier de leur confiance.*

*Merci aux équipes qui ont accepté aussi de nous ouvrir leurs portes et nous faire part de leurs expériences, de leurs analyses et de leurs questionnements.*

*Merci de nous avoir permis de découvrir, de l'intérieur, la vie en pension de famille. Merci aussi pour les moments conviviaux partagés ! Nous espérons que ce rapport restituera au mieux la richesse de tous ces échanges, souvent intenses.*

*Merci enfin à la DIHAL pour son précieux soutien et sans qui cette recherche au long cours n'aurait pu être réalisée.*

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	<b>6</b>
1. La pension de famille : un dispositif innovant qui s'inscrit dans la philosophie du Logement d'abord	6
2. Une recherche-action pour recueillir la parole des premier-ère-s concerné-e-s	12
2.1. Objectifs	12
2.2. Méthodologie mise en œuvre	13
2.2.1. Les entretiens semi-directifs	14
2.2.2. Les échanges informels et l'observation	18
3. Les pensions de famille investiguées	20
4. Les mots « choisis » ou « subis », le sens des mots	25
<b>PARTIE 1 - UN LIEU DE VIE SANS LIMITATION DE TEMPS : LE MODELE DE LA PENSION DE FAMILLE</b>	<b>28</b>
1. Les « publics »	28
1.1. Trois typologies de parcours	28
1.2. Des publics vulnérables d'un point de vue socio-économique et de la santé	32
1.3. Des ruptures à resituer par rapport au contexte familial d'origine	36
1.4. Un public de « sous-prolétaires » : des personnes vulnérabilisées plutôt que vulnérables ?	38
1.5. Des personnes longtemps « objets » (de violences, de prise en charge des services sociaux)	39
2. Une pension de famille comme « base des possibles » ?	41
2.1. Les ingrédients indispensables au ménagement du chez-soi réunis dans le dispositif des pensions de famille : les ressources de l'habiter	41
2.2. L'attachement et le sentiment d'appartenance à un tout : s'ancrer à nouveau	46
2.3. Une projection dans l'avenir possible, un chemin de reconstruction	49
<b>PARTIE 2 : DERRIÈRE UN MÊME DISPOSITIF, DES RÉALITÉS DE VIE QUI PEUVENT VARIER</b>	<b>50</b>
1. Une inscription spatiale et territoriale variée, loin d'être neutre pour les habitant-e-s	50
2. Des conditions et des processus d'accès en pension de famille divers	51
3. Des modalités d'accompagnement diversifiées, fonction du projet social	53
4. Des règlements intérieurs à géométrie variable qui se traduit par un contrôle des habitant-e-s varié	55
<b>PARTIE 3 : LA PARTICIPATION DANS LES PENSIONS DE FAMILLES</b>	<b>60</b>
Un préalable : de quoi parle-t-on ?	60
1. Un contexte global et situé de rapports de pouvoir qui peut constituer un obstacle à la participation	61
1.1. L'asymétrie dans la relation d'aide	62
1.2. Écouter les premier-ère-s concerné-e-s, c'est accepter de perdre du pouvoir	65
2. Les modalités formelles de participation dans les pensions de famille : des cadres obligatoires qui ne favorisent pas l'adhésion des habitant-e-s	67
2.1. La participation à des instances de gouvernance et aux réunions collectives d'organisation de la vie en pension de famille	67
2.2. La participation au fonctionnement de la pension de famille (préparation des repas collectifs, ménage, contribution autre, etc.)	73
2.3. Participer « à tout prix » : le problème de la participation occupationnelle comme injonction	76

3.	Des modalités moins formelles (mais plus déterminantes ?) de participation : de la participation au développement du pouvoir d'agir	77
3.1.	Pouvoir participer... ou pas : les enjeux du répit et du cheminement, au cœur même de la participation	77
3.2	Sur la base du volontariat, des projets individuels ou collectifs valorisants, qui font lien, et constituent de véritables leviers d'émancipation	79
<b>PARTIE 4 : ENSEIGNEMENTS ET LEVIERS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES HABITANT·E·S</b>		<b>86</b>
1.	Remettre les personnes véritablement au cœur : trois approches inspirantes	86
1.1	Le « challenge » du rétablissement	86
1.2.	Soutenir sans prescrire : les ressources du DPA-PC (Développement du Pouvoir d'Agir – des Personnes et des Collectivités)	88
1.3.	La réduction des risques et des dommages (RdRD) : une démarche pragmatique	91
2.	Un préalable : trouver sa place pour se (re)connecter à ses besoins et ses désirs	92
3.	Les moyens de l'accompagnement indispensables pour permettre à chacun·e de trouver sa place	94
3.1.	« Être là » et adopter une posture de respect, de bienveillance et d'écoute	94
3.2.	Adapter l'accompagnement en fonction des besoins de chacun·e	96
3.3.	Porter attention, dans les moindres détails	97
3.4.	Chercher à sortir des rapports de pouvoir et veiller à la symétrisation des rapports	97
4.	Des leviers et bonnes pratiques	100
<b>ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE</b>		<b>103</b>

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

La pension de famille constitue un dispositif inédit dans le champ du logement accompagné tel qu'il s'est progressivement agencé en France. Remettant la personne au cœur du dispositif et ce, sans limitation de durée d'accompagnement et de « séjour », elle transforme profondément la place de la personne dans les politiques sociales, dans ses intentions au moins.

La recherche-action présentée ici, résultat de deux années d'enquête dans neuf pensions de famille réparties dans toute la France, se penche précisément sur la place et la participation des premier-ère-s concerné-e-s dans les pensions de famille : les habitant-e-s.

Dans cette introduction générale, nous commencerons par resituer le dispositif de la pension de famille au cœur de la politique du Logement d'abord qui marque une rupture dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement tel qu'il s'est élaboré en France depuis les années 1950. Nous pourrions ainsi mesurer la spécificité inédite de cette offre au regard de l'existant. En permettant à des personnes isolées et précaires d'accéder directement à un logement individuel sans limitation de durée<sup>4</sup>, la pension de famille bouleverse le champ des politiques d'accès au logement en éloignant – au moins pour partie - les personnes concernées d'une évaluation régulière de leurs compétences à s'insérer et à habiter. Ce faisant, elle replace les bénéficiaires au cœur, amenant une évolution profonde des pratiques et des postures des travailleur-se-s sociaux-les et des équipes gestionnaires à l'égard du public accueilli.

Nous présenterons ensuite la méthodologie mise en œuvre ainsi que les outils mobilisés pour investiguer sur la participation à l'œuvre dans les pensions de famille.

### **1. La pension de famille : un dispositif innovant qui s'inscrit dans la philosophie du Logement d'abord**

La pension de famille est un dispositif au cœur de la philosophie du Logement d'abord, qui constitue un changement de paradigme dans les politiques de lutte contre les exclusions mises en œuvre en France.

La politique du Logement d'abord s'est implantée petit à petit en France à partir des années 2010, suite à la mobilisation des enfants de Don Quichotte fin 2006, qui a mis en lumière l'engorgement des structures d'hébergement et les difficultés des personnes à l'issue de leur parcours d'insertion pour accéder à un logement « ordinaire ». Ont alors été également pointés les dommages causés par le système d'hébergement, organisé en « escalier »<sup>5</sup>, qui constitue un « complexe bureaucratICO-assistanciel », confus et loin de fonctionner systématiquement<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Sur la base de baux locatifs d'un mois renouvelable tacitement de manière illimitée.

<sup>5</sup> Salhin I., 2003, *The Staircase of Transition : Survival through Failure*, paper to be presented in the ICCR seminar on *housing and social inclusion*, Brussels, January.

<sup>6</sup> Damon J., 2003, « Les SDF face au complexe bureaucratICO-assistanciel », *Sociétal* n°39, p. 100.

- **La progressive constitution du secteur de l'accueil et de l'hébergement des années 1950 aux années 2000 pour aboutir à un « escalier d'insertion » pour les mal-logés**

L'aide sociale à l'hébergement (ASH), dont l'institutionnalisation a été mise en œuvre progressivement depuis les années 1950, est destinée aux personnes sans-domicile ou contraintes de le quitter en urgence (femmes victimes de violence notamment) et connaissant des difficultés sociales. L'hébergement ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail ou d'un titre d'occupation ni au versement d'un loyer, ce qui n'exclut pas une participation financière des familles ou personnes accueillies. Il est provisoire, dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée.

Depuis les premiers Centres d'Hébergement et d'Insertion Sociale institués en 1974<sup>7</sup>, les dispositifs se sont multipliés, proposant des accompagnements variés (de l'accueil d'urgence aux logements temporaires en passant par les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), s'adressant à des publics distincts (centres maternels mères-enfants, centres d'accueil des demandeurs d'asile), alliant une approche sanitaire et d'urgence sociale.

Comme le note Dominique Lallemand, « *la multiplication des dispositifs et leurs modalités d'application n'ont pas forcément répondu à une logique d'analyse des besoins à un moment précis, mais à des opportunités locales et nationales (...) Les organisations des activités sont extrêmement diverses et traduisent à la fois des cultures associatives, des orientations stratégiques et des contextes locaux qui influencent les initiatives des opérateurs.* »<sup>8</sup> Cela dit, un dénominateur commun réunit l'ensemble de ces dispositifs : la durée d'accueil limitée dans le temps.

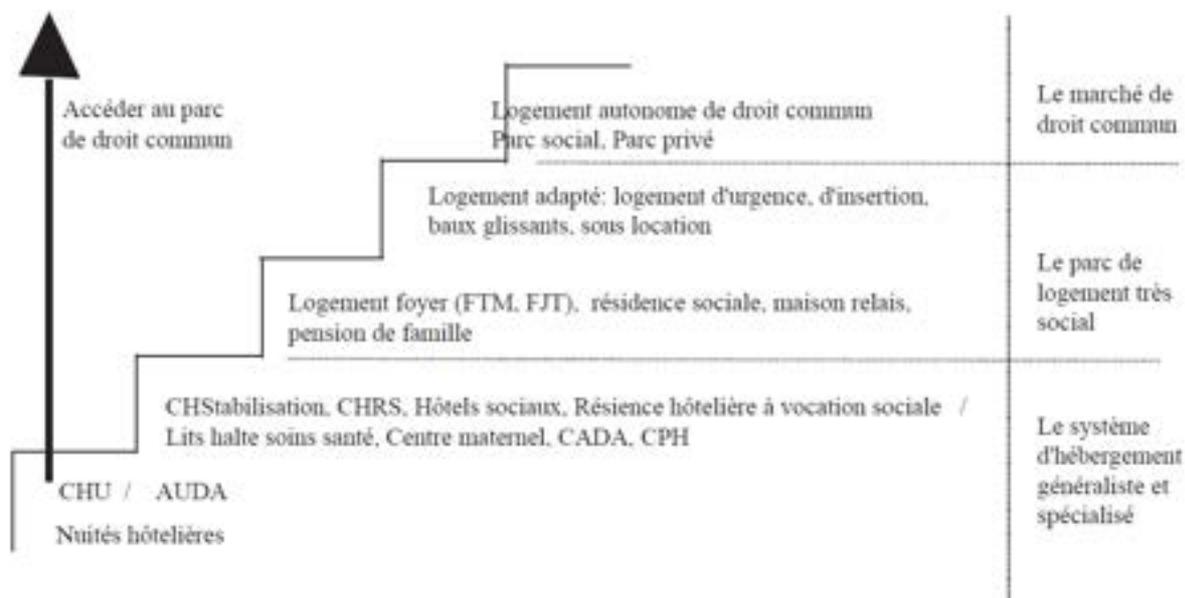
Depuis les années 70, le secteur s'est recomposé au fil des périodes et différentes politiques publiques et c'est finalement une sorte d'« escalier d'insertion » qui s'est organisé. Le schéma ci-dessous illustre la logique, théorique, de l'évolution des individus dans le secteur. Comme l'indique son autrice, Marie Lanzaro, « *à mesure que la situation sociale évolue vers l'insertion, la position de l'individu dans l'hébergement est supposée se mouvoir dans le même sens (vers plus d'indépendance et de stabilité). Le passage par les différentes marches n'a jamais été présentée comme des étapes obligées. La logique était d'ajuster au mieux et au fil des évolutions personnelles, les modalités d'hébergement et d'accompagnement* »<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> La loi 74-955 du 19 novembre 1974 étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du Code de la famille et de l'aide sociale du Code du travail créa les Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS).

<sup>8</sup> Lallemand D., 2002, *Guide des centres d'hébergement et de réinsertion sociale*, les Éditions ASH, p. 69.

<sup>9</sup> Lanzaro M., 2014, « *Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Ile-de-France : Des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes* », thèse de doctorat en Urbanisme, aménagement du territoire et politiques urbaines, Université Paris Est Créteil, p. 156.



Source : Lanzaro M., 2014, « *Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Ile-de-France : Des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes* », thèse de doctorat en Urbanisme, aménagement du territoire et politiques urbaines, Université Paris Est Créteil, p. 156, d'après Sahlin (2003).

On voit ainsi comment les diverses solutions d'hébergement et de logement adapté se sont structurées selon une logique de parcours, censé mener de la rue au logement. L'escalier d'insertion peut aussi être vu comme un parcours où, à chaque « marche », la personne accueillie puis accompagnée, doit faire ses preuves d'être en capacité d'accéder au dispositif suivant. C'est ainsi une succession d'« épreuves »<sup>10</sup> qui se présentent à la personne mal-logée (lors desquelles leur autonomie tout comme leur capacité à « savoir habiter » un logement sont évaluées), pour espérer parvenir à un logement autonome... lorsque l'insertion est possible.

Lorsqu'il analyse le parcours réel de personnes sans-abri jusqu'à un logement, Julien Damon fait plutôt la comparaison avec un jeu de l'oie : « *Le jeu de l'oie agence maintenant un nombre important de cases : du Samu Social jusqu'aux HLM en passant par des logements d'insertion, des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou des asiles de nuit. Le parcours d'insertion des SDF est envisagé comme un passage de la rue à des accueils d'urgence puis à des hébergements et des stages d'insertion, et en bout de course à une stabilisation des ressources et du logement.* »<sup>11</sup>

C'est également l'analyse de l'Ansa : au final, la saturation des dispositifs d'hébergement et l'inadaptation de ces solutions aux besoins des personnes aboutit au fait que « *les personnes sans-domicile ont souvent des parcours chaotiques, passés entre la rue, l'hébergement, parfois l'hôpital, sans atteindre le logement.* »<sup>12</sup>

<sup>10</sup> Nous utilisons ce terme au sens suivant : « L'épreuve est une situation d'affrontement qui affecte subjectivement les individus et dont le déroulement et l'issue, marqués par une irréductible incertitude, sont l'occasion d'évaluations » (cf. Pezé S., 2015, *L'épreuve : proposition d'une catégorie descriptive pour l'analyse des phénomènes organisationnels*, XXIVe Conférence Internationale de Management Stratégique, p. 1).

<sup>11</sup> Damon J., 2003, « Les SDF en France : difficultés de définition et de prise en charge », *Journal du droit des jeunes*, 223 (3), p. 34.

<sup>12</sup> Ansa, 2017, *Le logement d'abord, et après. Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France*, p. 73.

À partir de 2007, nombreux sont les travaux qui pointent les limites du système d'escalier d'insertion, qui sont « doublement pénalisantes », comme le souligne le bilan réalisé en mars 2017 par l'Ansa :

- *« Elles sont avant tout pénalisantes pour les sans-domicile dont les conditions de vie se dégradent considérablement après de longues périodes de rue ou d'hébergement. Cela se traduit par une dégradation de la santé physique et psychique des personnes, un possible non-recours aux services et un estompement des effets de l'accompagnement social du fait de l'attente longue et frustrante d'un relogement ;*
- *Elles sont aussi pénalisantes pour les comptes de l'État, qui doit financer des dispositifs peu efficaces au regard des moyens investis, l'exemple le plus emblématique étant celui de l'hôtel ».*

De nombreux experts préconisent ainsi une orientation des politiques publiques vers un accès direct au logement pour les personnes sans-domicile<sup>13</sup>.

Inspirée par des expériences positives à l'étranger<sup>14</sup> et des expérimentations probantes en France, la philosophie du Logement d'abord qui va progressivement se mettre en place, procède à un renversement de la logique d'« escalier » qui prévalait jusqu'alors. En effet, elle postule que c'est à partir d'un logement stable, procurant sécurité, qu'une personne en situation de vulnérabilité et d'exclusion pourra parvenir à se rétablir.

- **Le Logement d'abord : petite histoire d'un changement de paradigme**

C'est la mobilisation militante des enfants de Don Quichotte qui va contribuer à mettre sous le feu des projecteurs le sort des personnes dépourvues de logement. Dans la charte publiée le 25 décembre 2006, il est demandé que les politiques rompent *« avec les solutions provisoires, les logiques d'urgence qui aggravent la précarité et condamnent tant de personnes à une souffrance insupportable ».*

C'est en réponse à ces revendications que le gouvernement met en œuvre le Plan d'Action Renforcé en direction des Personnes sans Abri (PARSA) en 2007 et que le Droit Au Logement Opposable (DALO) entre dans la loi.

La stratégie nationale de prise en charge des personnes sans-abri ou mal-logées lancée en 2009 par Benoist Apparu a pour objectif de refonder le dispositif d'hébergement et d'accès au logement mais une bonne partie des mesures vise à « fluidifier » le passage de l'hébergement au logement, plutôt que d'imaginer des parcours directs de la rue au logement sans passer par la case « hébergement ». En 2009 sont néanmoins créés les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO), chargés d'assurer la coordination entre la demande et l'offre d'hébergement sur un territoire donné, et, en 2010, la Direction Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL) qui doit coordonner et mettre en œuvre les priorités de l'État en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées.

---

<sup>13</sup> Conférence de consensus Feantsa/Fnars en 2007 ; rapport de la mission d'Etienne Peinte en 2008 ; rapports de la Cour des comptes de 2007 et 2011 ; Vincent Girard, Pascale Estecahandy et Pierre Chauvin dans leur rapport sur la santé des personnes sans chez soi en 2010 et enfin, le rapport de contrôle budgétaire du 14 décembre 2016 (source : Ansa, 2017, *Le logement d'abord, et après. Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France*).

<sup>14</sup> Le Housing First aux Etats-Unis dans les années 1990, dans les années 2010 au Danemark et en Belgique notamment.

En juin 2011, la DIHAL dévoile une stratégie du Logement d'abord, visant à mettre cette approche au cœur de la refonte des politiques d'hébergement et de logement et l'expérimentation du « chez soi d'abord » est mise en œuvre. Il s'agit de proposer à des personnes sans-abri, qui vivent avec des troubles psychiatriques sévères et qui cumulent des difficultés, un accès inconditionnel au logement et un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire.

Mais avec le nouveau mandat présidentiel, le vocable de Logement d'abord est abandonné au profit de l'idée de « priorité au logement pour tous » et, si on note une continuité sur l'orientation générale<sup>15</sup>, ce sont surtout des mesures dans le secteur du logement « ordinaire » qui vont être privilégiées<sup>16</sup>. Durant ce quinquennat, une forte augmentation de la demande en hébergement entraîne une nouvelle politique d'hébergement urgentiste. De 2012 à 2015, les dépenses sur les CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) augmentent de 70 %<sup>17</sup>.

En 2014, l'expérimentation « un chez soi d'abord » est prolongée jusqu'en 2018 et étendue à d'autres territoires. Et en 2016, un décret pérennise ce programme qui devient un dispositif inscrit dans le code de l'action sociale et des familles, dénommé « Appartement de coordination thérapeutique » (ACT).

En septembre 2017, est lancé le plan quinquennal pour le Logement d'abord (2018-2022) et c'est dès 2018 qu'est initié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour accompagner la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord dans vingt territoires. En 2020, un deuxième AMI porte à 45 le nombre de territoires engagés.

Pour répondre à la politique du Logement d'abord, de nombreux dispositifs évoluent depuis 2017. C'est le cas des pensions de familles qui, en 2021, sont au nombre de 950 en France<sup>18</sup> et plusieurs projets de construction sont en cours<sup>19</sup>.

- **La pension de famille : un logement autonome dans une résidence collective où la personne est « au cœur »**

Les pensions de famille sont nées d'un programme expérimental lancé en 1997 sur la base d'un appel à projets initié par les ministères du Logement et de l'Action sociale. Elles ont ensuite été consacrées par la circulaire du 10 décembre 2002 : « *La maison relais est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les maisons relais s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome. Il est important de rappeler que la maison relais ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable,*

---

<sup>15</sup> La loi Accès au logement et urbanisme rénové (ALUR) dispose que chaque département devra disposer d'un seul SIAO fusionnant les volets « urgence » et « insertion » qui persistaient dans de nombreux départements.

<sup>16</sup> On peut toutefois noter qu'en 2014 est mis en œuvre, avec le mouvement HLM, le programme des 10000 logements accompagnés, visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages en grande difficulté.

<sup>17</sup> Ansa, 2017, *op. cit.*, p. 32.

<sup>18</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/semaine-nationale-mieux-connaître-pensions-familles#:~:text=Pr%C3%A8s%20de%20950%20pensions%20de,de%20logement%20et%20la%20rue>.

<sup>19</sup> Depuis 2017, 4 459 places ont été ouvertes et 5 000 sont en projet. Voir : <https://www.union-habitat.org/actualites/pensions-de-famille-5-000-places-supplementaires-d-ici-2022>

*sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. [...] Il s'agit de structures de taille réduite, associant logements privés et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes, qu'il convient de rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire. »<sup>20</sup>*

S'agissant d'une forme particulière de résidence sociale, les pensions de famille possèdent aujourd'hui un statut propre inscrit dans les textes : ce sont des « établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire »<sup>21</sup>.

Une pension de famille propose des logements autonomes destinés à des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement de droit commun. Ce sont souvent des personnes en grande précarité, désocialisées ou isolées, souvent issues d'un parcours dans la rue ou en centre d'hébergement, et pouvant rencontrer des problématiques lourdes.

La pension de famille constitue une solution de logement accompagné permettant de répondre à leurs besoins, du fait de ses caractéristiques spécifiques. La pension de famille est de petite taille, « à taille humaine » 20-25 logements, pour pouvoir offrir un lieu de vie chaleureux et des relations de proximité. Elle combine des logements privés et des espaces collectifs, auxquels les habitant-e-s ont accès, et de taille suffisamment importante pour permettre la tenue d'activités collectives, comme des repas. Enfin, la pension de famille est animée par des hôtes, dont la présence garantit aux résidents un soutien dans leurs démarches individuelles et l'organisation d'une vie collective. La pension de famille offre une solution de logement qui n'est pas limitée dans le temps. Elle permet à celui qui l'occupe de renouer progressivement, à son rythme, avec l'usage d'un logement privé.

La pension de famille vise à recréer du lien social en proposant à leurs résidents un logement autonome dans un cadre de vie convivial, favorisant les relations de la vie quotidienne, et rassurant autour de la présence quotidienne de l'hôte. Chaque pension de famille organise son projet collectif et instaure des temps collectifs réguliers (repas, petits-déjeuners, sorties culturelles, etc.). Il est demandé un travail en lien avec son environnement local (tant en termes d'action sociale et médicale que culturelle).

La pension de famille est un lieu à la frontière entre l'hébergement pour sa forme collective et la présence d'hôtes, et le logement, en proposant des appartements individuels aux résidents. Mais elle se distingue de l'hébergement qui s'inscrit dans un temps provisoire et ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail ou d'un titre d'occupation ni au versement d'un loyer ou d'une redevance. En pension de famille, les résidents ont un bail à leur nom et le logement ouvre droit aux APL.

Le non-conditionnement à un temps limité de résidence en fait un lieu de vie qui peut devenir permanent pour certaines personnes et ménage surtout une possibilité fondamentale à « l'habiter ». Comme le souligne un rapport de la DIHAL datant de 2015, « *"Habiter" suppose une marge de manœuvre, de liberté dans l'aménagement et l'usage des espaces, qui, dans une situation d'hébergement, reste largement "sous contrôle" d'un hôte-hébergeant. Pour des personnes qui ont*

---

<sup>20</sup> Extrait de la circulaire du 10 décembre 2002 relative aux maisons-relais.

<sup>21</sup> Cf. l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation.

longtemps été dépendantes d'espaces conçus par d'autres ou pour d'autres, pouvoir maîtriser à minima son espace de vie apparaît comme une étape importante »<sup>22</sup>. Ainsi, des personnes ayant connu des parcours de vie fragilisants peuvent trouver une certaine stabilité dans cette forme d'habitat avec un accompagnement social.

En ce sens, la pension de famille apparaît comme un lieu de potentielle stabilisation et cet accueil « à bas seuil »<sup>23</sup>, de la rue au logement, participe à rompre avec le parcours de « galère » que les personnes ont connu depuis des années pour certaines.

### **D'un point de vue technique**

La pension de famille est assimilée à du logement social conventionné en PLAI. Elle relève du régime juridique de la résidence sociale et donc du logement social au titre du PLU. Elle est la propriété d'un bailleur social ou des organismes agréés MOI. Les logements (T1 à T1') sont meublés et équipés (cuisine et salle de bains). Le bâti comporte des espaces collectifs ainsi que des bureaux pour les travailleur-se-s sociaux-les. Suite à une demande d'agrément spécifique, chaque pension de famille est gérée par un gestionnaire habilité (de type Habitat et Humanisme, Soliha, Coallia, Adoma, Aurore, Groupe Sos, France Horizon, Association des Cités du Secours Catholique, ou par des associations locales). Ce gestionnaire a une convention d'occupation de longue durée avec le bailleur. Il doit offrir des prestations d'accompagnement social (financé par l'État par une subvention de 19,50 euros/jour/personne).

## **2. Une recherche-action pour recueillir la parole des premier-ère-s concerné-e-s**

### **2.1. Objectifs**

Dans la droite lignée de la loi 2002-2<sup>24</sup>, la politique du Logement d'abord vise à remettre la personne au cœur du dispositif. Considérant que les premier-ère-s concerné-e-s (les résidant-e-s) sont les mieux placé-e-s pour s'exprimer concernant leur lieu de vie, l'objectif de la recherche-action est de co-produire un guide méthodologique visant à (mieux) prendre en compte les habitant-e-s des pensions de famille que ce soit par rapport au bâti, au fonctionnement ou encore par rapport aux prises de décision.

L'appropriation de son espace, tout comme l'expression de ses besoins et de ses souhaits sont des champs marqués (eux aussi) par les inégalités sociales, comme le soulignent Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre : « À ceux qui usent à leur guise de leur propre espace, espace qu'ils ont produit, ou ont fait produire, à leur image ou à leur mesure, s'opposent ceux qui ne peuvent que se contenter des

<sup>22</sup> DIHAL, 2015, *Les pensions de famille et résidences accueil : du modèle aux réalités d'aujourd'hui*, p. 81.

<sup>23</sup> Pour reprendre les termes des intervenants sociaux rencontrés.

<sup>24</sup> La loi du 2002-2 du 2 janvier 2002, considérée comme une des lois fondamentales du secteur social et médico-social : elle tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, l'exercice de la citoyenneté ; elle prévoit que toute personne prise en charge doit être assurée du respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.

*espaces produits pour eux, en fonction de l'image que d'autres se font de leurs besoins, de leurs critères, de leur valeur même pourrait-on dire »<sup>25</sup>.*

Dès lors, il s'agit d'enquêter sur la place qu'occupent aujourd'hui les habitant·e·s dans leur lieu de vie que sont les pensions de famille et d'analyser les modalités d'organisation permettant de leur faire pleinement place.

C'est à cette question que s'est efforcée de répondre cette recherche-action, après avoir, dans un premier temps analysé les espaces de participation au sein des pensions de famille investiguées.

## 2.2. Méthodologie mise en œuvre

L'enquête sur le terrain s'est déroulée de 2021 à 2022. Tout au long de la recherche-action, plusieurs méthodes d'enquête ont été mises en œuvre : analyse documentaire (littérature scientifique, rapports, presse spécialisée, littérature grise), observations, ateliers collectifs, entretiens semi-directifs, discussions informelles. Nous en détaillerons plus particulièrement certaines d'entre elles dans cette partie car elles ont permis le recueil de la plus grande partie du matériau : les entretiens semi-directifs, les observations, et les discussions informelles.

Le temps long fut précieux pour pouvoir investiguer de façon approfondie les neuf pensions de familles enquêtées et analyser la diversité des situations rencontrées entre les pensions de familles, qui a permis de multiplier les points de vue en termes d'appréhension de la participation des habitant·e·s.

Concrètement, deux à trois séjours (de 2 à 3 jours chacun) ont été organisés dans chaque pension de famille investiguée, après des premiers temps d'échanges réalisés par visioconférence, parfois en présence des résident·e·s de la pension de famille.

Comme cela peut être le cas dans toute recherche-action, le protocole méthodologique a été amené à évoluer au fil du terrain, afin de s'adapter au mieux aux conditions réelles d'investigation et aux réactions des personnes.

Un certain nombre d'ateliers collectifs ont été organisés<sup>26</sup>, dans le but de construire une parole collective d'expérience. Au fur et à mesure de l'avancement de la mission et constatant les difficultés que peuvent avoir certain·e·s résident·e·s à s'exprimer dans un cadre collectif et formalisé, plus de temps a été dédié à la réalisation des entretiens ainsi qu'à des temps d'échanges plus informels, collectifs ou individuels.

Notons que la période à laquelle s'est déroulée cette enquête se situe après l'épidémie du Covid et les premiers confinements. Dans des structures comme les pensions de famille (et comme cela s'est d'ailleurs vérifié dans de nombreux contextes), les moments collectifs ont été drastiquement limités.

---

<sup>25</sup> Ripoll F., Veschambre V., 2005, « L'appropriation de l'espace comme problématique », in *Noroi* 195, pp. 7-15, p. 7.

<sup>26</sup> Co-élaborés et co-animés avec CapaCités.

### 2.2.1. Les entretiens semi-directifs

Mener des entretiens sociologiques individuels est l'une des méthodes de l'enquête de terrain qui permet aux personnes de se raconter<sup>27</sup>, de donner à voir leur réalité.

La méthode spécifique des entretiens semi-directifs permet de laisser la parole aux personnes tout en orientant la discussion sur les thèmes traités par la recherche. Il ne s'agit donc pas de poser des questions fermées (avec pour seule réponse oui/non) ni de lancer un sujet de conversation sans l'orienter vers les sujets traités par la recherche. L'entretien semi-directif est utilisé en sociologie car il permet de préparer en amont une grille d'entretien qui sera le fil conducteur de ce dernier et permettra de rebondir, de réorienter la discussion au besoin<sup>28</sup>.

- Personnes enquêtées

En fonction de chaque configuration de pension de famille, des entretiens ont été réalisés avec les acteurs suivants :

- Habitant·e·s (systématiquement)
- Salarié·e·s (systématiquement)
- Bénévoles (le cas échéant)
- Salarié·e·s en chantier d'insertion quand le cas d'une pension de famille en lien avec des chantiers d'insertion dans un même lieu de vie s'est présenté.

Les entretiens ont d'abord été réalisés avec les premier·ère·s concerné·e·s que sont les habitant·e·s en pension de famille. Il semblait également indispensable de recueillir la parole des salarié·e·s qui contribuent quotidiennement à l'organisation de la vie en pension de famille. Les deux « approches » étaient nécessaires pour espérer saisir finement ce qui se joue dans une pension de famille. Cela dit, nous avons pris le parti de réaliser davantage d'entretiens avec les habitant·e·s pour appréhender de façon approfondie ce que constitue la pension de famille pour elles et eux.

Par ailleurs, l'enjeu des relations tissées au sein de la pension de famille est apparu au cours de l'enquête si important par rapport au sujet de la participation qu'il nous a semblé nécessaire de réaliser des entretiens avec les différentes parties prenantes de l'« écosystème » de chaque pension de famille : des bénévoles quand il y en avait et, à Cavaillon, avec des personnes participant au chantier d'insertion sur le site.

Au total, 52 entretiens qualitatifs approfondis ont été effectués et se répartissent comme suit :

- 33 habitant·e·s ;
- 15 salarié·e·s ;
- 4 autres interlocuteur·trice·s (bénévole ou salarié·e en chantier d'insertion).

---

<sup>27</sup> Fouré L., 2006, « La société biographique : une injonction à vivre dignement » Sous la direction d'Isabelle Astier et Nicolas Duvoux », *Le Philosophaire*, n° 27, pp. 269-73.

<sup>28</sup> Beaud S., Weber F., 2010, *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte.

Le détail des entretiens réalisés est présenté dans un tableau en annexe 2. La totalité des entretiens a été enregistrée et la majorité a fait l'objet d'une retranscription intégrale permettant une analyse fine et approfondie.

- **Un guide d'entretien évolutif**

Les premières questions du guide d'entretien, initialement construit en direction des habitant·e·s, portaient sur les personnes elles-mêmes, leur ancienneté dans la pension de famille, la manière dont elles étaient arrivées là et comment elles s'y sentaient. C'est dans un second temps qu'était abordé le thème de la participation.

Dès les premiers entretiens, nous avons pu noter une rupture de rythme dans l'entretien, dès lors que les questions sur le lieu de vie et, surtout, en lien avec la participation étaient posées. Une grande partie des personnes interrogées cessaient de « raconter » ou se montraient plus hésitantes, quand arrivait cette partie du guide d'entretien. À titre d'exemple, le mot qui revient le plus concernant la vie, la manière dont les personnes se sentent dans la maison-relais à Bordeaux (où ont été réalisés les premiers entretiens) est « correct » sans que les personnes ne s'expriment plus sur le sujet. Nous pouvons analyser ceci de deux manières : le fait qu'ils n'ont pas l'habitude de s'exprimer et donc ont du mal à donner leur avis ou par la crainte de critiquer un lieu qui représente tout de même une stabilité dans leurs parcours de vie complexe. Ces hypothèses se sont vérifiées au fil de l'enquête.

Nous avons ainsi procédé à des évolutions du guide d'entretien afin de pallier ces difficultés d'une part, et pour approfondir les résultats qui s'élaboraient au fil du travail de terrain effectué d'autre part. Ainsi, selon les thématiques abordées, on pourra voir apparaître des extraits d'entretiens réalisés dans certaines pensions de famille plus que dans d'autres.

- **Des conditions d'entretien recherchées pour permettre aux habitant·e·s des pensions de famille de s'exprimer, et de manière la plus libre possible**

Pour l'ensemble des entretiens, nous avons essayé de nous installer dans les espaces où la parole pouvait se donner de la façon la plus libre possible : un espace aussi « neutre » que possible, où l'entretien pouvait se dérouler sans perturbation. À Bordeaux, la majorité des entretiens a eu lieu dans le salon commun, où nous étions installés sur des canapés, avec l'enregistreur posé sur une table basse. À Cavaillon et à Tours, c'est dans le jardin, à la faveur d'un temps clément, que de nombreux entretiens ont été effectués. Des petits bureaux ou des salles communes, toutes pensions de famille confondues, nous ont aussi accueillis. Enfin, un certain nombre d'entretiens ont pu être réalisés dans les logements des habitant·e·s.

Le fait de revenir à plusieurs reprises sur site a permis que s'établisse un lien de confiance avec certaines personnes. Lorsque le tutoiement s'était instauré, nous l'avons naturellement employé dans le cadre des entretiens, ce qui a pu placer les échanges dans une certaine familiarité, voire intimité, favorisant le fait de se raconter.

Cela dit, nous avons aussi pu expérimenter les limites que peut constituer cet outil d'enquête (un entretien a duré moins de 10 minutes). La plupart des habitant·e·s que nous avons rencontré·e·s en

pension de famille fait partie de segments de la population dont la parole n'est pas valorisée dans l'espace social et qui a été confrontée à l'administration de l'aide sociale.

De plus, comme le notent Patrick Bruneteaux et Corinne Lanzarini, « *dans les milieux précarisés à l'extrême, l'entretien formel crée une posture critique liée à la chute hors des définitions sociales légitimes : statut, convention collective, droit commun de la santé, droits politiques. L'entretien ressemble alors à ce monde qui a exclu, celui des entretiens d'embauches ou des remises en place du contremaître, des entretiens avec le prospecteur placier, des contrôles d'identité et des interrogatoires de la police. L'entretien renvoie au protocole, aux manières des dominants, par une façon d'aborder homologue à ce que les dominés rencontrent lorsqu'ils se confrontent aux intermédiaires délégués auprès d'eux : travailleur·se·s sociaux·les, policiers, bénévoles des associations de proximité* »<sup>29</sup>.

Ainsi, il a été important de mettre à l'aise les personnes et de trouver des façons de rendre la situation d'enquêtrice à enquêté·e la plus symétrique possible. Lors des entretiens, il s'est agi de placer les personnes habitant en pension de famille comme les « sachantes » par rapport à nous, sans hésiter à leur demander d'explicitier des éléments d'information que nous ne comprenions pas immédiatement (que cela concerne la structure ou des éléments évoqués au fil de l'entretien<sup>30</sup>). Suivant les conseils de Jean Peneff, nous avons tenté de mener les entretiens au plus près des situations naturelles de la conversation, dans le milieu étudié<sup>31</sup>.

Aussi, nous n'avons pas hésité à amener certains sujets, questions informatives assez ouvertes sur des éléments dont nous avons connaissance pour mesurer la diffusion de certaines informations (liées au règlement intérieur par exemple) que pouvaient avoir les habitant·e·s.

« *Brouiller les effets d'interrogatoire, c'est ne pas hésiter aussi à s'engager* »<sup>32</sup> : c'est un conseil que nous avons volontiers suivi dans le cadre de ce travail de recherche-action. Que ce soit en acceptant de montrer sa propre vulnérabilité (fatigue ou autre) dans certaines situations, ou encore le fait d'être touchée, par un récit, un partage.

En situation de « dépendance » (dans laquelle sont, dans une certaine mesure, les personnes en pension de famille vis-à-vis de la structure), il y a un réel enjeu à créer les conditions d'échanges permettant une expression authentique et potentiellement critique de la part des habitant·e·s... et ce d'autant plus que nous étions présentées via l'équipe de professionnel·le·s.

En amont de l'entretien, les personnes étaient naturellement assurées verbalement de la confidentialité des échanges mais comment croire l'étranger·ère ? L'ingrédient du temps a été primordial : le temps de la durée de la recherche-action (deux ans), le temps passé dans chaque pension de famille et du temps collectif informel partagé à l'occasion de différentes occasions, en dehors des pensions de famille.

---

<sup>29</sup> Bruneteaux P., Lanzarini C., 1998, « Les entretiens informels », *Sociétés contemporaines* n°30, pp. 157-180, p. 163.

<sup>30</sup> La géographie environnante, souvent mobilisée par les personnes enquêtées lorsqu'elles partageaient des éléments de leur trajectoire.

<sup>31</sup> Peneff J., 1992, *L'hôpital en urgence*, Métailié.

<sup>32</sup> Bruneteaux P., Lanzarini C., 1998, *op. cit.*, p. 170.

Pour des raisons éthiques, notre préoccupation constante a été de laisser libres les personnes de nous accorder ou non un entretien (notamment lorsqu'elles pouvaient y être encouragées par les professionnel-le-s), de trouver une « porte de sortie » lorsqu'elles avaient accepté l'entretien, de répondre ou non à nos questions, d'effectuer du « off » pendant l'entretien (en mettant l'enregistreur sur pause), ou encore de mettre un terme à l'entretien si elles le souhaitaient.

En effet, on ne peut négliger le fait que « *la parenthèse sociale de l'entretien formel peut aussi être porteuse de violences symboliques, lorsque le chercheur fait apparaître des récits de ruptures et de souffrances qui déchirent le voile de l'honneur ; lorsqu'il pousse à concentrer en une heure ou deux un retour sur soi qui aligne les épisodes douloureux de l'existence et fait « craquer » la personne* » pour reprendre les mots de Patrick Bruneteaux et Corinne Lanzarini<sup>33</sup>.

Si les entretiens ont constitué un précieux matériau, il paraissait indispensable de les compléter avec de l'observation et des échanges informels qui ont été déterminants, non seulement pour enrichir le matériau recueilli, mais aussi pour mettre en perspective (et nuancer...) les discours produits dans le cadre des entretiens.

- La question de la crédibilité du récit

La question de la crédibilité du récit recueilli lors d'entretiens peut se poser dans de très nombreuses situations. C'est notamment l'expérience de Monique Pinçon Charlot et Michel Pinçon sur le terrain de la grande bourgeoisie qui sont confrontés à « *l'art de se dérober, de contrôler le flux de paroles, de remplir l'échange sans rien trahir, ni se trahir, d'orienter l'intrus sur de fausses pistes, de suggérer plutôt que dire, de questionner le questionneur, d'imposer les thèmes de discussion, de s'opposer ouvertement à telle question* »<sup>34</sup>.

Dans certaines circonstances où les personnes enquêtées peuvent avoir des choses à dissimuler (se livrant à des petites fraudes, des activités illégales, où se trouvant elles-mêmes dans une situation illégale), « *la parole constitue un risque aux conséquences dangereuses : en dire trop, n'est-ce pas risquer de perdre les combines, les petits plans, se faire avoir, se faire « carroter », « se faire baiser » une fois de plus ? Se voir supprimer une aide financière... ?* »<sup>35</sup>. Ainsi, « *cacher l'information est l'attitude la plus logique d'un point de vue tactique chez les plus démunis* »<sup>36</sup>.

Dans le cas de personnes qui ont eu un long parcours dans l'administration de l'aide sociale, il y a le risque de ne recueillir « *que des histoires préfabriquées et « condensées »* » qui ont été forgées dans les relations avec l'assistance et qui sont destinées à légitimer les demandes adressées aux services sociaux<sup>37</sup>.

À travers ces exemples, on voit combien le statut du récit délivré en situation d'entretien peut porter à questionnement. Dans le cadre de cette recherche-action, les personnes enquêtées ont connu des

---

<sup>33</sup> Bruneteaux P., Lanzarini C., 1998, *op. cit.*, p. 159.

<sup>34</sup> Bruneteaux P., Lanzarini C., 1998, *op. cit.*, p. 162.

<sup>35</sup> Bruneteaux P., Lanzarini C., 1998, *op. cit.*, p. 163.

<sup>36</sup> Bruneteaux P., Lanzarini C., 1998, *op. cit.*, p. 163.

<sup>37</sup> Bruneteaux P., Lanzarini C., 1998, *op. cit.*, p. 161.

ruptures dans leur parcours, qui les ont amenées à effectuer parfois des séjours en hôpital psychiatrique, à être souvent médicamentées. Certaines d'entre elles ont vécu ou vivent encore avec des addictions. Au cours de certains entretiens, des récits « épiques » ont pu nous poser question et c'est en discutant avec les travailleur·se·s sociaux·les par la suite que nous nous sommes rendues compte par hasard (sans que nous cherchions à vérifier la véracité de quoi que ce soit) que certaines informations émises lors de l'entretien pouvaient poser question. Les relations avec les membres de la famille peuvent faire l'objet de remaniements, plus ou moins imaginaires et fantasmés.

En tout état de cause, comme le souligne Jean-François Laé, « *il n'y a pas de prise de parole sans un imperceptible réagencement de l'existence* »<sup>38</sup> et les ajustements avec la réalité qui ont pu s'opérer dans les récits de vie n'ont, selon notre analyse, affecté en rien le matériau recueilli.

### 2.2.2. Les échanges informels et l'observation

Les séjours « en immersion » dans les différentes pensions de famille ont présenté l'avantage de nous permettre de partager de nombreux moments avec les habitant·e·s : café du matin, repas, discussion dans le jardin, qui ont donné lieu à des échanges informels, permettant en tout premier lieu de tisser un lien de confiance.

Par définition, les échanges informels présentent l'avantage de sortir de la situation convenue de l'entretien, avec l'asymétrie qu'elle comporte (celle qui pose des questions versus celui ou celle qui y répond) et permettent de contribuer à neutraliser un certain nombre de biais relatifs à l'entretien semi-directifs mentionnés plus haut. Partager des temps collectifs de convivialité a permis d'instaurer un autre type de relation que celle d'enquêtrice à enquêté·e·s et d'avoir des échanges sur un autre registre (plaisanterie ou boutade par exemple). Ce sont des moments où nous pouvions également être « scrutées » et « jaugées » par les habitant·e·s, cela pouvant les décider à nous accorder un temps d'entretien plus formel.

Aussi, nous n'avons pas hésité à placer nos interlocuteurs en situation d'informateurs volontaires, que nos demandes de renseignements concernent la vie dans la pension de famille ou l'équipe de professionnel·le·s.

Nous avons également utilisé les échanges informels en mettant en œuvre des « *conversations orientées* »<sup>39</sup> nous permettant de nous instruire sur telle ou telle question figurant dans le guide d'entretien.

Globalement, les échanges informels, « au fil de l'eau » nous ont permis de recueillir des informations qui peuvent, certes être partielles et fragmentaires, mais qui ont contribué à améliorer notre compréhension et à affiner l'analyse.

---

<sup>38</sup> Laé J.-F., 2002, « Des émotions dans l'enquête sociologique » (version préliminaire d'un article paru dans *Représentation sociale*, n°13, 2002, p. 2).

<sup>39</sup> Patrick Bruneteaux et Corinne Lanzarini définissent la conversation orientée de la manière suivante : « *Il s'agit justement de s'appuyer sur les formes ordinaires des échanges sociaux pour donner l'apparence d'une conversation à un entretien qui supprime son statut formel (entrée et sortie) et ses modalités de réalisation pendant une durée que les acteurs sociaux se donnent explicitement* » in Bruneteaux P., Lanzarini C., 1998, *op. cit.*, p. 166

Ces différents séjours au sein des pensions de famille furent également l'occasion de mettre en œuvre le précieux outil de l'observation qui nous a donné la possibilité de mettre en regard le discours des acteurs avec la réalité telle qu'observée et de parfois identifier des écarts entre une participation des résidents affichée et telle qu'elle se donne à voir concrètement par exemple.

Par ailleurs, l'observation a également nourri les entretiens puisque nous pouvions interroger les personnes enquêtées sur des choses qu'il nous avait été permis de voir.

Nous nous sommes rendues à des événements collectifs où nous avons pu retrouver nombre d'habitant·e·s dans un tout autre cadre et en dehors de « l'institution » de la pension de famille. En effet, nous avons participé aux rencontres suivantes :

- Du 24 au 26 septembre 2021 (festival C'est pas du Luxe à Avignon co-fondé par la Fondation Abbé Pierre, la scène nationale La Garance et le Village) ;
- Du 13 au 17 juin 2022 (Séjour de vacances « Sète à toi » à Sète, organisé par la Fondation Abbé Pierre) ;
- Du 23 au 25 septembre 2022 (festival C'est pas du Luxe à Avignon) ;
- Les 24 et 25 novembre 2022 (rencontre sur le vieillissement, la fin de vie et la mort au Lieu à Grenoble par la plateforme VIP – Vieillesse et Précarité – du groupement des possibles).

À Avignon, nous avons pu voir des œuvres créées par des habitant·e·s, parfois en collaboration avec des artistes, assister à des spectacles avec des habitant·e·s, partager des moments de convivialité et festifs. La semaine à Sète fut aussi une opportunité d'échanger avec les professionnel·le·s et les habitant·e·s dans un cadre de « vacances », dans un centre de loisirs au bord de la mer, en partageant des activités de loisirs (pétanque notamment) et des moments de convivialité (repas, soirées, etc.) et festifs également.

La participation à ces événements nous a permis de découvrir les habitant·e·s et les professionnel·le·s dans un autre cadre que celui de la pension de famille et d'approfondir des relations. Cela a également été l'occasion d'appréhender ce qui se joue entre habitant·e·s et entre les habitant·e·s et les équipes lors du partage de ces moments en dehors de la pension de famille et de saisir l'intérêt de ce type de médiations culturelles ou sportives.

Au sein des pensions de famille, nous avons pu assister à des moments collectifs qui ont alimenté le matériau recueilli :

- Un Conseil du Village à Cavaillon ;
- Une réunion du bureau au Village à Cavaillon ;
- Une réunion des résident·e·s à Bon Accueil ;
- Une élection du Conseil de Vie Sociale à Bordeaux.

En effet, ces temps de rencontre collective font partie des dispositifs affichés comme permettant la participation des habitant·e·s et de pouvoir observer leur mise en œuvre concrète a nourri l'analyse.

### 3. Les pensions de famille investiguées

Les neuf pensions de famille investiguées présentent des caractéristiques différentes que nous présenterons pour partie ici. Elles sont situées dans toute la France : Bordeaux, Cavaillon, Paris, Tours, Grenoble et environs, et localisées dans des milieux très variés : en centre-ville de grandes agglomérations pour certaines ou en zone rurale peu desservie, en passant par une pension de famille en centre de ville moyenne.

Les pensions de famille enquêtées appartiennent à plusieurs fédérations et réseaux nationaux : Fédération des acteurs de la solidarité, Fondation Cos, Soliha, Unafo et, pour la majorité, sont liées au réseau de la Fondation Abbé Pierre.

Trois points nous paraissent déterminants à souligner. Tout d'abord, leur ancienneté, présentée dans le tableau ci-dessous, compte dans l'expérience vécue et sédimentée au fil des années. Le temps passé a donné la possibilité à des réflexions ou expérimentations d'être menées, à des enseignements de se dégager, etc. Et cela a un impact sur des sujets comme celui de la participation des personnes accueillies.

Pensions de famille	Ville	Ancienneté	Situation
Les Treuils	Bordeaux	2015	Centre-ville métropole
Le Village	Cavaillon	1997	Zone rurale
Bon Accueil	Grenoble	2005	Centre-ville métropole
Alexandrine	Grenoble	2008	Centre-ville métropole
Le Pari(s)	Voiron	2006	Centre-ville (20 m hbts)
Le Logis du grand champ <sup>40</sup>	Saint-Jean-de-Moirans	2019	Zone rurale (3500 hbts)
L'Isle d'Abeau	L'Isle d'Abeau	2012	Quartier de ville (16200 hbts)
Les Thermopyles	Paris 14 <sup>ème</sup>	2012	Centre-ville métropole
La Bazoche	Tours	2008	Centre-ville (136 m hbts)

Source : production à partir des rapports d'activité disponibles

Deuxièmement, les ressources humaines et matérielles des pensions de familles enquêtées sont notables et méritent d'être soulignées avec des équipes constituées a minima de 2 ETP (comme aux Thermopyles) et pouvant aller jusqu'à plus de 4 ETP comme à Bordeaux et des moyens dédiés aux activités loin d'être négligeables. Sur les 7 pensions de famille en centre-ville, quatre ont un jardin privatif, ce qui agrémente le cadre de vie des habitant-e-s.

Enfin, les pensions de familles investiguées sont marquées, pour plusieurs d'entre elles, par des histoires ou des engagements militants.

À Paris, le projet de la pension de famille est né d'une mobilisation militante menée par l'association Udé ! Née en 1993 dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, Urbanisme & démocratie (Udé !) a pour

---

<sup>40</sup> Le Pari(s) et le Logis du grand champ sont liés à la même entité administrative (même pension de famille) mais désigne deux bâtiments différents, situés dans des contextes territoriaux différents, d'où la distinction effectuée.

objectif de faire participer les habitant·e·s à la vie de quartier, aux décisions qui entraînent une modification de leur cadre de vie, et de veiller à la préservation de la diversité sociale, économique et culturelle. Udé ! a grandi en s'opposant à des projets urbains incohérents (Bauer-Thermopyles, Zac Didot) et en développant des contre-propositions sur la base de l'expertise des habitant·e·s. Elle a essaimé des projets concrets dont fait partie la pension de famille de la rue des Thermopyles<sup>41</sup>.

À Cavaillon et en Isère, l'engagement et l'innovation sociale caractérisent les structures investiguées. L'un des directeurs décrit la structure comme une « association citoyenne du travail social » qu'il oppose à « un prestataire de travail social » tandis qu'un autre, dans un article-plaidoyer, revendique la militance au sein de l'association qu'il pilote, et de se situer comme partenaire des pouvoirs publics et non comme prestataire ou opérateur<sup>42</sup>.

La dimension d'innovation les caractérise également toutes deux. Lorsque la problématique du vieillissement s'est dégagée au sein des pensions de famille en Isère, une plateforme « Vieillesse et précarité » a été créée en 2019 par l'association Relais Ozanam pour réfléchir aux questions de vieillissement, fin de vie et mort des personnes précaires. Le Relais Ozanam et l'Oiseau Bleu ont également développé la plateforme « Plateforme des Personnes en Situation de Précarité », qui travaille en partenariat avec des acteurs régionaux et nationaux dans une logique de promotion, au développement et à l'accompagnement du pouvoir d'agir des personnes concernées. En 2008, le Relais Ozanam crée La Place, un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour offrir un hébergement sur une durée non limitée, à seuil d'exigence adapté à des personnes en errance, désocialisées et vivant à la rue, avec des animaux le plus souvent. L'expérience de La Place permettra de créer le service Totem, de la rue au logement, l'un des premiers CHRS hors les murs.

De la même manière au Village, c'est le souhait de trouver des solutions concrètes aux problèmes qui se présentent et de développer des projets innovants qui anime le directeur. Ce dernier défend un modèle singulier « *pas tout à fait communautaire, pas tout à fait institutionnel* »<sup>43</sup> et en auto-gestion. De plus, la localisation du Village et sa configuration contribuent à faire de cette structure un « lieu total »<sup>44</sup> où, les personnes interrogées parlent toujours de l'extérieur pour parler des endroits en dehors de la pension de famille et, pour certaines, ont utilisé les termes de « mini-État » et « microcosme » pour définir le Village.

L'un·e des professionnel·le·s rencontré·e·s à Tours souligne la dimension politique des questions qui se posent dans l'organisation d'une pension de famille, ses liens à l'environnement et son intégration plus globale dans la société. Il·elle nous explique : « *les questions elles sont politiques et que euh et que moi j'te fais sans arrêt les allers-retours avec la société, j'pense que Romain<sup>45</sup> est typiquement là-*

---

<sup>41</sup> Parmi ses réalisations, on compte également le jardin public des Thermopyles, la place Flora-Tristan, et un café associatif place de la Garenne.

<sup>42</sup> Silvente F., 2021, « Nationaliser les associations... ou... » in *Le Groupement des Possibles, 2021, Rapport d'activité*, p. 13.

<sup>43</sup> Extrait de l'entretien avec le directeur du Village.

<sup>44</sup> Dans son ouvrage *Asiles*, Erving Goffman élabore le concept idéal-typique d'« institution totale » à partir des hôpitaux psychiatriques qu'il étend à cinq groupes d'institutions (prisons, hôpitaux, casernes, foyers pour indigents, monastères...). Il désigne « un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » in Goffman E., 1968, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Editions de minuit.

<sup>45</sup> Romain est directeur du Village à Cavaillon.

*dedans aussi euh j'sais pas qui t'as vu à Grenoble mais euh mais euh les collègues de Grenoble sont aussi là-dedans... et euh parce qu'on veut une société plus juste et plus solidaire tout bêtement et je pense que nos réflexions elles sortent de notre cadre pension mais parce qu'on est tous engagés par ailleurs ou politiquement, alors j'dis politiquement au sens large ».*

À présent, penchons-nous plus précisément sur les caractéristiques de chacune d'elle.

- **Les Treuils à Bordeaux**

Portée par la Fondation COS créée en 1944 et portant 69 établissements dans le secteur social et médico-social la maison-relais est ouverte depuis 2015. Cette maison-relais compte 25 logements, situés dans deux bâtiments à proximité, allant de 18m<sup>2</sup> à 49m<sup>2</sup> pour les T3. Il y a 36 personnes - 17 hommes et 16 femmes, 2 enfants, 1 adolescente - qui y vivent. Les adultes ont entre 21 ans et 69 ans.

Située dans le quartier des Treuils dans le centre de Bordeaux, elle a un jardin pour les habitant·e·s. Cette pension de famille met en œuvre depuis 2018 la réduction des risques alcool (RDRA) permettant aux habitant·e·s de consommer dans les espaces communs, lors de réunions, de séjour, etc., et de faire évoluer les postures d'accompagnement en étant formés à la RDRA.

L'équipe est constituée d'un directeur, d'une adjointe de direction, d'un·e TISF, d'un·e éducateur·rice spécialisé·e, d'un·e assistant·e social·e culturel·le, d'un·e moniteur·e éducateur·rice. Une infirmière intervient au sein de la maison-relais.

- **Le Village à Cavaillon**

Depuis son ouverture en 1993 sur un mas en Friche, Le Village est un « chantier d'intérêt général ». Il porte plusieurs dispositifs en plus du chantier d'insertion et de la pension de famille : deux accueils de jour, l'accompagnement spécifique dite référence RSA, la médiation de rue, le dispositif Logement d'abord.

Situé en ruralité et donc difficile d'accès pour les personnes non motorisées, l'association a souhaité mettre en place des logements pour les travailleurs du chantier d'insertion. Le Village a donc participé à l'expérimentation en 1997 de l'ouverture d'une pension de famille, dans les pavillons que les travailleurs avaient construits.

La pension de famille s'est agrandie et compte à ce jour 21 logements dans lesquels vivent 38 personnes - 23 hommes, 6 femmes et 9 enfants<sup>46</sup>. Ce sont des logements individuels, à la fois en collectif mais aussi en petit pavillon. Au moment de l'enquête, certaines personnes y vivent depuis 12 ans.

---

<sup>46</sup> Précisons que le modèle de pension de famille tel qu'il est porté par la Dihal s'adresse à des adultes. La place des enfants est sujet à débats pour certaines pensions de famille. Comme le soulignait un rapport de l'Affil en 2021, « pour certains les enfants permettent d'apporter un dynamisme nouveau, rendent le quotidien plus léger et apaisent les mœurs » (Affil, 2021, *Etude sur les pensions de famille. Enjeux du dispositif et difficultés de développement en Ile-de-France*). C'est l'argument de l'un de nos interlocuteurs qui évoque « l'oxygène » et la « mixité » qu'amène la présence d'enfants.

L'activité de chantier d'insertion se poursuit et des habitant-e-s en dehors du Village y travaillent. Les activités sont diverses : réparation de vélo, maraîchage, redistribution des fruits et légumes non-récoltés, atelier de transformation, etc.

L'équipe de la pension de famille est constituée de deux hôtes, d'un éducateur spécialisé, d'un accompagnant socio-éducatif, d'un accueillant accueil immédiat, d'une référente Logement d'abord. Des stagiaires viennent régulièrement au Village.

- **Le Groupement des Possibles en Isère**

Le Groupement des Possibles a été créé en 2018 par l'Oiseau Bleu, le Relais Ozanam, Cultures du Cœur et Cycle & Go. Il porte plusieurs pensions de famille gérées par le Relais Ozanam et l'Oiseau Bleu.

- Le Relais Ozanam gère Le Pari(s), situé à Voiron et Saint-Jean-de-Moirans, ouvert depuis 2006. 38 personnes - 30 hommes, 7 femmes et un couple - y vivent et les logements sont majoritairement des T1 ou T1bis. À Voiron, les habitant-e-s y vivent en moyenne depuis 8 ans et depuis 2 ans à Saint-Jean-de-Moirans. Cette dernière partage les lieux avec une résidence sociale et déménagera à Coublevie lorsqu'une nouvelle pension de famille sera construite.
  - Deux animateur-riche-s, un éducateur spécialisé travaillent au sein de ces deux lieux de vie ainsi qu'une cheffe de service et un chargé de mission vieillissement et précarité. Un-e infirmier-ère diplômé-e d'État intervient aussi à la pension de famille. Enfin, le secrétariat et le service technique et nettoyage sont assurés respectivement à temps partiel.
- L'Oiseau Bleu gère les pensions de famille Alexandrine, Bon Accueil et Magnolia à Grenoble ouvertes respectivement depuis 2005, 2008 et 2011. Sur l'ensemble de ces pensions de famille, 43 personnes - 29 hommes et 17 femmes - y vivent et ont entre 50 ans et plus de 70 ans.
  - La cheffe de service intervient de manière commune dans les trois pensions de famille, tout comme un-e infirmier-ère diplômé-e. Des ETP (4,1 ETP au total) sont dédiés à chaque pension de famille pour l'accompagnement social ainsi que la présence de stagiaires. Un chargé de maintenance intervient à mi-temps au sein des trois pensions de famille.
- L'Oiseau Bleu gère aussi Le Lauréat à L'Isle-d'Abeau ouvert en 2012. Les logements sont des T1bis de 30m2 et 16 personnes - 10 hommes et 6 femmes - y vivent et ont entre 31 ans et plus de 60 ans. Un jardin est partagé avec l'internat d'un lycée.
  - Une cheffe de service et une secrétaire de direction interviennent à mi-temps sur L'Isle d'Abeau, tout comme une coordinatrice, de formation conseillère en économie sociale et familiale. Un agent de maintenance y intervient aussi.

En fonction des pensions de famille, l'environnement est urbain ou semi-urbain. Les pensions de famille ayant participé à la recherche-action sont : le Pari(s), Alexandrine, Bon Accueil et Magnolia.

- [La Bazoche à Tours](#)

Ouverte depuis septembre 2008, la Bazoche est une pension de famille portée par SOLIHA Centre-Val-de-Loire qui se compose de trois structures :

- La FICOSIL qui porte :
  - o Deux pensions de famille en propriété (Le Hameau Saint-Michel et Le Clos Moreau);
  - o La Bazoche et le Phare (à Fondettes) sont en gestion ;
  - o Le logement accompagné (ASLL).
- Tsigane Habitat qui gère des aires d'accueil gens du voyage et un minibus ;
- Agevie qui gère du logement pour personnes âgées.

SOLIHA porte d'autres structures et projets :

- Le relais Sepia (résidence personnes âgées) ;
- Une pension de famille « Les Nations » qui se trouve à Châteauroux ;
- Un projet de Tiny House ;
- Un projet de pensions de famille à Chinon et à Orléans.

La Bazoche se situe dans le centre de Tours, dans un ancien foyer catholique pour jeunes filles. La pension de famille partage le bâti avec des logements « de luxe » (duplex, triplex) et compte 20 logements dont 6 en diffus. Les appartements ont une superficie moyenne de 30m<sup>2</sup>. Une des entrées de la pension de famille se fait par un grand jardin dont un habitant s'occupe particulièrement.

La moitié des habitant-e-s - 60% d'hommes et 40% de femmes - y vit depuis 4 à 9 ans et ont entre 24 ans et 68 ans.

Deux hôtes sont présents : une CESF et un moniteur éducateur. Toutefois, au cours de l'enquête, la CESF est partie pour travailler au Clos Moreau. Sa remplaçante est monitrice-éducatrice.

Un troisième hôte, qui est l'hôte du Phare, travaille avec la Bazoche pour les astreintes et les réunions d'équipe.

- [La Maison des Thermopyles à Paris](#)

Ouverte en 2012, cette pension de famille a pour particularité d'avoir été créée par une association de quartier, revendiquant la nécessité de faire place à des personnes vulnérables dans le cadre d'un projet de réaménagement du quartier. Elle est toujours gérée par l'Association des habitants « Maison des Thermopyles ». Elle se trouve dans un environnement urbain (dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris) et privilégié avec un jardin privatif.

Cette pension de famille compte 17 studios dans lesquels vivent 20 personnes dont 3 couples. Les habitant-e-s ont entre 38 et 77 ans.

L'équipe est composée d'une directrice et d'un-e hôte de la pension de famille qui forme « un couple d'hôtes ». L'association ne privilégie pas des diplômés mais des compétences équivalentes aux éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs dans la constitution de son équipe.

#### 4. Les mots « choisis » ou « subis », le sens des mots

- Maisons relais, pensions de famille...

Instaurée par la circulaire du 10 décembre 2002<sup>47</sup> la maison relais est, on l'a vu, un type de résidence sociale développé pour offrir des logements alternatifs « *pour des personnes en situation de grande exclusion* ». Ce dispositif découle d'une expérimentation, suite à un appel à projets, mentionnée dans la circulaire de 2002 : « *une circulaire en date du 21 avril 1997 a lancé un programme expérimental de création de « pensions de familles » [...]* » Déjà, les termes de maison relais et pension de famille co-existent pour définir ce type de résidence sociale dont l'objectif est de créer un « *habitat durable de type communautaire et de petite taille* ». Le guide de l'Unaf<sup>48</sup> paru en lien avec l'État et les fédérations d'associations concernées, parle quant à lui de « pensions de famille ». Ce dernier précise que la loi du 25 mars 2009 « *Mobilisation pour le logement* » inscrit dans le Code de la construction et de l'habitation (CCH) le terme pension de famille.<sup>49</sup>

S'il s'agit d'un même dispositif, quel sens derrière le choix de cette dénomination ? Entre une maison *relais* et une pension de *famille* ? Lors des échanges qui se sont déroulés dans le cadre de la recherche-action, seule une association se définit comme maison relais et participe à un réseau de maison relais en Gironde. L'ensemble des autres associations qui ont participé à la recherche-action, et qui elles font partie du réseau de la Fondation Abbé Pierre, se définissent comme pensions de famille<sup>50</sup>.

*Clément : [...] maison relais c'est non (pourquoi c'est non alors ?) parce que pour moi, on n'est pas là pour avoir un projet et partir (oui c'est pas un relais) il y en a qui peuvent finir leur vie ici (ouais ok mais tu trouves que pension de famille ce n'est pas forcément non plus) si, on est quand même une famille entre nous mais pension (oui c'est pension qui te dérange dans le terme) hum, hum...(Oui c'est vrai que ça fait un peu pensionnaire, dans les pensionnats de l'époque) oui voilà (mais le terme famille il te convient ?) Ah oui carrément.*

Habitant de la pension de famille à Tours

Les deux terminologies renvoient à des logiques différentes : le « relais » est associé à un passage, avec une durée définie. Pour une des salariées de la pension de famille qui se définit comme maison relais il y a cette notion de passage pour certains habitant-e-s et de pérennité pour d'autres. Par ailleurs, la « pension » renvoie à la notion de pensionnat (enfants, élèves) voire être en pension chez quelqu'un, ce qui éloigne de l'idée du « chez-soi. » Toutefois la notion de famille est intéressante pour traduire les liens et les relations qui se jouent dans ces lieux de vie et elle est même revendiquée de façon appuyée dans certaines structures comme à la Bazoche, à Tours.

---

<sup>47</sup> Circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais : <https://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/circulaire-dgas-sda-no-2002-595-du-10-decembre-a1410.html>

<sup>48</sup> Guide Unaf : <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/12/guidepensionfamille-vf.pdf>

<sup>49</sup> Art.633-1 du Code de la construction et de l'habitation

<sup>50</sup> L'une des premières pensions de famille a été initiée dans le cadre des « actions propres » de la Fondation Abbé Pierre en 2002. Il s'agit de la pension de famille « les quatre saisons » à Woippy en Moselle. La Fondation a par la suite produit un certain nombre de documents repères : une charte des pensions de famille et, en novembre 2014, un numéro des cahiers du mal-logement porte sur la fonction et le rôle des hôtes des pensions de famille.

Pour d'autres professionnel·les cette notion de famille n'est pas la plus adaptée non plus et ils privilégient le terme de maison-relais comme c'est le cas à Bordeaux.

- **Résidant, résidant, habitant, locataire, personne accueillie, ...**

Sur le terrain, on rencontre une polysémie des termes employés, qui recoupe là aussi des différences, voire des prises de positions par certaines pensions de famille qui parlent d'habitant·e-s et non de résidants. La terminologie de résidants renvoie, dans le secteur social et médico-social, aux dispositifs de prises en charge temporaire (CHRS, CHU, etc.). Et il est intéressant de noter que, dans les entretiens qualitatifs menés, le terme de résidant émerge majoritairement dans la parole des équipes salariées des pensions de famille dans lesquelles les postures professionnelles sont encore peu dans le « faire avec » et où des formes de « contrôle » sont à l'œuvre. A contrario, dans les pensions de famille plus engagées dans une démarche de Logement d'abord, nous voyons que le terme habitant ou résidant<sup>51</sup> ressort particulièrement, mettant en avant ainsi l'acte d'habiter et permettant d'ancrer les personnes dans un « chez-soi ».

Enfin dans des structures qui préexistaient au dispositif de pension de famille, c'est le terme employé auparavant qui fait loi. Au Village, à Cavaillon, on parle de « personnes accueillies » puisque le chantier d'insertion a été le premier dispositif organisé au Village.

Du côté des premier·ère·s concerné·e·s, cela varie en fonction de la terminologie usitée par les professionnel·le·s bien sûr mais aussi du ressenti de chacun·e. L'ancienneté dans la pension de famille peut aussi compter, ainsi qu'en témoigne l'extrait d'entretien ci-dessous car Clément vit dans la pension depuis 14 ans.

*Enquêtrice : D'accord et on en parlait hier, mais le fait d'appeler les personnes résidants, habitant·e-s, que c'était discuté pas mal ces termes-là, toi tu dirais...*

*Clément : Habitant c'est bien (tu te sens ?) habitant.*

Habitant de la pension de famille à Tours

- **Hôte, animateur, éducateur, accompagnant, intervenant...**

*Yohan : Quand on vient ici, on vient bosser chez eux [...] c'est pour ça que le terme d'hôte est intéressant, moi je m'y retrouve pas trop, j'ai du mal à me définir comme hôte de pension de famille, mais du coup il est intéressant, ça veut dire qu'on vient travailler chez les habitants, nous ce qui nous appartient c'est que les bureaux, le reste c'est chez les habitants donc tout ce qui s'y passe doit passer par eux.*

Discussion avec des salariés et les habitant·e·s de la pension de famille de Tours

Le travail des hôtes est défini dans la circulaire interministérielle du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais : « Ils jouent un rôle primordial d'animation et de régulation de la vie quotidienne de la maison (...). Ils doivent d'abord être à l'écoute des pensionnaires en assurant une présence quotidienne auprès d'eux. »

---

<sup>51</sup> Dans les documents type rapports d'activités

La dénomination d'hôte est parfois récusée :

*Suzon : Alors tu sais c'est pas des hôtes, moi c'est des animateurs ... ils sont embauchés en tant qu'animateurs ... un animateur sur le papier c'est censé euh être un professionnel ... qui est missionné sur le collectif ... collectif, c'est-à-dire on anime le collectif, ça permet de rencontrer les personnes, ils font beaucoup de médiation ... ils font perles, pompons, barbecue ... etc., etc., tu vois ... plus le lien avec les partenaires extérieurs, vas-y ... pas des hôtes, des animateurs donc ... des professionnels ...*

Professionnelle d'une pension de famille en Isère

Si les hôtes peuvent avoir des parcours divers et des statuts différents (CESF, ME, éducateurs, etc.) le terme hôte est le plus utilisé pour parler du rôle au sein de la pension de famille<sup>52</sup>. L'hôte est quelqu'un qui donne l'hospitalité ce qui renvoie à la logique de déploiement des pensions de famille en 2002. Le terme est intéressant car il veut aussi dire « celui qui est reçu chez quelqu'un » ce qui place les habitant-e-s au cœur de leur espace de vie et les travailleur-se-s sociaux-les seraient donc conviés à venir chez les habitant-e-s pour travailler, comme l'exprime Yohan.

Le terme peut « sonner » étrangement dans le secteur social car il n'est utilisé dans aucun autre dispositif contrairement à ceux d'animateur, éducateur, accompagnant, intervenant.

Dans ce document, nous utiliserons les termes suivants :

- Pension de famille : Afin d'être en accord avec à la fois la dénomination du CCH et avec la majorité des habitant-e-s et équipes rencontrées, nous retiendrons dans la suite du document le terme « pension de famille » qui nous apparaît plus cohérent avec les réalités observées.
- Le terme maison-relais sera utilisé seulement lorsque nous parlons spécifiquement la maison-relais de Bordeaux qui se définit sous cette terminologie.
- Habitant-e-s : pour signifier à la fois l'acte d'habiter la pension de famille et de s'inscrire dans un environnement plus large et pour être en accord avec la manière dont certaines personnes se définissent clairement, comme Clément et plus largement les habitant-e-s de la pension de famille de Tours.
- Résidants : pour reprendre le terme le plus largement utilisé par l'ensemble des personnes rencontrées.
- Intervenant-e-s sociaux-les : pour englober les différents métiers et le langage utilisé dans le secteur social et plus spécifiquement du logement accompagné.
- Professionnel-le-s : pour garantir une anonymisation dans certaines pensions de famille.

---

<sup>52</sup> Sauf à Bordeaux où le terme d'hôte n'est pas utilisé.

## PARTIE 1 - UN LIEU DE VIE SANS LIMITATION DE TEMPS : LE MODELE DE LA PENSION DE FAMILLE

Comme nous l'avons vu en introduction, l'institution de la pension de famille a bouleversé le paysage du logement accompagné, en offrant la possibilité d'un lieu de vie privatif avec des espaces communs partagés et la présence d'hôtes, sans limitation de durée.

Avant de détailler les ressources offertes par la pension de famille qui en font une « base des possibles » en rassemblant les ingrédients indispensables au ménagement du « chez-soi », nous commencerons par présenter les caractéristiques des publics des pensions de famille. Enfin, nous analyserons les spécificités de l'accompagnement en pension de famille. L'ensemble de ces éléments constituent des préalables indispensables pour aborder la question de la participation et, plus largement, celle de la place des habitant·e·s au sein des pensions de famille.

### 1. Les « publics »

Si les publics des pensions de familles ne sont pas homogènes, certaines typologies de parcours, que nous allons détailler, se dégagent. Dans un second temps, nous évoquerons quelques caractéristiques socio-démographiques des publics en pension de famille. Enfin, nous aborderons l'héritage prégnant du contexte familial dans les parcours de ruptures vécus par une grande majorité des habitant·e·s en pension de famille. Remettre en perspective les éléments de connaissance en la matière, qui recourent largement le matériau de terrain, nous paraît décisif pour mieux appréhender les déterminants structurels qui pèsent sur les trajectoires d'une part ainsi que les enjeux de participation de ces publics d'autre part.

Comme rappelé en introduction, les pensions de famille sont des « établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire »<sup>53</sup>. Ces parcours sont donc à appréhender au prisme de trajectoires familiales, résidentielles marquées par des ruptures voire des traumatismes<sup>54</sup>.

#### 1.1. Trois typologies de parcours

Comme le souligne Suzon, une intervenante sociale d'une pension de famille en Isère, les trois grands critères pour entrer en pension de famille sont les suivants : un parcours d'errance, de l'isolement, des faibles ressources. Afin de comprendre qui sont les habitant·e·s des pensions de famille, nous avons souhaité mettre en avant trois typologies de parcours que nous avons croisées à plusieurs reprises dans les différentes pensions de famille enquêtées :

- La perte de domicile fixe se traduisant par la vie à la rue (ou dans des abris de fortune comme la voiture), ou l'hébergement chez des tiers (famille ou amis) ;
- Le passage par des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou d'autres dispositifs d'hébergement ;
- Le séjour en hôpital psychiatrique.

---

<sup>53</sup> Circulaire du 10 décembre 2002 : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=42217>

<sup>54</sup> Nous entendons ici des traumatismes soit dans l'enfance (contexte familial difficile, violences, placements) ou à la suite de ruptures conjugales.

Il faut d'ores et déjà souligner qu'on peut rencontrer une porosité entre ces trois parcours et qu'ils ne se retrouvent pas nécessairement, et de façon équivalente, dans chaque pension de famille. Ci-dessous, l'extrait d'entretien avec un-e professionnel-le, témoigne de la diversité des publics qui peut se trouver dans chaque pension de famille.

*« [Il y a] trois pensions de famille, trois dynamiques dingues, et complètement différentes, sur Marennes<sup>55</sup>, c'est les pépés et les mémés, troisième âge, l'EHPAD, déambulateur, ... on va se promener en déambulateur (...) l'accompagnement est ... aussi très très lourd, tu te doutes bien, il faut faire les courses, il faut faire ça, même si y a des aides à domicile, c'est beaucoup d'accompagnement individuel ... y a du collectif mais du coup le collectif c'est beaucoup en intérieur, c'est compliqué pour eux d'amener les petits vieux sur l'extérieur ... j'ai une place qui s'est libérée, (...), j'ai deux personnes de plus de 80 ans euh là-bas et sur Marennes j'ai euh euh ... la moyenne d'âge elle est de 60 ans quand même ... sur L'olivier c'est plus des troubles psys (...) alors y a des problématiques d'addiction, il y avait deux personnes qui étaient issues de .. parcours de rue ... mais majoritairement c'est des troubles psy, gros suivi, gros étayage au niveau psychiatrique et suivi psy ... et Bienvenue c'est un mixte de tout. Des problématiques d'addiction, des troubles psy, des personnes de la rue, ... en fait t'as vraiment, sur Bienvenue<sup>56</sup> t'as un peu de tout ... »*

Professionnel-le d'une pension de famille en Isère

- La perte de domicile : l'expérience de la galère<sup>57</sup>

Au sein des pensions de famille enquêtées, plusieurs personnes ont fait l'expérience de la *galère* à la suite d'une rupture conjugale – majoritairement - ou familiale en étant soit hébergées chez des tiers (famille ou amis) ou dans des habitats de fortune (voiture, caravane) avec des passages à la rue. Certaines personnes vivaient dans des appartements, des pavillons, en tant que locataires voire, pour quelques-unes, propriétaires. Patricia a connu la rue, en itinérance jusqu'en Isère suite à des problèmes familiaux, Claude a vécu chez sa mère pendant un temps mais a vécu majoritairement à la rue pendant cinq ans, Pascal a vécu quelques jours dans une caravane avant d'arriver en résidence sociale et Xavier a vécu chez un oncle puis dans sa voiture pendant sept ans. Claude lui, suite à un burn-out quitte sa vie, prend le premier train, arrive à Bordeaux, dort à la rue et va enchaîner les foyers avant d'arriver en pension de famille. Certaines personnes ont eu du soutien de la part de collègues, aidant pour tout l'aspect hygiène, même s'ils retrouvent la rue ou la voiture le soir venu. Il faut préciser que ces parcours de rue nous ont été partagés particulièrement dans deux localités et non sur l'ensemble des pensions de famille enquêtées.

Les ruptures que ces personnes ont connues les font passer par une phase de déclassement social rapide et marquante car elles avaient pour la plupart une stabilité socio-économique en amont même si elles avaient des fragilités déjà ancrées dans l'enfance.

---

<sup>55</sup> Nom anonymisé.

<sup>56</sup> Nom anonymisé.

<sup>57</sup> Concept qui fait écho à l'ouvrage de François Dubet (1987) *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard. Nous le mobilisons car les personnes qui arrivent en pension de famille ont connu des parcours dans l'enfance, l'adolescence que nous pouvons qualifier de galère notamment par rapport à l'environnement familial. Il s'agit de galères qui se poursuivent parfois à l'âge adulte.

Ces passages dans la *galère* varient dans la durée, en fonction des profils. En effet Patricia va se tourner assez rapidement vers l'hébergement collectif pour se mettre à l'abri en plein hiver, Xavier y arrivera après une seconde rupture conjugale. Seuls Claude, Julien et Pascal sont passés directement de la rue ou l'hébergement chez un tiers à la résidence sociale ou la pension de famille. Cette différence de passage dans des habitats précaires, non-pérennes, directement vers la pension de famille est importante à noter car l'inscription directe dans un lieu pérenne que constitue la pension de famille permet de se reconstruire et de s'ancrer plus durablement alors que le passage par CHRS participe au système d'accès au logement en escalier<sup>58</sup>, même s'il permet de ne pas dormir à la rue.

- Le passage par des dispositifs d'hébergement pour être à l'abri

Plusieurs personnes rencontrées ont vécu pendant plusieurs mois ou années en CHRS, expérimentant une phase de vie en collectif sans intimité possible. Il s'agit surtout d'une solution pour avoir un toit à ce moment-là.

Du monde, du bruit, des espaces de vie petits ou partagés pour dormir, le CHRS est une forme d'hébergement qui pallie la rue mais dans des conditions de promiscuité qui n'en font pas un endroit de vie sur le long terme<sup>59</sup>. Pour autant, pour Patricia c'est une solution qui lui a permis de ne pas mourir de froid dehors, en hiver en Isère et qui permet à Xavier de sortir d'une situation conjugale complexe. Véritable réponse à l'urgence sociale le CHRS permet aussi de faire le lien avec d'autres acteurs sociaux, d'autres acteurs associatifs qui permettent d'avancer et de connaître le dispositif de la pension de famille. C'est le cas de Patricia qui y rencontre la directrice d'une association pour les femmes sans domicile qui jouera un rôle important dans son parcours de soin. Pour Xavier, l'entrée au CHRS marque l'entrée dans l'association qui porte la pension de famille dans laquelle il vit actuellement. Le rôle du CHRS, par la mise à l'abri et le suivi social qui permettent aux personnes de se reconstruire peu à peu, a aussi cette fonction de mise en lien indispensable aux personnes accueillies pour évoluer et tendre vers un logement et une vie pérennes. Toutefois, le CHRS peut être perçu comme un lieu pouvant permettre de recréer du lien, du vivre-ensemble dans ces parcours en rupture.

Au-delà du CHRS qui est une solution « plus pérenne » dans le passager, certaines personnes ont connu des foyers de jeunes travailleurs (FJT) et des hébergements avec le 115. Ces dispositifs sont perçus avec une certaine difficulté par ces personnes qui cumulent aussi des séjours en hôpitaux psychiatriques.

*Linette : « Et ben c'est suite à ma sortie de l'armée, du coup, j'ai atterri au péage de Roussillon, j'ai trouvé du travail, j'avais trouvé du travail avant de sortir de l'armée, comme un agent de sécurité à Seyssuel, près de Vienne et je travaillais du côté ça a pas tenu, après ce qui s'est passé, je suis venue sur Grenoble, j'ai atterri au foyer Sonacotra à l'Arlequin, à l'époque c'était*

---

<sup>58</sup> Sahlin I., 2012, "Policies to Address Homelessness : "Staircase" Models", S. J. Smith (dir.), *International Encyclopedia of Housing and Home*, San Diego, CA : Elsevier, pp. 255-260.

<sup>59</sup> Toutefois, dans le cadre de l'humanisation des structures d'hébergement, les modalités d'accueil évoluent. C'est le cas dans certaines associations comme au Groupement des Possibles où les places en CHRS sont constituées de logements soit regroupés, « en collectif », dans le même bâtiment, soit en diffus dans des logements en dehors du centre d'hébergement. De plus, au Groupement des possibles, le CHRS prévoit qu'un logement est destinée à une unité familiale et non à de la colocation. Il faut préciser que malgré ces évolutions en termes de qualité de l'accueil, le CHRS reste un dispositif limité dans le temps d'accueil.

*Sonacotra (ouais, ouais je connais et c'était comment le foyer ?) ben voilà (de ce que j'en connais c'est pas top) ben 9m2 de chambre, toilettes communes, douches communes (ah c'est ça) si la première fois que j'y étais, c'était pas trop mal, j'aurais mieux fait de vivre là à l'époque, je suis restée plus d'un an un truc comme ça, après ça allait pas du tout, j'ai été hospitalisée (et c'est en sortant ?) après je sais plus ce qui s'est passé, j'ai des trous suite au gros traitement que j'ai eu [...]* »

Habitante d'une pension de famille en Isère

Le lien avec le secteur de la santé mentale est poreux et se retrouve dans les parcours de plusieurs personnes rencontrées.

- Des parcours de soin souvent entremêlés aux parcours en ruptures

Les entretiens menés dans plusieurs des pensions de famille enquêtées sont particulièrement évocateurs de ce type de parcours, car plusieurs personnes ont connu un parcours de soin en psychiatrie. Certain-e-s continuent d'ailleurs à fréquenter l'hôpital de jour comme en témoigne l'extrait d'entretien ci-dessous.

*Léo : Non, après c'est pas parce qu'on me voit, c'est pas marqué sur le front « troubles bipolaires » (j'crois pas non [rire]) après faut que je me renseigne là-dessus parce qu'à l'hôpital psychiatrique comme à l'Unité pour Malades Difficiles, avant j'étais à UMD, une fois, une fois par mois ou tous les deux mois ils font, ils réunissent les personnes bipolaires avec des troubles bipolaires pour qu'on évalue la maladie, les médicaments, les avancées, ça peut être intéressant (hum) il y a pas si longtemps là j'ai fait une réunion là bah à l'hôpital, il y a une semaine et demie, on parlait de bipolarité, il y avait plusieurs personnes et je suis le seul à avoir parlé parce que les autres ils étaient, ils ont pas osé, c'est moi qui ait pratiquement animé toute la réunion (hum) ils ont été surpris, ils ont dit « ah tu parles plutôt bien » et tout et j'ai dit « bah ouais, ça empêche pas, on peut avoir un trouble bipolaire, avoir une vie sociale correcte et voilà c'est, faut pas rester là-dessus, moi je reste pas là-dessus » et puis voilà je suis bipolaire, j'ai un traitement qui me va bien, je peux construire des projets.*

Habitant de la pension de famille à Bordeaux

- Des parcours qui se retrouvent dans les données quantitatives au plan national

Les typologies de parcours, observés dans les pensions de famille investiguées, sont corroborés par les données recueillies au niveau national, dans le cadre de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS)<sup>60</sup>. Le tableau ci-dessous nous renseigne sur les motifs d'admission selon le sexe, constatés en 2020<sup>61</sup>.

---

<sup>60</sup> L'enquête ESDS est menée tous les quatre ans depuis 2012 auprès de établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale et porte notamment sur l'activité des établissements, les personnels, les personnes hébergées, les sorties des établissements, etc.

<sup>61</sup> Une nouvelle enquête sera mise en œuvre en 2024.

	Pensions de famille
Sortir de la rue	7
Sortie de structure d'hébergement	37
Sortie de service psychiatrique	14
Sortie de prison	1
Sortie de l'ASE sans autre solution	0
Sortie d'autres institutions (hôpital, établissement pour personnes âgées, handicapées, ...)	7
Perte de logement (expulsion, vente, rupture de bail...)	8
Logement en surpeuplement	1
Logement insalubre	3
Violence conjugale	1
Rupture conjugale	2
Rupture familiale	5
Travail, études, formation, emploi	0
Arrivée sur le territoire français	0
Sortie d'un hébergement de fortune	1
Autre	14
Ensemble	100

Lecture > 14% des personnes admises en pensions de famille ont pour motif principal d'admission le fait de sortir de service psychiatrique

Champ > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 31 janvier 2021, hors enfants accompagnant une famille ou un groupe.

Source > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021.

Les deux motifs principaux d'admission qui ressortent sont bien la sortie de structure d'hébergement et la sortie de service psychiatrique. Parmi les motifs également mentionnés, la perte de logement ainsi que la sortie de rue dans les mêmes proportions que la sortie « d'autres institutions » comme hôpital, établissement pour personnes âgées ou handicapées.

## 1.2. Des publics vulnérables d'un point de vue socio-économique et de la santé

Au-delà des parcours, il nous semble important de se pencher à présent précisément sur les indicateurs disponibles concernant les caractéristiques socio-économiques des personnes vivant en pensions de famille ainsi que sur les données relatives à leur santé. Dans cette partie, nous présentons les statistiques disponibles au niveau national ainsi que les données quantitatives qui ont pu être rassemblées à l'échelle des pensions de famille investiguées dans le cadre de cette enquête.

D'un point de vue démographique, le public des pensions de familles est principalement composé de personnes isolées comme l'illustre le tableau ci-dessous :

	Pensions de famille (en %)
Personne seule	91
Personne seule avec enfant(s)	4
Couple sans enfant	3
Couple avec enfant(s)	1
Groupe d'adultes sans enfant	1
Groupe d'adultes avec enfant(s)	-
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>

Lecture > 91% des personnes en pensions de famille sont des personnes seules

Champ > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 31 janvier 2021, hors enfants accompagnant une famille ou un groupe.

Source > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021.

Les données de 2016 indiquaient une proportion de 66% d'hommes isolés et de 24 % de femmes.

Ces constats s'appliquent également aux différentes pensions de famille enquêtées comme en atteste le tableau ci-dessous, réalisés à partir des données chiffrées dans les rapports d'activité de chaque pension de famille :

	Bordeaux	%	Tours	%	Cavaillon	%	Grenoble Bon accueil Alexandrine Magnolia	%	Grenoble -Le Lauréat	%	Voiron et Saint-Jean-	%	Paris
Femmes	16	44%	8	40%	6	16%	14	33%	6	38%	8	21%	N/R
Hommes	17	<b>47%</b>	12	<b>60%</b>	23	<b>61%</b>	29	<b>67%</b>	10	<b>63%</b>	31	<b>79%</b>	N/R
Mineurs	3	8%	0	0%	9	24%	0	0%	0	0%	0	0%	N/R
Total	36	100%	20	100%	38	100%	43	100%	16	100%	39	100%	

Source : Rapports d'activité des pensions de famille (2021)

Il faut souligner que certaines des personnes rencontrées sont parents. Dans ces cas-là, leurs enfants vivent soit avec la mère (car il s'agit majoritairement d'hommes qui ont ces parcours) ou sont placés à l'ASE. Si pour beaucoup le lien est coupé avec ces derniers, certains parents rencontrés ont des droits de visite et donc leurs enfants viennent les voir chez eux, à la pension de famille.

Concernant l'activité des personnes résidant en pension de famille, les données disponibles nous montrent que 10 % ont une activité professionnelle mais que 40 % sont dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle.

	Pensions de famille (en %)
<b>Ayant une activité professionnelle, dont :</b>	<b>10</b>
Salarié en CDI (y compris intermittent)	4
Salarié en CDD, intérimaire, saisonnier, emplois occasionnels	2
Salarié en contrat aidé	0
Activité d'insertion par l'activité économique (IAE)	1
Activité d'adaptation à la vie active (AVA)	0
Alternance	0
Indépendant	0
Autre	1
<b>En stage de formation</b>	<b>1</b>
<b>Chômeur inscrit à Pôle emploi</b>	<b>13</b>
<b>Chômeur non inscrit à Pôle emploi</b>	<b>8</b>
<b>Retraité</b>	<b>15</b>
<b>Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle</b>	<b>40</b>
<b>Autre inactif de 16 ans ou plus</b>	<b>12</b>
<b>Étudiant</b>	<b>0</b>
<b>Jeune de moins de 16 ans</b>	<b>2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>

Note > Les données relatives au statut d'activité n'ont pas été renseignées pour 10 % des individus. En raison d'une non-réponse trop élevée, les données des personnes logées dans un établissement ADOMA ne sont pas prises en compte dans ce tableau (encadré 1).

Lecture > En pensions de famille, la part des adultes ayant une activité professionnelle est de 10 %.

Champ > France entière (hors Mayotte), personnes logées au 31 janvier 2021, hors enfants accompagnant une famille ou un groupe.

Source > DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021.

De façon cohérente, d'un point de vue des revenus, les données disponibles indiquent que 10% personnes vivant en pension de famille perçoivent des revenus liés à un travail ou à un stage. 55 % perçoivent l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) et 18% le Revenu de solidarité active (RSA)

	Pensions de famille (en %)
<b>Perception de revenu du travail ou de stage</b>	
Oui	11
Non	89
<b>Perception du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité</b>	
Ne perçoit ni le RSA, ni la prime d'activité	77
Perçoit le RSA mais pas la prime d'activité	<b>18</b>
Perçoit le RSA et la prime d'activité	2
Perçoit la prime d'activité mais pas le RSA	3

Demande en cours	0
<b>Perception de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)</b>	
Ne perçoit pas l'AAH	45
Perçoit l'AAH	<b>55</b>
Demande en cours	1

Les données disponibles auprès la DREES se vérifient auprès des publics des pensions de famille investiguées. En effet, les personnes vivant en pension de famille bénéficient majoritairement de l'AAH, d'autres travaillent en ESAT, d'autres en ACI ou dans l'intermittence (saisonniers). Par exemple, Paul qui vit dans la pension de famille à Tours travaille en ESAT la journée, Jeanne qui vit dans la pension de famille à Bordeaux travaille au Clubhouse, une association d'insertion par le travail des personnes avec des troubles psychiques et Elisabeth qui vit dans la pension de famille à Cavaillon a travaillé dans le chantier d'insertion avant de vivre dans la pension de famille.

	Bordeaux	%	Tours	%	Cavaillon	%	Grenoble Bon accueil Alexandrine Magnolia	%	Isle d' Abeau - Le Lauréat	%	Voiron - Saint- Jean-de-Moiran	%	Paris
AAH	19	<b>58%</b>	12	<b>60%</b>	5	<b>38%</b>	25	<b>58%</b>	5	<b>31%</b>	17	<b>44%</b>	N/R
RSA	11	<b>33%</b>	1	5%	0	0%	5	12%	4	<b>25%</b>	10	<b>26%</b>	N/R
Invalidité	0	0%	1	5%	0	0%	3	7%	0	0%	6	15%	N/R
ESAT	0	0%	3	<b>15%</b>	0	0%	2	5%	0	0%	0	0%	N/R
Pôle emploi (ARE,ASS)	0	0%	1	5%	0	0%	0	0%	0	0%	6	15%	N/R
Retraite	0	0%	1	5%	1	8%	8	<b>19%</b>	3	19%	4	10%	N/R
Ressources (emploi)	2	6%	1	5%	0	0%	3	7%	4	25%	0	0%	N/R
Sans ressources	0	0%	0	0%	7	<b>54%</b>	0	0%	0	0%	0	0%	N/R
Autres (autres sources, pension de reversion)	0	0%	0	0%	0	0%	1	2%	0	0%	4	10%	
Total (habitants adultes)	33	<b>97%</b>	20	<b>100%</b>	13	<b>100%</b>	43	<b>109%</b>	16	<b>100%</b>	39	<b>121%</b>	

Source : Rapports d'activité des pensions de famille (2021)

Par ailleurs, d'un point de vue de gestion et d'autonomie financière, il est à noter qu'un nombre non négligeable de personnes ont des mesures de curatelles (parfois renforcées) ou de tutelles. Comme le montre le tableau ci-dessous, toutes les pensions de famille n'accueillent pas de personne sous curatelles ou tutelles ou ne le mentionnent pas dans leurs rapports d'activité.

	Bordeaux	%	Tours	%	Cavaillon	%	Grenoble Bon accueil Alexandrine Magnolia Le Lauréat	%	Voiron et Saint-Jean- de-Moiron	%	Paris
Curatelles (dont renforcées)	18	55%	7	35%	N/R	-	N/R	-	25	64%	N/R
Tutelles	1	3%	3	15%	N/R	-	N/R	-	0	0%	N/R
Total (habitants adultes)	33	58%	20	100%	29	-	59	-	39	64%	-

Source : Rapports d'activité des pensions de famille (2021)

À travers ces différents indicateurs, on voit que les publics des pensions de famille se caractérisent par l'insécurité sociale au sens de Paugam : « *L'insécurité sociale résulte (...) de la perte au moins partielle des supports sociaux et (...) d'une infériorité socialement reconnue à l'origine de souffrances, voire de différentes formes de détresse psychologique, notamment la perte de confiance en soi et le sentiment d'inutilité* »<sup>62</sup>.

### 1.3. Des ruptures à resituer par rapport au contexte familial d'origine

Dans un article paru en 2006, Jean-Marie Firdion s'intéresse aux liens entre les événements survenus dans l'enfance et la jeunesse, le contexte familial d'origine et la situation des personnes utilisatrices de services d'aide aux sans-domicile. Il pose la question des ressources effectivement mobilisables par les personnes « *de façon à percevoir comment, au-delà des accidents de la vie, des effets structurels peuvent être en jeu* »<sup>63</sup>.

À partir d'une enquête menée par l'Insee en janvier 2001 auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, il montre « *l'influence persistante des antécédents socio-familiaux* »<sup>64</sup> en mettant en évidence que les capitaux de santé physique ou mentale, social, scolaire et professionnel et économique sont affectés et affaiblis par un contexte de vie difficile, voire maltraitant, connu dès l'enfance.

Plusieurs autres travaux sociologiques ont montré que les personnes ayant connu des événements douloureux durant leur enfance et la jeunesse ont une probabilité plus élevée de se retrouver sans logement autonome stable à l'âge adulte. L'enquête menée par l'Insee en 2001 établit en effet que « *les prévalences observées sont plus élevées que dans la population générale, ce qui correspond aux*

<sup>62</sup> Paugam S., 2012, « "Compter sur" et "compter pour". Les deux faces complémentaires du lien social » in Castel R., Martin C. (dir.), 2012, *Changements et pensées du changements*, pp. 215-230, p. 222.

<sup>63</sup> Firdion J.-M., 2006, « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Economie et statistique*, n°391-392, pp. 85-114, p. 85.

<sup>64</sup> Firdion J.-M., 2006, *op. cit.*, p. 106.

*résultats de travaux portant sur les populations défavorisées : davantage d'orphelins (...), de violence et d'alcoolisme au sein de ces familles, notamment du fait de la précarité et du stress économique ».<sup>65</sup> C'est notamment le cas de Patricia qui a été placée très tôt :*

*Patricia : J'ai eu une enfance très difficile, j'ai perdu toute ma famille, j'ai été placée à la DDASS de mes 2 ans jusqu'à 20 ans (ah oui d'accord) et à 20 ans mes parents adoptifs voulaient plus me prendre et j'ai fait une tentative de suicide et je suis arrivée en psychiatrie voilà [...] Et voilà ma mère était alcoolique, mon père est mort d'une tuberculose, mon grand-père il a voulu nous récupérer il a eu un arrêt cardiaque il est mort sur l'autoroute et ma grand-mère, j'ai perdu voilà, j'ai tout perdu, tout.*

Habitante de la pension de famille à Tours

De plus, comme le souligne Jean-Marie Firdion, il a été établi « *qu'avoir été victime de violence est fortement lié à la probabilité de devenir sans domicile* »<sup>66</sup> et qu'il y a un lien entre pauvreté, chômage et violence agie et subie<sup>67</sup>. En plus des violences physiques et sexuelles, les violences symboliques et psychologiques (humiliations répétées, etc.) subies durant l'enfance et la jeunesse peuvent se traduire plus tard par la multiplication d'épreuves de forces, qui tiennent lieu de revanche, ou par le recours à l'arme des plus démunis : la violence<sup>68</sup>. Outre les conséquences sur la santé physique, subir une violence a aussi des répercussions sur l'estime de soi : elle peut accentuer l'isolement, l'agressivité, l'anxiété<sup>69</sup>, diminuer la confiance envers les institutions, ce qui ne peut qu'aggraver la situation de personnes en précarité (plus on est pauvre et moins on exerce son droit au recours).

Parmi ces événements douloureux que peuvent avoir connus les personnes, le placement est un événement marquant et marque une rupture dans le parcours de vie familiale. Sachant que l'enquête Insee dégage la tendance selon laquelle la précarité et la pauvreté durant l'enfance semblent accroître le risque de placement des enfants de ces familles (parmi les adultes de cet échantillon, à contexte égal par ailleurs).

Depuis les premières enquêtes statistiques réalisées par l'INED (Institut National des Études Démographiques) à Paris en 1995, il est en effet apparu que, « *parmi les personnes sans domicile et plus généralement parmi les utilisateurs des services d'aide, les personnes ayant connu un placement dans leur jeunesse par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)*

---

<sup>65</sup> Firdion J.-M., 2006, *op. cit.*, p. 91.

<sup>66</sup> Bassuk E.L. *et al.*, 2001, « Multiply Homeless Families : The Insidious Impact of Violence », *Housing Policy Debate*, vol. 12, n°2, pp. 299-320 et Shinn M. *et al.*, 1998, « Predictors of Homelessness Among Families in New York City : From Shelter Request to Housing Stability », *American Journal of Public Health*, vol. 88, n°11, pp. 1651-1657, Wood D. *et al.*, 1990, « Homeless and Housed Families in Los Angeles : A Study Comparing Demographic, Economic, and Family Function Characteristics », *American Journal of Public Health*, vol. 80, n°9, pp. 1049-1052 cités par Firdion J.-M., 2006, *op. cit.*, p. 91.

<sup>67</sup> Jaspard M. *et al.*, 2003a, *Les violences envers les femmes en France, Une enquête nationale*, La Documentation française, Mucchielli L., 2001, *Violences et insécurité, fantasmes et réalités dans le débat français*, collection Sur le vif, La Découverte, cités par Firdion J.-M., 2006, *op. cit.*, p. 91.

<sup>68</sup> Bourdieu P., 1993, « Dialogue sur la violence » in Bourdieu P. (dir.), *La misère du monde*, Le Seuil, pp. 737-753, Broccolichi et Cœuvard, 1993, « L'engrenage », in Bourdieu P. (dir.), *La misère du monde*, Le Seuil, pp. 639-648, cités par Firdion J.-M., 2006, *op. cit.*, p. 91.

<sup>69</sup> Choquet M., 2001, « Les jeunes et la violence : quelles sont les évidences », *Adsp*, n°37, pp. 11-12, Singer M.I. *et al.*, 1995, « Adolescents' Exposure to Violence and Associated Symptoms of Psychological Trauma », *The Journal of the American Medical Association*, vol. 273, n°6, pp. 477-482, cités par Firdion J.-M., 2006, *op. cit.*, p. 91.

étaient en proportion bien supérieure à leur part dans la population générale »<sup>70</sup>. Concrètement, parmi les utilisateurs de services d'aide, les personnes anciennement placées ont connu la rue en plus grand nombre (80 % contre 54 %) et de façon plus précoce.

L'ensemble de ces éléments faisant le lien entre violences familiales dans l'enfance ou placement à l'ASE<sup>71</sup> et passage à la rue et problèmes psychiques est corroboré par les analyses de François Chobeaux. Selon ses analyses, un tiers des personnes sans-domicile fixe âgées de moins de 25 ans sont des sortants de l'ASE et ces derniers sont particulièrement sujets à des problématiques de santé mentale<sup>72</sup>.

*Léo : J'ai travaillé comme apprenti mécanicien au début, j'avais 14 ans et après avec mon beau-père et ma mère c'était compliqué donc j'ai été placé en famille d'accueil ouais 2 ans et après je suis rentré au CAT à l'époque (d'accord c'est en famille d'accueil que t'as un peu eu le diagnostic {de sa bipolarité}) bah non pas tant que ça parce que finalement c'est à l'ESAT que ça a commencé {à vérifier 26'30} (d'accord) j'allais avoir 18 ans et j'avais fait un petit séjour à 16 ans, pas longtemps parce que j'étais mineur, ils pouvaient pas me garder et là j'ai été placé en famille d'accueil pour enfant et pendant deux ans ça s'est plutôt bien passé, j'ai pas eu de problème particulier, c'est en entrant en ESAT que j'ai vraiment commencé à déclencher [...]*

Habitant de la pension de famille à Bordeaux

#### 1.4. Un public de « sous-prolétaires » : des personnes vulnérabilisées plutôt que vulnérables ?

Les éléments présentés ci-dessus nous permettent de mieux situer socialement les personnes qui sont logées en pension de famille et de mettre en perspective leur trajectoire avec leurs origines sociales.

Dans leurs travaux auprès de personnes vivant à la rue ou bénéficiant de services d'urgences, Bruneteaux et Lanzarini utilisent le terme de « sous-prolétaires » pour désigner les personnes enquêtées qui partagent un certain nombre de caractéristiques communes : « *Les sous-prolétaires ont tous eu une enfance « difficile » ponctuée de violences intra-familiales, de divorces ou de séparations, de placements en institution, de fugues, d'actes de « petite délinquance » et de séjours en prison, parfois dès l'âge de 16 ans, d'échecs dans leur installation à leur « compte », de dettes auprès de diverses instances publiques ou privées, de chômage et de petits boulots, d'accidents du travail. L'absence de soutien familial, le recours indispensable à l'aide publique pour survivre, complètent le tableau des caractéristiques biographiques qui se retrouvent auprès de tous les sous-prolétaires rencontrés* »<sup>73</sup>.

Il nous paraît pertinent de reprendre cette dénomination pour positionner les personnes qui se retrouvent en pension de famille, dans un cadre social plus global, fait d'inégalités. Il est fréquent de les voir qualifier de personnes « vulnérables » dans une sorte d'état statistique comme le dispose la

---

<sup>70</sup> « En 2012, parmi les adultes (francophones, voir définition de l'enquête) nés en France et hébergés par un service d'aide ou fréquentant un lieu de distribution de repas, 23 % avaient été placés dans leur enfance. Cette proportion est de moins de 3 % au sein de la population des ménages disposant d'un logement (Firdion et Parizot, 2010).

<sup>71</sup> Aide sociale à l'enfance

<sup>72</sup> Chobeaux F., 2022, « Pourquoi tant de jeunes de l'ASE parmi les SDF ? », *VST - Vie sociale et traitements*, vol. 155, n°3, p.106

<sup>73</sup> Bruneteaux, Lanzarini, 1998, *op. cit.*, p. 161.

circulaire de 2002<sup>74</sup>, alors même que leur situation est précisément le résultat de dynamiques inégalitaires qui structurent la société. Ainsi que le précise Bruneteaux et Lanzarini, « *l'emploi du préfixe « sous » est encore une manière de rappeler que le sous-prolétaire s'affronte à des conditions de vie inhumaines avant de s'affronter à des groupes de « référence* »<sup>75</sup>.

Resituer l'objet de notre enquête (la participation des habitant-e-s dans les pensions de famille) ainsi que les sujets que sont ces habitants-e-s, dans la structure sociale constituée de hiérarchies nous semble capital car aborder la question de la participation amène nécessairement à se demander « qui parle ? » quand d'autres ne « parlent pas » et à interroger les rapports de domination à l'œuvre.

Vouloir susciter la participation des dominés s'inscrit dans une réalité qu'il est indispensable d'avoir à l'esprit. Pour reprendre les termes de Bruneteaux et Lanzarini : « *il s'agit de donner la parole à quelqu'un qui n'a plus de poids, qui n'est jamais écouté, qui ne peut objectivement se livrer sans s'exposer dangereusement, lui offrir un espace en dehors de sa réalité où il pourra s'appuyer sur quelqu'un pour dire ce qu'il à dire* »<sup>76</sup>.

### 1.5. Des personnes longtemps « objets » (de violences, de prise en charge des services sociaux)

Les parcours de vie des personnes rencontrées nous montrent que ces dernières ont beaucoup connu (si ce n'est principalement) la position « d'objet » : que ce soit objets de violences (vécues dès l'enfance) ou objets de prise en charge des services d'aide. Dans ces conditions, comment être en possibilité de ne serait-ce qu'identifier son propre désir ?

Dans les faits, les professionnel-le-s des pensions de famille sont souvent confronté-e-s à une absence de demandes exprimées comme l'illustre l'extrait d'entretien ci-dessous :

*« Moi c'que j'trouve beaucoup plus compliqué en pension de famille c'est que rares sont ceux qui ont des demandes ... et que c'est là où c'est difficile ... parce que euh ... ils sont pas obligés d'être accompagnés les personnes, et donc c'est là où c'est très compliqué parce qu'il faut réussir à percevoir la réelle demande quand t'en as un qui vient te voir ... pour te parler d'un conflit qu'il a, par exemple, eh ben en fait faut pas t'arrêter sur ce conflit ... tu vois et c'est ... ça demande une sacrée j'trouve psychologie »*

Professionnel-le d'une des pensions de famille en Isère

L'expression de ses désirs, de ses envies, ne sont pas choses aisées quand ces désirs et ces envies sont ressentis. Lorsque les personnes rencontrées sont questionnées sur la manière dont elles se sentent en pension de famille par exemple, plusieurs d'entre elles répondent le mot « correct », sans s'exprimer plus sur le sujet. L'extrait d'entretien qui suit l'illustre également :

---

<sup>74</sup> La circulaire du 10 décembre 2002 évoque des « *personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire* ».

<sup>75</sup> Bruneteaux, Lanzarini, 1998, *op. cit.*, p. 135.

<sup>76</sup> Bruneteaux, Lanzarini, 1998, *op. cit.*, p. 174.

- *Enquêtrice : Et si tu devais améliorer des choses ici, ce serait quoi ?*
- *Quentin : Je ne sais pas moi, je suis content pour moi, c'est déjà beaucoup ici, je me suis toujours contenté de rien, moi, j'aime, il y a tout, c'est vrai, je ne saurais pas quoi améliorer de plus.*

Habitant d'une des pensions de famille en Isère

Nous pouvons analyser ceci de deux manières : le fait qu'ils n'ont plus ou pas l'habitude de s'exprimer et donc ont du mal à donner leur avis ou encore par la crainte de critiquer un lieu qui représente tout de même une stabilité dans leurs parcours de vie complexes. En effet, la pension de famille constitue souvent une telle amélioration des conditions de vie matérielles, émotionnelles et psychiques que les personnes s'estiment chanceuses de pouvoir y habiter.

Parmi les obstacles à l'expression des personnes, on peut aussi noter un manque de confiance en soi et une difficulté à se projeter, qui sont aussi des effets des épreuves difficiles qu'elles ont vécues. Les témoignages de professionnel·le·s se désolant des difficultés à « mobiliser » les personnes pour les activités proposées ou maugréant contre les engagements versatiles (pour les inscriptions à une animation ou un évènement par exemple) sont nombreux. Pourtant, les éléments présentés ici éclairent les motifs structurels qui peuvent expliquer les difficultés rencontrées par les personnes. Comme l'a démontré Jean Furtos, la précarité sociale peut conduire à de l'auto-exclusion.<sup>77</sup> Il explique que : « *le syndrome d'auto-exclusion est une forme d'auto-aliénation. Dans certaines situations d'exclusion, pour survivre, c'est-à-dire pour tenir debout à sa manière, le sujet humain est capable d'abandonner une partie de sa liberté et de s'auto-aliéner* »<sup>78</sup>.

Répondant à une question de notre part, une autre professionnelle rencontrée partage son ressenti à ce sujet :

- *Enquêtrice : Parfois j'ai vraiment eu le sentiment que parfois, en leur demandant des choses et de quoi ils avaient envie, c'était presque de la violence ?*
- *Clara : Moi c'est aussi mon avis, à tort ou à raison, je sais pas, mais comme parfois les curateurs ou les curatrices, parfois ils ont des héritages ou des choses qui leur vient et qui disent encore "mais je comprends pas ce monsieur il a aucune envie, il vient d'avoir 40 000 €, il a aucune envie à part boire, je comprends pas" mais en fait...et puis tu sais c'est de là où elles se plaçaient et de leur réalité donc nous on prend du recul, mais des fois t'as envie de leur dire "mais ma cocotte, viens passer 24h avec lui et tu verras bien que se barrer aux Seychelles il s'en carre, il s'en carre ! Prendre un avion, voir du monde, le sable il s'en fout" enfin tu vois... ».*

Professionnelle d'une pension de famille en Isère

<sup>77</sup> Furtos J., 2023, *De la précarité à l'auto-exclusion*, Editions Rue d'Ulm (1<sup>ère</sup> édition : 2009).

<sup>78</sup> Furtos J., 2023, *op. cit.*, pp. 24-25.

## 2. Une pension de famille comme « base des possibles » ?

*« Dire aux personnes « bienvenue en pension de famille, ici tout est possible, tout est à envisager et tout est à co-construire » ... dès l'instant où t'as dit ça ... pour moi c'est déjà euh ... tu vois la base de ... des possibles »*

Professionnel·le d'une des pensions de famille en Isère

Vivre en pension de famille revêt un caractère particulier pour les personnes et les professionnel·le·s qui s'y côtoient presque quotidiennement. Le témoignage de Suzon est éloquent à ce sujet : la pension de famille offre un cadre propice au développement de « possibles » par le fait de co-construire dans un lieu de vie à la fois individuel et commun. Quels sont donc les ingrédients de ce « terrain des possibles » ? L'extrait d'entretien réalisé avec une hôte nous donne des indices : *« Être chez soi en pension de famille c'est être en sécurité, à l'abri, sans obligation d'accompagnement et chercher à être entouré »*.

### 2.1. Les ingrédients indispensables au ménagement du chez-soi réunis dans le dispositif des pensions de famille : les ressources de l'habiter

*« ... la maison est une des plus grandes puissances d'intégration pour les pensées, les souvenirs et les rêves de l'homme. (...) Sans elle, l'homme serait un être dispersé. Elle maintient l'homme à travers les orages du ciel et les orages de la vie. Elle est corps et âme. Elle est le premier monde de l'être humain. »*

Gaston Bachelard, « La poétique de l'espace »<sup>79</sup>

Dans cette partie, nous verrons que la pension de famille offre les composants indispensables au ménagement du « chez-soi » : ressources de l'habiter, essentielles à l'être humain. Pour l'ensemble des personnes rencontrées<sup>80</sup>, les logements constituent à la fois des abris physiques et psychologiques, des lieux d'ancrage mais aussi des supports rendant possibles sociabilités et activités diverses. En préservant leur intimité et en s'appropriant leur logement, ces personnes habitent pleinement au sens que Jean-Marc Besse en donne : *« habiter, c'est (...) s'emparer activement des espaces où nous nous trouvons, par nécessité ou par hasard, c'est s'approprier ces espaces et les faire vivre en les transformant, voire en réinventant les lieux »*<sup>81</sup>. Il analyse *« le pouvoir ou plutôt la liberté d'habiter »*, comme la possibilité *« de modeler l'espace de notre vie »*<sup>82</sup>.

Nous développerons ici les principales ressources de l'habiter suivantes :

- Le temps et la stabilité ;
- La sécurité ;
- L'appropriation du chez soi comme socle de l'intimité ;
- Les possibilités de répit et de retrait... qui permettent la vraie liberté d'adhésion.

<sup>79</sup> Bachelard G., 1957, *La poétique de l'espace*, Presses Universitaires de France.

<sup>80</sup> Nous n'avons pas rencontré les personnes qui, pour des raisons ou d'autres, sont parties (volontairement ou non) de la pension de famille ce qui crée potentiellement un angle mort sur ce qui pourrait ne pas convenir aux personnes.

<sup>81</sup> Besse J.-M., 2013, *Habiter. Un monde à mon image*, Flammarion, p. 161.

<sup>82</sup> Ibid

- Le temps et la stabilité

L'importance d'avoir le temps en arrivant à la pension de famille est ressorti de façon unanime. On a évoqué en introduction la nouveauté sans précédent que cela constitue dans les politiques d'hébergement et d'accès au logement. Ce changement de paradigme se confirme être une évolution qui modifie profondément les manières d'appréhender la vie des personnes dans les dispositifs de ce secteur.

Pour les personnes qui ont connu des parcours empreints de ruptures, « sans place » ou hébergés dans des lieux soumis à une durée de séjour limitée, avoir le temps de « se poser » ouvre justement une « base des possibles ». La possibilité de pouvoir (enfin) « se poser » a été très fréquemment abordée au cours des entretiens, tant par les habitant·e·s que par les professionnel·e·s. L'une des professionnelles d'une des pensions de famille en Isère en fait l'écho :

*Clara : [...] il y a vraiment ce temps de se poser, de se dire ok, ça y est, je suis chez moi, je paye mon loyer, donc je ne suis pas, je dois rien à personne, je peux inviter des gens chez moi, je peux aller faire mes courses, personne ne va me demander ce que je mange ou qui j'invite et ce que je bois [...]*

Professionnelle d'une des pensions de famille en Isère

Pour cette hôte, l'acte d'habiter tient dans le fait de pouvoir prendre le temps « de se poser » sans devoir se justifier constamment, sans que ne pèse sur eux l'injonction à investir rapidement le logement ou... à devoir en sortir. Un des messieurs accompagnés a par exemple dormi sur un matelas au sol pendant quatre ans avant de dormir dans son lit et fermer sa porte de logement à clé. Certain·e·s occupent leurs logements surtout pour la nuit, pour y dormir, comme Stéph à Bordeaux qui a gardé ses habitudes de manche dans l'un des marchés du centre-ville. Il peut parfois s'écouler des années pour se sentir assez bien dans le logement et commencer à tisser des liens en dehors, comme en témoigne Julien qui vit dans une pension de famille en Isère depuis 14 ans :

- *Julien : « (...) Quand j'ai aménagé ici, je suis pratiquement resté un an sans sortir, sans bouger de mon appart (...) pendant un peu plus d'une année, j'avais besoin de me poser, poser les valises et de refaire un petit peu le point [...].*
- *Enquêtrice : Et donc tu passes cette année, enfermé, je crois que tu as prononcé ce terme et après, qu'est-ce qui se passe et comment ça se passe ?*
- *Julien : Ben je sais pas, j'ai eu une espèce de déclic, je peux pas trop t'expliquer comment ça s'est passé, j'ai commencé un peu à descendre, à rencontrer un petit peu quelques résidents et puis en fait, c'est ça qui m'a incité un peu, il y a deux ou trois personnes que j'ai vues qui étaient pas trop mal (**qu'est-ce que tu veux dire par là ?**) avec qui mener une conversation où t'avais des points communs et puis il y a un animateur qui est arrivé à peu près à l'époque où j'ai commencé un petit peu à descendre et c'est un gars que j'appréciais beaucoup »*

Habitant d'une des pensions de famille en Isère

Comme le souligne Laure Bayot dans son mémoire sur la vie en pension de famille<sup>83</sup>, le temps permet de s'inscrire dans les lieux, de permettre à des habitudes de peu à peu structurer le quotidien, de se créer « un petit train de vie », « une routine »<sup>84</sup>.

Le temps figure donc comme un ingrédient essentiel que les personnes puissent de « se poser », selon *leurs modalités à elles*, et afin que se crée, petit à petit, l'espace et la tranquillité pour sortir peu à peu de la « carapace » qu'elles se sont formées afin de survivre aux situations traumatiques et de précarité qu'elles ont vécues. Ce temps participe à la création d'un sentiment de sécurité, qui constitue un second ingrédient fondamental.

- La sécurité

En pension de famille, la sécurité se manifeste dans différentes dimensions, dont le fait de disposer d'un logement privatif, un espace à soi comme témoigne Linette dans l'extrait d'entretien ci-dessous :

- *Enquêtrice : Et qu'est-ce qui fait que vous vous êtes senti bien ici Linette ? (...)*
- *Linette : Ben je suis chez moi déjà, ma petite cuisine, ma douche, après il suffit pas d'avoir grand pour être bien, il suffit d'avoir le minimum, de quoi manger, de dormir, de quoi se laver et de se poser (oui) quand je suis arrivée ici, j'ai atterri dans le studio en bas au deuxième étage, moi ça m'allait très bien.*
- *Enquêtrice : Ça vous convenait aussi quand même, même si c'était petit ? (Ouais) ce que vous appréciez, c'était de pouvoir...*
- *Linette : Me poser, avoir mon chez-moi, petite cuisine, voilà.*

Habitante d'une des pensions de famille en Isère

Pour des personnes ayant connu la rue, des centres d'hébergements successifs, en un mot l'incertain pendant de nombreuses années, accéder à un logement pérenne va ménager la possibilité de retrouver une forme de sécurité intérieure.

*Patricia : « Alors, au début, mes voisins, c'étaient pas les actuels, mais le couple qui était dans le grand appartement, lui m'appelait « petit fantôme » parce que je sortais pour faire mes courses, pour aller me balader, enfin j'allais marcher jusqu'à la Bastille, je revenais, c'est tout, mais en fait je disais bonjour à qui je croisais mais basta quoi, œillère et... (pourquoi ? Si c'est pas une question indiscreète, Patricia ?) Pourquoi ? Pourquoi ? Parce que dans le même truc que la sortie de la rue, j'avais plus l'habitude du contact, je sais pas comment t'expliquer ça, personnellement, je sais pas si c'est le vécu de tous les gens qui sont à la rue, mais personnellement, moi, la rue, je me suis fait une carapace, je me suis fait un plexiglas autour de moi et il y a le strict minimum qui rentrait et quand je suis arrivée ici, j'étais toujours dans cette bulle et tout ce qui était pas essentiel, j'étais dans ma bulle, j'avais mes œillères et ma bulle autour de moi et à part l'essentiel de la politesse « bonjour, au revoir, merci s'il vous plaît » il y avait pas d'autre chose, les gens ne rentraient pas ici même mes voisins ils rentraient pas dans*

---

<sup>83</sup> Laure Bayot est cheffe de service de pensions de familles investiguées. Dans son mémoire, elle cherche à « comprendre ce qui pouvait permettre aux personnes ayant connu des parcours résidentiels instables de se maintenir dans ce type de dispositif » (in Bayot L., 2020, *Tranquille chez soi et autres dérangements. Habiter en pension de famille : une existence qui se mesure dans les détails*, Mémoire, p. 7) et s'intéresse particulièrement aux attachements.

<sup>84</sup> Bayot L., 2020, *op.cit.*, p. 44 : extrait d'entretien avec un habitant.

*l'appartement, c'est venu après ça (c'était ton cocon de sécurité un peu ?) c'était le cocon de sécurité »*

Habitante d'une des pensions de famille en Isère

Cette sécurité revêt des aspects matériels qui sont soulignés par les habitant-e-s qui apprécient d'avoir un interphone pour filtrer l'accès à la résidence et à leur logement.

*Patricia : (...) le fait d'avoir un chez soi, comme tu le dis toi-même, d'être en sécurité, d'avoir l'interphone en bas donc, du coup, personne ne peut rentrer en théorie sans l'autorisation de quelqu'un de la maison ou sans l'autorisation de l'équipe (...)*

Habitante d'une des pensions de famille en Isère

Certains expriment même le souhait qu'un second système de filtrage soit installé par le biais de judas sur les portes des logements.

*Claude : (...) et c'est Jean-Luc qui disait l'autre jour, faudrait avoir un judas sur la porte, comme ça tu vois qui tape, si t'as pas envie d'ouvrir à tout le monde, si t'as pas envie t'ouvres pas, parce que là tu tapes tu dis « c'est qui ? » et donc bon, si c'est Gérard tu laisses entrer mais bon...*

Habitant d'une des pensions de famille en Isère

Ce sentiment de sécurité procuré par le fait d'avoir un logement individuel et privatif, dans un lieu collectif, avec la présence d'hôtes, vaut aussi pour les personnes qui ont connu l'hôpital psychiatrique, et notamment pour celles qui ont pu y vivre des expériences assez traumatiques. Pour ces dernières, la pension de famille apparaît comme un réel lieu de répit, qu'elles opposent à l'hôpital psychiatrique. Elles décrivent la pension de famille comme un lieu, où les personnes sont « habitantes », « chez elles », un endroit où elles se sentent bien et peuvent se reconstruire. Dans l'une des pensions de famille investiguées, Claire, Patricia et Hélène expliquent que depuis leur arrivée, elles n'ont plus fait de séjour dans des institutions médicales/psychiatriques, même si elles poursuivent un traitement médical. C'est pour elle une source de grand réconfort comme en témoigne l'extrait d'entretien ci-dessous.

- *Enquêtrice : Ouais en même temps t'avais vécu deux années avant particulièrement difficiles...*
- *Hélène : Oui, c'est vrai, ça m'a pas fait du bien ces deux années en psychiatrie... Ça m'a pas fait du bien, ça m'a un peu ramolli l'esprit.*
- *Enquêtrice : Hum et en arrivant ici, du coup, ça a été... tu dirais que ça va mieux ?*
- *Hélène : Mieux ouais.*
- *Enquêtrice : Que ça t'a plus fait du bien ?*
- *Hélène : Ah oui, je suis contente et je suis surprise ici, il y a des gens qui se retournent régulièrement faire des séjours en psychiatrie, moi c'est un truc... ça doit les rassurer, pour moi, c'est un truc je ne voudrais absolument pas, je n'ai jamais souhaité retourner là-bas et je le vivrais comme un enfer.*

Habitante de la pension de famille à Tours

- L'appropriation du chez soi, socle de l'intimité

Si les modalités d'habiter peuvent être multiples, l'appropriation fait partie des ressources de l'habiter. Comme le souligne Marc Breviglieri, « *l'habiter doit d'abord être entendu dans sa dimension pragmatique : comme une manière de s'engager dans le monde et non pas de s'y situer. Une manière personnelle et intime qui fraye des voies usuelles dans le monde, en s'y accommodant des chemins praticables et en y dessinant des paysages familiers* »<sup>85</sup>.

Le fait de réaliser des travaux à son goût, d'aménager l'espace comme on le souhaite participe à la construction du chez-soi et ceci revient dans de nombreux entretiens. Lorsque Julien est arrivé dans la pension de famille il y a 14 ans, il a refait lui-même les peintures de son appartement :

- *Julien : Ben je suis content d'avoir un logement parce que deux ans de, comment on peut dire ? De camping, pratiquement, c'est assez dur à vivre et pour moi et je pense que ça a été dur pour les gens qui m'ont accueilli aussi, ben ouais, j'installe mon petit logement tu vois j'ai commencé déjà c'était l'époque où il y avait des projets pour refaire les peintures des logements moi, j'ai demandé gentiment, vous payez la came je le fais, déjà ça m'occupera et j'ai aménagé tout mon appart.*
- *Enquêtrice : Et ça a pris du temps tout ce que tu as fait, tu vois tu dirais, un an, deux ans, trois ans ?*
- *Julien : Non en fait, j'avais pas envie de vivre ni dans la poussière ni dans la peinture, c'est mon caractère ça, très carré.*

Habitant d'une des pensions de famille en Isère

Linette, qui habite en pension de famille depuis 13 ans, a pour sa part ré-aménagé la salle de bain avec l'aide d'amis, quand elle a emménagé dans son second logement au sein de la pension :

*Linette : Regardez ma salle de bain, **(non mais c'est vraiment !)**, ça c'est moi qui l'ai posé avec un collègue, c'est des vasques Ikea, on a viré l'ancien, on a mis ça **(donc vous avez changé le lavabo dans la salle de bain)** oui avec mon collègue on a tout démonté, on l'a enlevé, on a mis celui-là **(et vous avez un nouveau placard aussi, tout neuf là)** j'ai fait ça avec les anciens **(et vous avez une belle douche !)** c'est les mecs qui sont venus quand ils ont refait l'appart **(elle est belle, c'est une grande douche).***

Habitante d'une des pensions de famille en Isère

Un peu plus loin dans l'entretien, Linette insiste sur les différences entre la pension de famille et un foyer, montrant qu'elle apprécie la liberté offerte en pension de famille :

*« moi ma sœur elle vient quand elle veut, on leur dit c'est tout, c'est pas un foyer, on a nos boîtes aux lettres, beaucoup de gens disent « ouais vous êtes en foyer » je dis que c'est pas un foyer, un foyer déjà, le soir, il y a des horaires pour, il y a pas de courrier, il y a pas de boîtes aux lettres et on paye pas de loyer dans un foyer, c'est une participation si je me trompe pas **(oui je pense aussi)** ici, on est autonomes, et les foyers, je crois qu'ils mangent tous toujours en bas j'crois **(ici il y a pas d'obligation ?)** on est chez nous »*

Habitante d'une des pensions de famille en Isère

---

<sup>85</sup> Breviglieri M., 2006, « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracès*, Bulletin technique de la Suisse romande, n°23, pp. 9-14, p. 1.

Xavier, même s'il a du mal à trouver une place qui lui convienne pour son lit, s'approprie son lieu de vie en cuisinant, préparant des apéros, faisant ainsi de son lieu intime, un lieu d'hospitalité<sup>86</sup>. Cette manière de s'approprier les lieux en sociabilisant avec les autres résidents ou en invitant des personnes extérieures se retrouve chez plusieurs personnes interrogées.

Pour les chercheuses Pascale Pichon et Elodie Jouve, le chez-soi se construit selon la co-existence de quatre principes : l'aménagement, l'appropriation, l'attachement et l'ancrage<sup>87</sup>. Elles précisent également que « *dans le cours de l'aménagement, les relations vont de pair avec le fait de s'approprier les lieux, de prendre place dans ses relations proches ou lointaines avec les autres, tout comme avec la possibilité de mettre en place des processus d'attachement-détachement (aux gens, aux lieux et aux choses) et de se fixer socialement et territorialement* »<sup>88</sup>.

## 2.2. L'attachement et le sentiment d'appartenance à un tout : s'ancrer à nouveau

- Les ressources des « attachements »

L'attachement des personnes aux choses, lieux, personnes rencontrées etc., apparaît donc comme un des facteurs de construction d'un chez-soi, qui va permettre de s'ancrer. Comme le rappelle Laure Bayot, « *les attachements sont pluriels et apparaissent sous des formes variées* »<sup>89</sup>. Ils se situent du côté du lien, « *des liens établis dans les pratiques quotidiennes (les rituels), toutes sortes de liens dans lesquels nous sommes pris, auxquels on tient, qui nous tiennent et qui nous font tenir* »<sup>90</sup>.

La possibilité de vivre avec ses animaux au sein de la pension de famille (quand cela est autorisé<sup>91</sup>) contribue profondément aux personnes de se sentir bien dans leur logement et à la pension de famille et crée des formes d'attachement qui soutiennent et nourrissent les personnes.

Dans son logement à Bienvenue, l'entretien avec Linette s'est déroulé avec sa chienne et sa chatte qui constituent des compagnes précieuses pour elle.

Dans l'une des pensions de famille, le « chat collectif » a fini par être adopté par l'un des habitants qui ne cache pas son attachement à sa « crevette » :

*Marc : Mina, enfin moi je l'appelle crevette mais son nom d'habitude c'est Mina (d'accord) en fin de compte c'est un chat qui appartenait à la maison relais (d'accord) mais il m'a adopté (oh...) il me suivait partout, il montait en haut, partout il me suivait et le week-end ils l'enfermaient dans le bureau, j'étais malheureux, j'ai demandé si je pouvais le prendre le week-end (...) donc c'est moi qui l'ai gardé et puis ben c'est elle qui m'a adopté c'est comme ça.*

Habitant de la pension de famille à Bordeaux

---

<sup>86</sup> *Ibid.*, p.48

<sup>87</sup> Jouve E. et Pichon P., 2015, *op.cit.*, p.47.

<sup>88</sup> Jouve E. et Pichon P., 2015, *op.cit.*,

<sup>89</sup> Bayot L., 2020, *op.cit.*, p. 18.

<sup>90</sup> Hennion A., 2010, « Vous avez dit attachements ? » in *Débordements : Mélanges offerts à Michel Callon*, pp. 179-190.

<sup>91</sup> Rappelons que ce n'est pas le cas dans toutes les pensions de famille investiguées.

Dans une autre pension de famille, c'est avec des étoiles dans les yeux qu'une habitante nous raconte sa stratégie pour que le chat Chocolat se rapproche d'elle.

- *Enquêtrice : Ok et du coup, à quel moment tu as adopté Chocolat ?*
- *Hélène : Ah ! {son visage s'illumine} mon bonheur !*
- *Enquêtrice : Ah oui, je le vois, ton visage s'est illuminé d'un coup !*
- *Hélène : C'est mon petit cœur, c'est tout pour moi, ça s'est fait petit à petit, progressivement il est venu chez moi, il était en fait, il appartenait à un habitant de la Bazoche (...). Cet habitant est parti de la Bazoche, il a été expulsé parce qu'il avait commis une faute (**il avait fait quoi ?**) il avait volé... donc... comme il [Chocolat] est habitué à être dehors, le jardin c'est son royaume (**c'est son royaume ?**) ah ouais et donc Marc, qui est l'ancien habitant a renoncé à l'emmenner, il a demandé à la Bazoche s'ils voulaient bien le garder, tout le monde était d'accord pour dire que Chocolat serait plus heureux ici parce que lui il partait dans un studio (**ah oui... sans jardin**) sans jardin, donc à partir de ce moment-là il a été à l'intérieur de la Bazoche, tout le monde lui donnait à manger mais en fin de compte (**c'est toi qui a remporté le cœur**) c'est moi qui ai été la plus assidue ! La première chose que je faisais en arrivant le matin c'était « est-ce que quelqu'un a donné à manger à Chocolat ? » « ah non on a oublié, ah non on a oublié »*
- *Enquêtrice : Et toi « c'est pas grave j'y vais ! Je m'en occupe ! » du coup il s'est attaché à toi !*

Habitante de la pension de famille à Tours

À Tours encore, c'est Pépite qui fait le bonheur de Martin, un habitant âgé qui a beaucoup souffert dans sa vie.

En Isère, Claude vit avec ses deux chiennes dans son studio et il nous confie sans ambages que sans elles, il ne s'en serait pas sorti.

*Claude : Je connais beaucoup de monde, ils m'hébergeaient pas mais j'allais manger chez eux, le Secours populaire, le directeur il savait que je vivais à la rue, tout ce qui arrivait en fin, en date limite il me donnait donc des fois je repartais avec un plein (**et tu faisais comment pour stocker tes affaires ?**) chez le collègue, j'avais confiance en lui, j'allais manger avec lui pratiquement tous les jours, je passais la journée avec lui, mais le soir je pouvais pas dormir (**et du coup t'étais avec tes chiennes ?**) ouais et c'est grâce à elles que je suis là parce que sinon je crois que je serai plus là.*

Habitant d'une des pensions de famille en Isère

Dans certaines pensions comme aux Thermopyles, un animal « collectif » a été adopté : c'est le chat Chatou dont de nombreux·ses habitant·e·s prennent soin au quotidien. Son statut de mascotte tant pour les personnes à l'intérieur que pour les personnes extérieures n'échappe pas le moins du monde à Chatou qui se pavane dans les espaces collectifs.

L'ancrage qui peut s'organiser grâce aux ressources de l'habiter réunies au sein de la pension de famille permet de laisser entrevoir la possibilité de tisser des liens et d'appartenir à un tout.

- *Enquêtrice : Et donc, t'étais en train de me dire ce qui était important ?*
- *Xavier : Ben c'est le vivre ensemble [...]*
- *Enquêtrice : Donc toi, t'as pas envie d'aller dans un logement ?*

- *Xavier : Non, non j'ai refusé, je te l'ai dit j'ai refusé, si c'est pour retomber sur, non, retomber seul (ça te fait du bien d'être avec d'autres personnes ?) ouais et on peut communier, on peut se taper, on fait une pétanque, un machin en bas et puis voilà.*

*Habitant d'une des pensions de famille en Isère*

Faire partie d'un tout, c'est ce qui relie les personnes en pensions de famille. « Communier, se taper, faire une pétanque » autant d'éléments qui témoignent du vivre ensemble et qui posent les bases de la participation en composant, s'accommodant<sup>92</sup> de la vie en collectif.

Pour les chercheuses Elodie Jouve et Pascale Pichon, l'ancrage se lit à travers une inscription territoriale et sociale. Et, cet ancrage nous pouvons le voir dans les différentes pensions de famille à travers les liens : que ce soit entre habitant·e·s, avec les professionnel·le·s, dans le fait d'inviter des personnes extérieures, de faire des sorties dans les alentours, de pratiquer au quotidien le territoire (courses, promenades, travail) etc., qui démontrent une vraie inscription dans la pension de famille.

Toutes les personnes interrogées ne s'inscrivent bien sûr pas selon les mêmes modalités dans la pension de famille, certaines étant même prêtes à partir, mais la pension de famille représente tout de même un point d'ancrage dans les parcours de vie de ces personnes.

- **L'importances des possibilités de répit et de retrait**

Les possibilités de retrait et de répit, que ce soit au sein de la pension de famille ou lors des activités collectives, constituent également des ingrédients indispensables pour pouvoir trouver sa place. Le récit que partage Patricia avec nous est tout à fait éloquent :

- *Patricia : « Mon repas d'anniversaire de mes 40 ans, l'équipe avait dit « vous aimez bien être en montagne allez on monte, on va faire un barbecue [...] on fait un gâteau, vous nous aidez, alors on avait juste fait un gâteau au yaourt et à la mangue, un truc basique et facile à faire et puis ils m'avaient embarquée [...] pour être en montagne, dans un endroit où je me sens, dans la nature je me sens en sécurité et du coup, à partir de là, après je me suis aperçue que les autres résidents, ne serait-ce que mes voisins, c'étaient des gens bien, chouettes, des fois alcoolisés et pas toujours faciles, mais globalement très serviables et tout.*
- *Enquêtrice : Donc quand tu dis, je réagissais, donc c'est un peu cet épisode, cet événement, la fête de tes 40 ans, j'ai l'impression que ça fait un peu basculer les choses ?*
- *Patricia : Ça a débloqué un petit peu les choses ouais, qui a entrouvert une porte d'assurance par rapport à la vie de la maison.*
- *Enquêtrice : Et comment ça a fait ça ? Qu'est-ce qui t'a fait dans cet événement-là ?*
- *Patricia : Ben peut-être l'instant convivial, le petit instant convivial, en plein air, avec possibilité de se mettre à l'écart tout ça et ça y fait beaucoup aussi, le fait de pouvoir, il y a un truc d'organisé, mais on a cette possibilité quand même d'avoir un minimum d'intimité, de dire, je me sens pas bien et puis les accompagnants sont les premiers à nous dire « allez-vous mettre cinq minutes dans le camion, allez-vous reposer cinq minutes dans le camion ou dites-nous où vous allez » et voilà quoi (quelque chose comme une échappatoire, une porte de sortie ?) pas forcément une porte de sortie et une part d'intimité, une forme d'intimité où on peut se poser, se reposer sans être dérangé, vraiment pouvoir se reprendre, des fois émotionnellement, la bouillotte fume donc ça fait du bien »*

*Habitante d'une des pensions de famille en Isère*

---

<sup>92</sup> Overney L., 2017, *op.cit.*, p.27.

Cet extrait d'entretien montre comment l'équipe contribue, avec tact, à faire entrer les personnes dans le collectif et permettre, petit à petit, l'organisation de liens. Laëtitia Overney<sup>93</sup> souligne combien cette possibilité de retrait est essentielle pour pouvoir prendre part et nous voyons dans l'extrait d'entretien avec Patricia qu'il y a cette prise en compte par les professionnel-le-s, même dans les activités plus ludiques ou concernant la personne directement (anniversaire). Cet aspect « sécurité » va de pair avec le besoin de souplesse dans la vie quotidienne pour avoir la sensation de gérer sa vie comme l'explique Linette, une habitante :

*Linette : « Des fois, on fait des repas en bas ou des sorties, qui veut vient (il y a rien d'obligatoire ?) non (et ça, vous trouvez ça bien ?) ben oui, parce que moi, je connais beaucoup de gens qui sont fragiles, deux personnes en bas, elles sont discrètes, elles sont craintives, après beaucoup de gens « elles et elles, on les voit jamais », je dis « mais il y a de raison », « ouais mais elle pourrait faire des efforts », « si elles viennent pas c'est qu'il y a une raison » voilà on va pas forcer les gens à sortir s'ils veulent pas*

Habitante d'une des pensions de famille en Isère

L'extrait d'entretien ci-dessous nous donne à voir combien le ménagement de possibilités de répit et de retrait ouvre la possibilité de la liberté d'adhésion par les personnes.

- *Patricia : n'empêche que l'équipe à chaque fois « Patricia, vous faites comme vous voulez, c'est juste proposé, mais il y a un repas qui va se faire mardi, donc on va aller faire les courses, si vous voulez venir avec nous, voilà » ou « tel jour et ben on sort, on va dans un parc à côté, faire un goûter ou il y a une sortie je vais dire n'importe quoi, un safari à Peaugres, une sortie à Pont-en-Royans » voilà.*
- *Enquêtrice : Donc là, l'équipe te passe l'info, mais toi, tu n'as pas envie de t'y rendre à ce moment-là ?*
- *Patricia : Au début non, après, c'est venu pareil petit à petit, d'abord un simple goûter, mon goûter et puis mon repas d'anniversaire de mes 40 ans.*

Habitante d'une des pensions de famille en Isère

### 2.3. Une projection dans l'avenir possible, un chemin de reconstruction

Si la pension de famille constitue une « base des possibles », c'est qu'elle ouvre tous les chemins : s'y installer temporairement, s'y établir durablement, finir par en partir ou y mourir.

Patricia est arrivée en juin 2012 dans l'une des pensions de famille grenobloise. L'entretien s'est déroulé chez elle en août 2021 et depuis elle a déménagé.

Un des responsables d'une pension de famille nous a longuement parlé de ce droit au déménagement qui nous semble nécessaire de rappeler ici. Si la pension de famille n'a pas de limite de durée elle n'est pas pour tous un lieu où il faut forcément finir sa vie. Certains la termineront là-bas certes, mais d'autres, comme évoqué plus haut, n'y voient qu'une transition. Souvent, il s'agit de personnes qui ont un travail salarié et sont investi dans l'environnement de la ville où ils évoluent.

---

<sup>93</sup> Overney L., 2017, *op.cit.*, p.38.

*Baptiste : Alors ça, ce sont d'autres aventures que je suis en train d'élaborer mais ça, je sais pas encore ce n'est que projet, donc j'en parle pas (mais en tout cas, toi, tu ne te vois pas rester ici ?) Non, non (tu te sens pas bien ici ?) j'ai fait un peu le tour de la question de quoi on va dire, puis j'ai posé mes bagages, j'en avais besoin, maintenant je suis dans ma phase plutôt reconstruction et rebondir après, c'est très personnel, je tiens pas à entrer dans le détail.*

Habitant de la pension de famille à Cavaillon

## **PARTIE 2 : DERRIÈRE UN MÊME DISPOSITIF, DES RÉALITÉS DE VIE QUI PEUVENT VARIER**

*« Dans la réalité, en fonction de ... de la situation géographique, de tout un tas de choses, d'histoires, du projet social, etc., voilà on peut avoir des publics quand même très différents d'une pension de famille à l'autre quoi »*

Un-e professionnel-le de la pension de famille à Paris

*« Tu as des, des fonctionnements qui ont rien à voir et que parfois on a juste en commun l'appellation de maison-relais quoi et c'est...je suis très étonné-e aussi voilà hier j'ai rencontré des professionnels de maison-relais j'ai halluciné en fait sur le public qu'ils accueillait, les activités collectives obligatoires aussi, voilà donc c'est vrai que...c'est vrai qu'on réfléchit à ça aussi avec Bruno on se dit que là, on se dit est-ce que peut-être que nous ici, on axe moins la vie de la maison relais sur la vie collective que d'autres maisons relais, d'autres maisons relais vont, parce que milieu rural donc les courses, tout le monde part dans le camion faire ses courses enfin des fois pour plein de raisons très, très variées il y a une espèce ben plutôt pension de famille pour le coup que maison-relais, on comprend mieux le terme pension de famille pour certains endroits et nous cette vie collective, cette, la cuisine où c'est vraiment la prolongation de ton appartement pour une grande partie les espaces collectifs c'est quelque chose vraiment de maison, peut-être que nous c'est pas, euh on, on cultive peut-être pas non plus ça...je sais pas, ça amène peut-être des rapports aussi différents entre les gens, des comportements différents par rapport au collectif, mais en même temps je te dis ça mais ils sont hyper différents les uns des autres... »*

Un-e professionnel-le de la pension de famille à Bordeaux

Si toutes les pensions de famille investiguées proposent un logement pérenne à des personnes ayant des parcours de vie précarisés, des réalités multiples se découvrent dans les faits. Derrière le même dispositif de pensions de familles se trouve une polyphonie de réalités qui peuvent se décliner selon quelques caractéristiques principales : une inscription spatiale et territoriale variée, loin d'être neutre pour les habitant-e-s, des conditions d'accès à géométrie variable, des projets sociaux diversifiés, des règlements intérieurs aux contours et contenus différents.

### **1. Une inscription spatiale et territoriale variée, loin d'être neutre pour les habitant-e-s**

Sur les 9 pensions de famille qui ont participé à la recherche-action, la majorité se situe en milieu urbain, dans les centres villes de grandes métropoles (à Tours, Bordeaux et Grenoble) ou de plus petites villes (Voiron, L'Isle d'Abeau en Isère). Deux sont quant à elles en zone rurale : le Village aux environs de Cavaillon et la pension de famille à Saint-Jean-de-Moirans.

Au niveau de l'organisation du bâti, toutes les pensions de famille enquêtées sont disposées d'une manière différente :

- Bordeaux et Paris fonctionnent sur de l'habitat collectif avec des appartements individuels et des jardins privatifs ;
- Tours fonctionne sur de l'habitat collectif avec des appartements individuels et un grand jardin privatif. Il y a également six appartements en diffus ;
- Cavaillon a des pavillons qui ont été construits par les salariés du chantier d'insertion au début de l'expérimentation pension de famille en 1997 ainsi qu'un bâtiment collectif ;
- Les pensions de famille en Isère sont quant à elle organisées en habitat collectif avec des appartements individuels et des logements dans le diffus également. Saint-Jean-de-Moirans partage l'espace avec une résidence sociale et L'Isle d'Abeau partage un jardin avec un internat.

L'implantation de la pension de famille a un impact sur le quotidien des habitant-e-s leur permettant d'être plus ou moins autonomes dans leurs déplacements et leurs activités.

Par exemple, à Bordeaux, les résident-e-s peuvent avoir une vie sociale en dehors de la pension de famille et n'y passent pas nécessairement leurs journées. Jeanne va passer ses journées au Clubhouse où elle est travailleuse paire. Didier et Stéphan qui habitent la même pension de famille peuvent se livrer à l'activité de manche sur la place du marché le plus proche où ils retrouvent leurs habitudes et leur réseau de sociabilité. Un autre résident est impliqué auprès des jeunes de quartier comme bénévole. D'autres passent la journée en hôpital de jour et sont autonomes dans leurs déplacements compte tenu de la localisation de la pension de famille dans l'hyper-centre.

Il en va de même avec la pension de famille la Bazoche à Tours, aux Thermopyles à Paris ou avec les pensions de famille en Isère, où les habitant-e-s vaquent à leurs occupations. Les pensions de famille situées en milieu urbain présentent l'intérêt d'offrir un accès direct à un ensemble d'aménités.

A contrario, le Village à Cavaillon présente l'avantage d'un environnement rural avec un paysage bucolique, la possibilité de se livrer à des activités manuelles ressourçantes pour certain-e-s : maraichage, cueillettes anti-gaspillage, transformation des produits du jardin, atelier de fabrication de briques, atelier menuiserie, atelier de réparation de vélo, etc.

Ces différentes situations créent des vies assez hétérogènes entre les pensions de famille.

## 2. Des conditions et des processus d'accès en pension de famille divers

Les pensions de famille sont fléchées comme des dispositifs importants dans la mise en œuvre de la politique du Logement d'abord. Si cette politique vise à favoriser l'accès et le maintien dans le logement, est-elle synonyme d'inconditionnalité ? La réglementation en vigueur dispose que « l'orientation sur l'ensemble des places est systématiquement réalisée par le SIAO »<sup>94</sup>. En pratiques, on peut constater différentes logiques à l'œuvre dans l'accès à une pension de famille : « publics

---

<sup>94</sup> Dihal, 2022, Guide d'accompagnement de l'instruction du 22/03/22, p. 21. Il est précisé que l'orientation distingue « le quota réservataire de l'Etat (déterminé dans la convention APL-foyer), des places restantes qui font également l'objet d'une orientation par le SIAO mais dans le cadre d'un processus itératif avec les gestionnaires et les autres réservataires éventuels le cas échéant sur la base de propositions faites par ces derniers. Le SIAO doit donc être informé de 100 % des places vacantes ou susceptibles de l'être. »

accueillis », demande au SIAO, demande directe à la pension de famille, nombre de visites, délai de rétractation, etc.

À Cavaillon, pour devenir résident·e de la pension de famille, le processus est le suivant : une demande directe de la personne, ou indirecte faite par une assistante sociale, doit être déposée auprès de la pension de famille pour l'intégrer. Un premier rendez-vous se fait avec une visite des lieux, une rencontre des habitant·e·s et une présentation du règlement intérieur. Le projet associatif du Village stipule que « *les personnes accueillies doivent témoigner d'une implication positive dans la vie du lieu et ce dans le respect du règlement intérieur elles contribuent aux activités par du travail au quotidien et selon leurs capacités. Elles participent notamment à l'accueil et à l'intégration des nouvelles personnes accueillies en faisant preuve de bienveillance.* »<sup>95</sup> Une fois cette première rencontre organisée, le ou la futur·e habitant·e a une semaine pour réfléchir à intégrer la pension de famille. Si sa réponse est positive, un deuxième rendez-vous est organisé et prend la forme d'un entretien avec les deux hôtes et l'éducateur spécialisé, qui reviennent sur le parcours de vie de la personne et vérifient que les éléments centraux du règlement intérieur ont bien été compris, tels que :

- La participation à la vie collective : repas en commun et participation aux ateliers ;
- L'abstinence ou soin en cours sur drogue et alcool ;
- La vérification de la réelle adhésion aux soins.

En effet, l'adhésion à un parcours de soin semble être un point essentiel à respecter pour entrer dans la pension de famille. Sans adhésion, les personnes ne sont pas acceptées ou risquent d'être expulsées.

À contrario, la pension de famille de Bordeaux met en œuvre depuis plusieurs années la réduction des risques alcool (RDRA) : lorsqu'une place se libère en pension de famille, le SIAO oriente des personnes sans donner des détails sur leurs situations (urgence, temps long passé à la rue, longue attente d'une place en pension de famille, etc.) mais les personnes consommatrices (alcool) sont orientées vers la pension de famille des Treuils. Par ailleurs, ici, les habitant·e·s ont majoritairement connu des parcours d'hospitalisation en psychiatrie et peuvent être encore suivis en hôpitaux de jour. Pour entrer dans cette pension de famille, un premier entretien est mené par la directrice qui présente la structure, les aspects locatifs comme la forme du bail d'une durée d'un mois reconductible tacitement<sup>96</sup> et de l'accompagnement qui y est fait sans poser des questions sur le parcours de la personne, voire sans avoir lu le dossier en amont. Cette pratique participe à la neutralité du regard sur le parcours des personnes, l'entretien en question ne visant pas à un échange avancé mais à une première rencontre. Une fois ce premier entretien effectué, un second est réalisé avec un·e éducateur·rice afin de présenter le quotidien de la structure, l'animation, l'organisation, l'accompagnement et de manière concrète le quotidien de la structure. Puis, si l'équipe n'a pas de divergence d'opinions sur la personne, une date d'entrée est fixée. En neuf ans, il n'y a eu que deux refus. À cette procédure d'admission s'ajoutent des visites mensuelles d'informations pour des personnes qui souhaiteraient venir en pension de famille ou en connaître le concept.

Accueillir à « bas seuil », telle est la volonté de l'équipe des Treuils et, il est vrai que de toutes les pensions de famille enquêtées, celle de Bordeaux accueille le plus de personnes qui ont des parcours

---

<sup>95</sup> Extrait du projet associatif, p.9

<sup>96</sup> Comme pour l'ensemble des pensions de famille.

de relégation d'organismes en organismes et qui sont notamment passées par des séjours en hôpitaux psychiatriques.

Ces parcours de vie de « jeu de l'oie »<sup>97</sup>, en passant par des foyers, CHRS, la rue, etc., certaines personnes des pensions de familles en Isère les ont aussi connus. Parcours de « galère », sans stabilité possible du fait du caractère provisoire des lieux de vie par lesquels elles sont passées accroissent l'importance de la pension de famille pour se reconstruire. Les manières d'arriver dans la même pension de famille sont par exemple différentes pour Linette et Quentin<sup>98</sup>. Linette y entre par le biais de son assistante sociale, en 2009. À cette période, un repas était partagé avec les autres habitant·e·s lui permettent de créer d'ores et déjà du lien. Quentin pour sa part connaissait déjà l'association qui porte la pension de famille, après avoir vécu dans leur CHRS à ses 18 ans, en étant en couple. Arrivé depuis quelques mois au moment de l'enquête il s'y sent bien et reprend le terme « maison » un certain nombre de fois pour qualifier le lieu.

Une évolution des personnes accueillies s'est opérée depuis quelques années à Bon Accueil, intégrant des personnes avec des problématiques de santé mentale, ce qui n'était pas le cas au départ. Cette ouverture aux personnes passées par des institutions psychiatriques va pourtant dans le sens « *de la réappropriation au pouvoir d'agir* »<sup>99</sup> en partant du principe qu'il ne faut plus différencier les publics accueillis et comprendre que les personnes avec des troubles mentaux ont les mêmes besoins fondamentaux<sup>100</sup> pour se reconstruire. La pension de famille participe ainsi à prendre en compte la pluralité des « publics » qui souhaitent vivre dans cette forme d'habitat et s'inscrit pleinement dans le Code de Construction et de l'Habitation (CCH).

La question sous-jacente derrière la notion d'inconditionnalité est celle du positionnement institutionnel de l'association qui porte la pension de famille et des pratiques professionnelles à l'œuvre au sein de la structure.

### 3. Des modalités d'accompagnement diversifiées, fonction du projet social

Point central qui revient à Bordeaux : le projet d'accompagnement individuel s'inscrit dans la stratégie d'accompagnement de la pension de famille. Non obligatoire pour cette dernière car non soumise à la loi 2002-2, le projet d'accompagnement est tout de même mis en place pour assurer un suivi personnalisé des habitant·e·s. Ce projet est un contrat signé entre l'habitant·e et la pension de famille, fixant des axes d'actions à mener au cours de l'année et évalué chaque année. Le contrat a été mis en place par la directrice afin de contractualiser l'accompagnement des personnes. Le fait même de signer un contrat d'accompagnement pose un cadre formalisé et amène donc un rapport particulier aux professionnel·le·s, alors que dans la réalité, ce projet est assez souple en fonction des personnes.

En effet, la directrice est présente à l'entretien annuel toujours dans cette idée de formaliser et nous voyons bien qu'il y a une forme de « pouvoir et de contrôle » sur la vie des gens à ce moment-là, avec

---

<sup>97</sup> DAMON J., 2003, « Les SDF en France : difficultés de définition et de prise en charge », *Journal du droit des jeunes*, vol.223, n°3, p.34

<sup>98</sup> Deux habitant·e·s de la pension de famille de Bon accueil

<sup>99</sup> Farkas M. et Vallée C., 1996, « De la réappropriation au pouvoir d'agir : la dimension discrète d'une réelle réadaptation », *Santé mentale au Québec*, vol.21, n° 2, pp. 21-32.

<sup>100</sup> *Ibid*, p.21

une vérification pour reprendre le mot d'un-e salarié-e, de ce qui est fait au fil du temps. Car cet entretien, si pour certaines personnes n'a aucune répercussion sur leur vie à la pension de famille, peut devenir la raison d'une expulsion. Il apparaît donc plus comme un argument pour appuyer des décisions d'expulsion de la pension de famille que comme un élément central de l'accompagnement. En effet, ce projet est mis en place seulement trois, quatre, voire six mois après l'arrivée d'un-e habitant-e alors que l'accompagnement aux démarches par ailleurs est fait dès le début (CAF, changement d'adresse, Pôle emploi, crèche, etc.). Les sujets abordés sont les suivants : logement (appartement des personnes et quotidien), accès aux droits, santé, famille, réduction des risques, travail.

Un-e des salarié-e-s explique que tout est abordé selon les souhaits de la personne avec une vraie prise en compte de leurs envies. Toutefois, pour illustrer ce propos, est expliqué que si les propositions de l'équipe salariée pour évoluer ne sont pas saisis par les personnes, « qu'il ne se passe rien » ils peuvent prendre la décision de mettre en place une curatelle par exemple. Ou encore, de dire à une personne en refus de soin de choisir de manière assez contrainte deux activités à faire au sein de la pension de famille pour se stimuler. Même si le projet est co-construit, avec des négociations, une certaine prise de décision finale s'opère par l'équipe salariée ou la direction, présente en entretien. Nous voyons donc qu'il y a là aussi un contrôle de ce que les personnes doivent faire pour « s'adapter ».

En Isère a contrario, la logique est non-interventionniste en comparaison. Même au niveau des informations recueillies, elles semblent minimales comme en témoigne l'extrait d'entretien ci-dessous :

*Gabriel : Non, on n'a pas le droit même d'avoir des dossiers sur les personnes ...*

*Enquêtrice : Tu veux dire en ... pension de famille ?*

*Gabriel : Oui*

*Enquêtrice : Spécifiquement*

*Gabriel : Oui oui en pension de famille (...) on devrait avoir aucune information ... qui ne nous serait pas donnée ... par exemple si ils disent « ben moi le côté médical ben en fait j'ai pas envie de vous le donner, j'ai pas envie de vous dire quoi que ce soit » ... ok, très bien, bon ben c'est ok, donc euh peu importe la pathologie tu vois.*

Professionnel de la pension de famille en Isère

Plus loin dans l'entretien, Gabriel explique que l'équipe va accompagner en fonction des éléments qui lui sont révélés de façon volontaire par les personnes, sans chercher à « mener l'enquête ».

*- Gabriel : Oui, mais sachant que y a des résidents ici ça fait très longtemps qu'ils sont là, depuis qu'ils sont là et aujourd'hui, tous les ... les professionnels sont ... partis, donc en fait nous on ... on .. enfin on ... c'est eux seuls qui sont garants de leur histoire et de ... donc du coup ils sont arrivés tel jour bon ben ... mais en fait parce que c'est vraiment pas notre travail nous, on s'en fout de tout ça tu vois*

*- Enquêtrice : Mais j'trouve ça super intéressant que vous vous en foutiez de tout ça*

*- Gabriel : Nous nous on a juste une date, « ok donc vous êtes arrivé quand ? En 2014 bon ben voilà, il est arrivé en 2014 », pourquoi il est arrivé, comment, comment ça s'est fait, aucune idée, nous c'est maintenant, qu'est-ce qu'il se passe maintenant [qui nous intéresse] ...après tu fais quand-même des liens avec le passé hein, parce que y en a... y en a après c'est en fonction de ... de y en a qui vont te dire « ok moi j'suis au CMP », moi j'ai ... ma dose toutes les deux semaines de ... machin, très bien donc après tu ... tu peux être amené ... être en lien avec le CMP ... à savoir c'qui s'est passé dans le passé donc du coup t'as une idée...*

Professionnel de la pension de famille en Isère

Il est intéressant de souligner que dans le règlement intérieur des pensions de famille en Isère, est mentionné que « *les résidants ont droit à la vie privative que chacun peut exiger dans son domicile légal* ».

Ces deux exemples, empruntés à deux pensions de famille sur les neuf, sont révélateurs des approches différentes qui peuvent être à l'œuvre en termes d'accompagnement.

#### 4. Des règlements intérieurs à géométrie variable qui se traduit par un contrôle des habitant·e·s varié

La première chose à stipuler est que les documents existants (comme les règlements intérieurs dont sont dotés toutes les pensions de famille) ne sont pas toujours actualisés et à l'image de ce qui est, dans les faits, autorisé, toléré ou interdit. Logiquement, les choses peuvent être amenées à évoluer, au fil des expériences, des situations qui ont concrètement eu lieu dans les pensions de famille et des éventuelles difficultés qui ont pu émerger.

Dans cette partie, nous proposons d'étudier un certain nombre de règles de fonctionnement dans les différentes pensions de famille enquêtées concernant les horaires, les règles en matière de visite, d'hébergement, d'absence, celles qui régissent les visites de logement par les professionnel·le·s, l'accueil d'animaux, la consommation d'alcool et le tabac<sup>101</sup>.

- Les horaires

Concernant les sorties, elles sont autorisées de façon libre à peu près partout sauf à Cavaillon où elles sont réglementées. Au Village, les sorties sont possibles du lundi au jeudi, en dehors des horaires de travail et jusqu'à 18h30 et du vendredi 14h au dimanche soir 19h. Les absences de nuit sont autorisées les vendredis et samedis après en avoir informé les responsables. Respecter les horaires et prévenir en cas d'absence figurent dans les obligations des résidants dans le règlement intérieur.

- Les visites

En Isère, tout résidant a le droit d'accueillir chez lui qui bon lui semble dans le respect du règlement intérieur et des relations de bon voisinage.

À Paris, les visites sont autorisées « dans un cadre précis ».

À Bordeaux, aucun horaire de visite n'est particulièrement spécifié.

À Tours, les visites sont autorisées entre 8h et 22h.

À Cavaillon, les visites sont possibles en semaine en dehors des horaires de travail et jusqu'à 18h30. Les personnes accueillies doivent tenir informé l'hôte de toute visite. Le week-end, les visites peuvent être autorisées avec l'accord préalable de l'hôte ou du référent.

---

<sup>101</sup> Dans cette partie, nous nous sommes principalement appuyées sur les règlements intérieurs des pensions de familles mais également sur le matériau recueilli à travers les entretiens et l'observation. Les termes employés (notamment à propos de celles et ceux que nous préférons nommer habitant·e·s) sont ceux figurant dans les règlements intérieurs car les tournures utilisées nous ont paru, en tant que telles, intéressantes.

- Hébergement provisoire

À Bordeaux, toute personne hébergée plus d'une nuit doit être signalée à l'équipe sociale pour des raisons de sécurité. L'hébergement est possible si la typologie des appartements est compatible avec une occupation au-delà du nombre d'occupants initialement prévu.

Dans les pensions de familles en Isère, l'hébergement est autorisé dans la limite de quelques jours, au-delà une autorisation est nécessaire. Tout hébergement abusif nécessitera la renégociation de la convention de location ou sa rupture, en cas de nuisances importante.

Dans d'autres pensions en Isère, les hébergements provisoires sont autorisés mais ne peuvent excéder 3 mois consécutifs pour une même personne hébergée (sont stipulés le nombre de m2 minimal nécessaires pour des raisons de sécurité et en lien avec la réglementation : 9m2 par personne seule, 16m2 pour un couple et 9m2 pour personne supplémentaire).

À Tours, chaque habitant a la possibilité d'héberger un visiteur dans son logement dans la limite de 4 nuits (consécutives ou non) par mois. L'hébergement au-delà de cette durée est soumis à l'accord du gestionnaire qui se réserve alors le droit de facturer à l'habitant les charges supplémentaires correspondantes.

À Paris, il est seulement précisé que l'hébergement durable n'est pas autorisé et que pour des visites prolongées, des solutions pourront être étudiées.

Aucun élément ne figure à ce sujet au Village à Cavaillon.

- Absence de plus ou moins longue durée, possibles inoccupations du logement

En Isère, le résidant s'oblige à informer le gestionnaire pour toute inoccupation du logement supérieure à une semaine. Une durée d'inoccupation supérieure à quatre semaines consécutives doit faire l'objet d'une rencontre avec son gestionnaire ou son représentant.

À Tours, aucun élément à ce sujet ne figure dans le règlement intérieur mais, à titre informatif, un logement est conservé depuis deux ans pour une personne qui est partie en hôpital psychiatrique.

À Bordeaux, des habitant·e-s peuvent être amenés à faire des séjours à l'hôpital psychiatrique, les éloignant de leur logement à la pension de famille. Mais d'autres motifs peuvent justifier une absence. Par exemple, Arthur à 37 ans et vit dans la maison-relais depuis deux ans. Il a un BTS commercial. Depuis environ quatre ans il alterne entre les saisons où il est moniteur de voile l'été et les CDD le reste de l'année dans le commerce (téléconseiller). Il voyage souvent à l'étranger pour le travail et il a passé en tout onze mois à la maison-relais depuis son arrivée.

A contrario, à Cavaillon, le résidant absent sans motif plus de trois semaines est considéré comme définitivement parti et la présence continue est requise.

À Paris, le résidant s'oblige à informer le gestionnaire de toute période d'inoccupation du logement. Les périodes d'inoccupation sont assujetties de plein droit au paiement de la redevance.

- Tenue des logements et visites par l'équipe

À Paris, cela n'est pas stipulé dans le règlement intérieur et les choses ont pu évoluer au fil des années. Se rendant compte de difficultés importantes d'entretien à l'intérieur de certains logements, une visite technique annuelle a été instituée. Si cela peut constituer une intrusion pour les habitant·e-s, elle n'est

pas considérée comme une occasion de contrôle pour l'équipe, comme le précise un-e professionnel-le de la pension de famille dans l'extrait d'entretien ci-dessous :

*« C'est pas pour faire le flic, pour surveiller que tu ranges bien, que tu nettoies bien, etc., mais ça peut aussi être ben voilà ah ben ok t'as t'as un robinet qui fuit ben tu vois qu'est-ce qu'on peut faire, tu veux qu'on fasse ça, est-ce que ... ah ben là t'as une ... ça fait des années t'as une ampoule nue mais t'as jamais mis d'abat-jour tu veux qu'on aille acheter un abat-jour, c'est ça quoi. »*

Professionnel-le de la pension de famille à Paris

Au Village, le résidant doit tenir son logement propre à l'intérieur comme à l'extérieur. Le personnel de la structure peut rendre visite aux résidants dans leurs logements de manière aléatoire.

À Bordeaux, l'équipe se réserve un droit d'accès au logement en cas de nécessité (intervention technique, inquiétude, etc.) en s'engageant à respecter l'intimité de son occupant. Le résidant s'engage quant à lui à occuper et entretenir le logement et accepter l'accès au logement et au compteur.

De même à Tours, il est notifié que l'équipe, en présence de l'habitant, peut accéder au logement pour procéder régulièrement aux vérifications techniques d'usage. L'habitant autorise le gestionnaire à intervenir dans son logement en son absence en cas d'urgence (fuites d'eau, incendie, problème médical).

- **La présence d'animaux**

À Bordeaux, la présence d'animaux est autorisée et soumise à certaines conditions : tout animal doit être signalé à l'équipe sociale. À son arrivée, le résidant propriétaire devra signer un avenant au livret d'accueil prévoyant des solutions possibles pour assumer cet animal pendant des absences éventuelles. Cet animal doit être vacciné et identifié. En cours de présence à la maison relais tout projet d'adoption d'un animal est possible mais devra être discuté et organisé avec l'équipe sociale. Les animaux ont une grande place dans cette pension de famille, comme c'est le cas en Isère et Tours également. Et les équipes portent une attention particulière à cette dimension. Pour exemple : Didier vit à la pension de famille de Bordeaux depuis plusieurs années, il vient de la rue et souffre d'une addiction importante à l'alcool. Son chien est un être structurant dans sa vie mais quand « ça lui fait beaucoup à gérer » ou qu'un séjour de vacances est organisé, la pension de famille dépose Lune dans un chenil quelques temps. En Isère, quand un habitant n'a plus été en mesure de s'occuper de ses deux chiens pour des raisons de santé, c'est l'équipe qui a dû trouver une solution temporaire (pension payante) puis définitive (SPA recueillant les animaux).

A Tours, les animaux sont également autorisés.

À Paris, où un chat réside dans la pension de famille depuis son ouverture, il est stipulé que « la taille des logements ainsi que le cadre semi-collectif de la pension de famille ne sont a priori pas favorables à la possession d'animaux domestiques doit être soumise à l'autorisation des hôtes et du CA, afin que les possibilités d'accueil soient vérifiées (et en particulier, catégories 1 et 2, permis de détention si nécessaire, vaccinations à jour) ».

À Cavaillon, les animaux sont interdits.

- Consommation de tabac

À Tours, il est interdit de fumer dans les parties communes (intérieures).

À Paris, il est interdit de fumer dans les espaces communs. En revanche, lorsqu'une activité est menée par des seuls fumeurs dans la salle d'activité (par exemple un groupe de fumeurs joue au tarot un soir), ils peuvent fumer à condition d'aérer pour le lendemain.

À Bordeaux, l'usage est régi par le cadre légal en vigueur.

- Consommation d'alcool

À Tours, la présence d'alcool et l'état d'ébriété dans les parties communes est strictement interdit.

À Paris, la consommation d'alcool n'est pas autorisée dans les espaces collectifs, sauf dans des moments de convivialité comme c'est le cas également en Isère.

À Bordeaux, où est mise en place une politique de réduction des risques, l'usage est régi par le cadre légal en vigueur.

Les règlements intérieurs abordent d'autres obligations relatives au ménage et aux repas. Nous les analyserons dans la partie relative à la participation car elles sont souvent présentées comme telles par les professionnel·le·s.

En termes de contrôle, seule la pension de famille de Bordeaux a mis en place un système. Après avoir dû renoncer à l'installation de caméras de surveillance (suite à un vote du Conseil de Vie Sociale), un agent d'un autre service de la Fondation fait des « visites aléatoires ».

Si l'on peut véritablement parler d'un modèle de la pension de famille, les différents éléments présentés ci-dessus illustrent une certaine diversité que peut recouvrir le dispositif de la pension de famille en pratiques. C'était déjà le constat de l'étude publiée en 2015 par la DIHAL : « *Plusieurs rapports et remontées du terrain tendent à la fois à confirmer la pertinence de ce dispositif, en même temps qu'ils montrent une grande diversité des structures réalisées : diversité du projet social – autrement dit du public cible – et du public logé, diversité des modalités d'accompagnement, voire diversité dans l'organisation même du cadre bâti* »<sup>102</sup>. Et celui de l'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le logement (AFFIL) en 2021 qui évoquait également la diversité des « profils » de pension de famille, notamment du fait des choix effectués lors du montage de l'opération<sup>103</sup>. Tout comme celui de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole qui constatait en 2022 que « *le projet social de la pension de famille/maison relais peut varier en fonction de la vision qu'ont les associations du dispositif* »<sup>104</sup>.

Concernant les règlements intérieurs, les principes indiqués ici doivent être considérés comme des repères. Dans les faits, des aménagements peuvent être faits. Par militance, l'une des pensions de

---

<sup>102</sup> Dihal, 2015, *Les pensions de famille et résidences accueil : du modèle aux réalités d'aujourd'hui*, p. 13.

<sup>103</sup> Affil, 2021, *Etude sur les pensions de famille. Enjeux du dispositif et difficultés de développement en Ile-de-France*, p. 6.

<sup>104</sup> Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, 2022, *Observation sociale pour le Logement d'abord. L'adaptation de l'offre de logement de pension de famille et des résidences accueil aux besoins du territoire de la Métropole Européenne de Lille*, p. 24.

famille a par exemple logé une famille de personnes sans titre de séjour un certain temps et ce, gratuitement.

En tout état de cause, les principes présentés donnent à voir aussi des conditions de vie plus ou moins contraignantes pour les habitant·es·s qui sont plus ou moins libres d'habiter précisément, comme nous l'approfondirons plus loin. Ce qui n'est pas sans lien avec la question de la participation.

Les différents cadres d'accueil proposés par les pensions de famille posent également des questions en matière de « fonction contenante »<sup>105</sup> que doit ou pas recouvrir le dispositif de la pension de famille. Cependant, ces cadres d'accueil ne sont pas sans incidence sur la place des personnes dans les pensions de famille et sur leur participation, ainsi que nous allons le voir.

---

<sup>105</sup> Issue du soin psychanalytique, la notion de fonction contenante est de plus en plus régulièrement transposée aux autres métiers dits de la relation, ceux du soin, de l'éducatif et du pédagogique. Elle est proposée comme référence soutenant les pratiques.

## PARTIE 3 : LA PARTICIPATION DANS LES PENSIONS DE FAMILLES

### Un préalable : de quoi parle-t-on ?

Depuis les années 1990, la participation est une intention forte dans les politiques d'action sociale et devenue un impératif catégorique dans les années 2000.

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale a renforcé le droit des usager·ère·s et leur participation aux projets d'accueil et d'accompagnement. Elle crée le Conseil de Vie Sociale (CVS) qui est une instance élue par les résident·e·s et les familles d'un établissement médico-social, qui donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement. Le champ est vaste : « *l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge* »<sup>106</sup>. Son rôle est consultatif. Le Conseil de la Vie Sociale a pour rôle de favoriser l'expression et la participation des résident·e·s et de leurs familles à la vie de la structure.

Par ailleurs, en application de la loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (Alur), un décret du 6 novembre 2015 a rendu obligatoire l'institution du Conseil de la Vie Sociale ou d'autres formes de participation dans tous les centres d'hébergement accueillant des personnes ou familles sans domicile, même si ces centres ne relèvent pas du régime de l'autorisation prévu par la loi du 2 janvier 2002. Il s'agit donc d'une extension importante du droit à la participation.

De manière générale, la participation doit permettre de donner la parole aux personnes pour contribuer à une prise de décision. Participer c'est donner son avis, témoigner de son expérience individuelle et collective, faire des constats et des propositions, la participation ayant pour but d'améliorer les conditions de vie et le fonctionnement dans la structure.

Toutefois, nous suivons l'analyse de Laetitia Overney qui s'interroge : « comment prendre (sa) part aux espaces de participation lorsqu'on est « sans »<sup>107</sup> ?

Dans l'action sociale, la participation est envisagée comme levier pour développer le pouvoir d'agir des personnes. En 2013, « *L'empowerment, un nouveau paradigme pour l'intervention sociale* », titre le premier chapitre du livre de Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener, montrant que l'intervention sociale est l'un des premiers champs où la notion d'*empowerment* a été théorisée aux Etats-Unis à partir des années 1970<sup>108</sup>.

La politique du Logement d'abord invite également à repenser la place des personnes accompagnées. L'introduction du plan quinquennal place les personnes accompagnées au cœur des dispositifs :

---

<sup>106</sup> Décret n°2004-287 du 25 mars 2004, relatif au Conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation instituées à l'article L.311-6 du Code de l'action sociale et des familles.

<sup>107</sup> Overney L., 2017, *op. cit.*

<sup>108</sup> Bacqué M.H., Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, pp.175, p. 21

« Cette politique se fonde sur les besoins de la personne tels qu'elle les exprime, afin d'adapter les dispositifs à ces besoins plutôt que l'inverse. Le Logement d'abord réaffirme la valeur de la parole et du choix de la personne accueillie et accompagnée. Il s'agit de faire confiance à la personne et travailler avec elle sans délai son projet d'accès au logement, en s'appuyant sur ses compétences et en prévenant les difficultés. »<sup>109</sup>

Comme le soulignent Elodie Gilliot et Mathilde Sorba : « si, pour certains, il s'agit notamment de favoriser l'accès direct à un logement autonome par une réaffirmation du droit au logement et une restructuration des systèmes d'accès, d'autres insistent sur la dimension anthropologique que l'on retrouve au cœur des principes des théories du rétablissement et du pouvoir d'agir<sup>110</sup> ». C'est d'ailleurs avec la politique du Logement d'abord que se développent le statut de travailleur·se·s pair·e·s., reconnu depuis par des formations professionnalisantes.

Au sein des pensions de familles, la participation peut se déployer sous diverses modalités :

- La participation à des instances de gouvernance de la pension de famille (Conseil de Vie Sociale, conseil d'administration, bureau) ;
- La participation à des réunions collectives concernant la vie de la pension qui peuvent prendre une forme plus ou moins formelle ;
- La participation au fonctionnement de la pension de famille (préparation des repas collectifs, ménage, contribution autre, etc.) ;
- La participation à la vie collective : obligatoire ou facultative selon les pensions de famille ;
- La participation facultative à des activités, sorties ou séjours.

L'objectif fréquemment évoqué par les professionnel·le·s est de resituer les personnes dans l'exercice abouti d'une citoyenneté pleine et entière.

Pour aller plus loin, nous allons à présent analyser le contexte dans lequel se pose la question de la participation des habitant·e·s en pension de famille, et plus largement celle de leur place : un contexte global et situé de rapports de pouvoir qui, en tant que tel, peut constituer un obstacle à la participation. Ensuite, nous étudierons comment, en pratiques, s'organisent les différentes modalités de participation dans les pensions de famille investiguées et examinerons ce que cela crée comme possible émancipation ou limite.

## 1. Un contexte global et situé de rapports de pouvoir qui peut constituer un obstacle à la participation

Historiquement, la voix des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité peine à se faire entendre dans un contexte de domination des discours des « acteurs forts »<sup>111</sup> dans la sphère publique. Ces conditions ont été largement documentées par les sciences sociales. En 1978, le politiste

---

<sup>109</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022), 2018.

<sup>110</sup> Gilliot E., Sorba M., 2020, « Le « logement d'abord » : des activités de médiation au service d'un processus de personnalisation de l'accompagnement social », *Rhizome* 75-76 (1), pp. 174-83, p. 174.

<sup>111</sup> Nous empruntons cette notion à Alex Roy, qui a travaillé sur les conditions réelles de démocratisation inclusive en s'intéressant au mouvement ATD Quart Monde dans le cadre de sa thèse : Roy A., 2019, *De l'infra-politique à la révolution démocratique : ethnographie culturelle du mouvement ATD Quart Monde*, thèse de doctorat de l'université de Lyon.

Daniel Gaxie évoque un « cens caché »<sup>112</sup>. Ce concept évoque les modalités d'exclusion du politique et de la participation politique des citoyen·ne·s les moins doté·e·s en capital culturel dans les systèmes démocratiques contemporains.

La pension de famille se place tout d'abord dans ce contexte où la voix des personnes vulnérabilisées est rarement (pour ne pas écrire jamais...) considérée. Au sein de la pension de famille (comme dans d'autres dispositifs), s'ajoutent le lien de dépendance à l'institution ainsi que l'asymétrie des positions sociales (entre habitant·e·s et professionnel·le·s) et celle de la relation d'aide.

### 1.1. L'asymétrie dans la relation d'aide

Dans la première partie, nous avons documenté un certain nombre de vulnérabilités qui caractérisent les publics en pension de famille et mis en évidence la faiblesse des ressources dont ils disposent pour pouvoir, de façon générale, agir sur la sphère publique. De plus, les rapports sociaux de domination se reproduisent en pension de famille avec des intervenant·e·s (qu'ils soient salarié·e·s ou bénévoles) qui occupent des positions sociales supérieures.

Du côté des habitant·e·s, ce rapport de pouvoir objectif se traduit concrètement par la potentielle crainte de s'exprimer. C'est ce qu'ont pu formuler, timidement, certaines personnes interrogées.

- *Enquêtrice : Et pourquoi t'en parles pas aux hôtes ? Qu'est-ce qui fait que tu te sens pas d'en parler ?*
- *Claire : J'ai peur, j'ai peur de leur dire c'est pour ça... [léger rire]*
- *Enquêtrice : Non, non, mais j'entends très bien, c'est pour ça que... Et du coup, de quoi ? Qu'est-ce qui te fait peur tu vois ?*
- *Claire : Parce que c'est les hôtes et c'est comme si je leur disais « ce que vous faites c'est pas bien » voilà.*
- *Enquêtrice : Oui, tu réinterrogerais un peu leur façon de faire (ouais) mais ça veut dire que tu aurais peur que ça ait des conséquences sur tes relations avec eux ou ?*
- *Claire : ... Ouais non mais enfin ouais...*

Habitante de la pension de famille de Tours

Un peu plus loin dans l'entretien, Claire poursuit : « après je me dis que c'est des hôtes, c'est comme si c'était des directeurs un peu je sais pas, donc le fait de... c'est pas dans mes habitudes de dire « là ça me convient pas » j'ai un peu du mal avec ces trucs-là donc voilà ».

---

<sup>112</sup> Gaxie D., 1978, *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil.

Une autre résidante témoigne également de cette situation délicate :

- *Enquêtrice : tu leur dis, tu peux leur dire, tu te sens libre ?*
- *Hélène : non, j'ose pas*
- *Enquêtrice : t'as peur de quoi si tu leur dis ? ... t'as peur de plus être ici ?*
- *oui ! oui...*
- *Enquêtrice : Oui tu as peur que ça ait une incidence sur le fait que tu sois là.*
- *Hélène : Oui voilà.*
- *Enquêtrice : Et toi tu veux rester ici*
- *Hélène : oui*
- *Enquêtrice : parce que tu te sens bien*
- *Hélène : oui*
- *Enquêtrice : ici c'est ça ?*
- *Hélène : oui*

Habitante de la pension de famille à Tours

Ses propos transcrivent un rapport hiérarchique explicite alors même qu'elle convient de l'« ouverture » de ces derniers.

Ces constats croisent les analyses des chercheurs Julien Lévy et Gabriel Uribelarrea qui se sont penchés sur le Logement d'abord saisi par ses destinataires<sup>113</sup>. Ils évoquent l'auto-censure dont certaines personnes font preuve et montrent que « *l'expérience passée de l'assistance peut avoir une influence sur l'expression du choix, sur le fait d'accepter ou de refuser un logement qui ne répond pas à ce qui compte pour soi* ». <sup>114</sup> Ils constatent également que « *de manière plus diffuse, une personne peut également accepter un logement, car elle se sent redevable envers la professionnelle qui le lui a trouvé* »<sup>115</sup>. Ce dernier exemple montre l'ambivalence qui sous-tend les relations entre personnes en difficulté et en besoin d'aide et les intervenant·e·s sociaux.

C'est d'ailleurs ce dont nous fait part un·e professionnel·le de pension de famille lors d'un entretien :

- *Professionnel·le : l'idée c'est pas qu'ils passent un énième repas ou qu'ils viennent aux sorties, ou au séjour, nan nan nan, (...)*
- *Enquêtrice : Et toi tu penses que c'est un risque ?*
- *Professionnel·le : Oui, mais même eux, même de leur part y a cette confusion je pense, mais ça fait partie aussi de l'apprentissage euh ... de l'apprentissage de la relation à l'autre où euh ... euh ... et à la maman ou à la directrice ou la machin, enfin voilà tout ce truc là de ... et puis... parce que ... en plus moi j'suis la directrice donc y a aussi ce truc de ... est-ce que j'vais être mal vu ou alors du salarié, j'pense que ça peut jouer aussi avec l'hôte voilà de ... de la relation voilà à l'institution, y a la relation affective ... à la personne ... j'vais .. ah si j'viens pas p'têtre il va être déçu ... y a la relation à l'institution, ah oui mais alors okay j'vais ... j'vais être mal vu euh j'sais pas quoi, puis*

---

<sup>113</sup> Lévy J., Uribelarrea G., 2023 (dir.), Le Logement d'abord saisi par ses destinataires. Cette recherche, qui s'est déroulée entre 2019 et 2023, a consisté en un suivi de cohorte de 81 personnes accompagnées par des dispositifs s'inscrivant dans la démarche Logement d'abord dans les métropoles de Lyon et Grenoble.

<sup>114</sup> Lévy J., Uribelarrea G., 2023, op. cit., p. 73.

<sup>115</sup> Uribelarrea G., Lévy J., Bourgois L., 2022, « Dire (ou pas) ce qui compte pour soi. L'expression du choix de l'habitat dans le cadre de l'accompagnement du Logement d'abord », in *La politique du Logement d'abord en pratique*, pp. 83-90, Rhizome, p. 87.

*alors ... y a la relation au groupe, ah ouais mais alors euh dans la participation y a beaucoup beaucoup de choses sur la relation au groupe qui se jouent, si j'me snes pas bien dans le groupe, si ... ah oui mais lui c'est le chouchou, ah mais lui si y a lui j'viens pas parce que quand y a lui c'est comme ci, quand y a elle c'est comme ça, donc euh ... dans la participation, voilà y a ... y a tous ces trucs qui se jouent de ... de relation aux salariés, au groupe.*

Professionnel·le de la pension de famille à Paris

Ces observations font écho aux (très et trop) rares témoignages de personnes qui ont connu des dispositifs d'hébergement ou de logement accompagné et ont posé des mots sans fard sur leur vécu, quelques années plus tard.

Dans « les trimardeurs »<sup>116</sup>, Yolande Liviani raconte la vie avec sa fille dans un foyer-relais à Echirolles. Elle décrit la solidarité entre les « locataires » et le fossé qui les sépare de la direction :

*« ... C'est moi qui frappe à sa porte, à celle de madame Le Gall, à d'autres, comme eux frappent à la mienne, pour emprunter lait, pommes de terre, moulin à café, billet de dix francs... Entre nous, rien n'est difficile. Le plus dur, par contre, ce sont toutes les démarches auprès des services sociaux : assistantes sociales, contrôle médical, aide sociale et autres ambassadeurs du pouvoir et de la charité organisée. Là, c'est l'autre côté de la barrière. Toujours suspectés de mensonge, de paresse, de tares morales. Comment demeurer équilibré ou retrouver son équilibre ? Il y a ceux qui font la loi et ceux qui la subissent »<sup>117</sup>.*

Un peu plus loin dans son récit, Yolande Liviani narre un face à face avec le directeur de la structure :

*« Je le regarde. Il est là, derrière son bureau, pas très sûr de lui, homme faible, inquiet, angoissé tentant de s'affirmer par accès de fureur, l'œil morne et le dos voûté. Humain en somme... et pourtant ordinateur de la vie des autres. Pourquoi ? Parce que là, derrière son bureau avec ses attributs de directeur : fauteuil, téléphone, dossiers numérotés des locataires, il a le pouvoir. Il peut en disposer suivant son bon plaisir... en refuser l'usage aussi. La loi, c'est lui. Moi je n'ai ni le choix, ni pouvoir. Je n'ai rien. Même plus le rapport de force, basculé un temps. Me restent l'imagination, le fantasme, le rêve... l'échappatoire quoi. »<sup>118</sup>*

Dans « Stardust »<sup>119</sup>, la femme de lettres Leonora Miano relate la période au cours de laquelle, jeune mère de 23 ans sans domicile ni titre de séjour, elle fut accueillie avec sa fille dans un centre de réinsertion et d'hébergement d'urgence du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Dans l'extrait qui suit, elle raconte un entretien avec deux éducatrices en vue de pouvoir intégrer une « maison maternelle » :

*« La jeune femme marche, pense à son entretien d'accès à la vie normale. Il faudra avoir l'air de désirer la normalité. Être bien sage. Elle a appris. C'est ce qu'elle fait depuis des mois (...).*

---

<sup>116</sup> Liviani Y., 2016, *Les trimardeurs*, la courte échelle / éditions transit. Dans ce récit publié pour la première fois en 1980, Yolande Liviani raconte le quotidien d'alors au sein du foyer Ozanam (une « maison familiale à caractère social » où les personnes logées sont « locataires ») et le combat mené en 1970 pour améliorer leurs conditions de vie dans « cette fourrière familiale à caractère dictatorial » (p. 46).

<sup>117</sup> Liviani Y., 2016, *Les trimardeurs*, la courte échelle / éditions transit, pp. 36-37.

<sup>118</sup> Liviani Y., 2016, *Les trimardeurs*, la courte échelle / éditions transit, p. 105.

<sup>119</sup> Miano L., 2022, *Stardust*, Grasset. Stardust est le premier roman composé par Leonora Miano dans l'intention de le faire publier. Elle a attendu plus de vingt ans pour le faire paraître, en 2022.

*Elle ne s'assied pas sans permission. Déjà docile. Profil bas. Bien comme il faut. L'éducatrice revient, flanquée d'une camarade obèse.*

*- Asseyez-vous, Louise. Bien. Je suis Camille, et voici Zorah. Si vous intégrez notre structure, nous serons vos éducatrices référentes. Bien. Cette entrevue a pour objectif de mieux vous connaître et d'évaluer la pertinence de votre admission ici. Nous vous informerons du fonctionnement de la structure, pour que vous sachiez ce qui vous attend éventuellement. Bien. Voulez-vous nous dire qui vous êtes et quel parcours vous amène ici ?*

*La jeune femme se sait piètre oratrice, mais il n'est plus le temps de tergiverser. Cette chance n'est pas donnée à toutes. Elle pense à Tao. À Véronique. À tant d'autres. Parle (...) Et on ne veut pas seulement savoir qui elle est. Les réinsératrices veulent maîtriser le sujet de sa vie. Les moindres détails. Il leur faut tout. La genèse et tous les autres livres. À poil. C'est le prix. Toujours.*

*Louise se rebiffe intérieurement. Les regarde dans les yeux. Sélectionne les informations. Maquille la vérité quand il ne lui semble pas nécessaire de la dire. Qu'il lui reste quelque chose »<sup>120</sup>.*

Ces mots résonnent profondément avec le témoignage que livre Yolande Liviani :

*« Je dois comme les autres, quémander, solliciter, m'humilier. Je suis devenue méfiante, inquiète, susceptible, irascible, dissimulatrice. C'est ça le processus de la paranoïa. C'est le dessèchement du cœur quand les mains amies se font rares. L'impossibilité où l'on est de s'expliquer à soi-même sa misère, sa souffrance, sa solitude après les échecs répétés. Le repli total derrière soi-même dans un environnement étranger, hostile. »<sup>121</sup>*

Dans cette recherche portant sur la participation des personnes concernées, il nous paraît indispensable de faire figurer leurs écrits qui sont aussi extrêmement précieux pour mesurer les rapports à l'œuvre entre intervenant·e-s et personnes accompagnées.

## 1.2. Écouter les premier·ère-s concerné·e-s, c'est accepter de perdre du pouvoir

Comme le souligne Laetitia Overney dans son travail sur la participation dans les centres d'hébergement, la « *possibilité de faire remonter des souhaits pour améliorer les conditions de vie [dans l'institution] vient troubler la position d'autorité du travailleur social* »<sup>122</sup>, ce qui peut être source d'inconfort pour ces derniers.

C'était déjà le constat effectué en 1982 par Nicole Questiaux, alors ministre de la Solidarité nationale : « *Considérer les usagers dans leur dimension citoyenne, c'est entendre leur parole et au besoin la faire émerger. C'est aussi les faire participer à la construction de leur propre avenir. C'est enfin les associer au fonctionnement des services et des établissements. C'est donc prendre le risque des contestations et des remises en causes* »<sup>123</sup>.

---

<sup>120</sup> Miano L., 2022, *op. cit.*, p. 177.

<sup>121</sup> Liviani Y., 2016, *op. cit.*, p. 37.

<sup>122</sup> Overney L., 2017, *op. cit.*, p. 44.

<sup>123</sup> CSTB, 2006, *L'usager au centre du travail social. De l'énoncé des droits de la personne à l'exercice de la citoyenneté, conditions d'émergence de pratiques professionnelles novatrices*, Editions de l'ENSP, p. 8 cité par Deverchère N., 2017, « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir », *Vie sociale* n°19(3), Editions Erès, pp. 91-105, p. 93.

Dans une recherche collaborative menée par Cédric Sadin-Cesbron avec des résident·e·s de CHRS, Cédric Sadin-Cesbron souligne combien certains professionnels du secteur vivent mal les évolutions appelées de ses vœux par la loi de 2002-2. Il rapporte une discussion informelle avec une travailleuse sociale qui en dit long sur les réticences que peuvent susciter des politiques publiques donnant plus de place aux usager·ère·s : « Depuis les lois de 2002-2 [sur la participation des personnes accueillies] (...), j'ai l'impression qu'ils ont les pleins pouvoirs et nous, on n'a qu'à fermer notre gueule »<sup>124</sup>.

Ces propos font échos avec le témoignage d'un·e chef·fe de service dans le cadre de l'enquête :

*« [Il y a] des salariés qui me disent : « faut que les résident·e·s ils restent à leur place de résident » (...). Mais qu'est-ce que ça veut dire la place de résident ... vous êtes là 28 heures par semaine, qu'est-ce qui se passe le reste du temps ... ils sont quoi du coup ?, ils sont quoi ? »*

Professionnel·le à la pension de famille à Tours

Ainsi, encourager la participation des premier·ère·s concerné·e·s implique une réflexion et une introspection de la part des professionnel·le·s, comme le souligne un·e professionnel·le dans l'extrait d'entretien ci-dessous :

*« Si on n'en est pas convaincu, ça ne peut pas marcher ... et pour en être convaincu faut absolument qu'on aille interroger individuellement les relations de pouvoir et les enjeux de pouvoir ».*

Professionnel·le à la pension de famille à Tours

C'est aussi le constat réalisé par Laetitia Overney qui a travaillé sur la participation en CHRS où le Conseil de Vie Sociale est obligatoire depuis 2002 : « Les travailleurs sociaux gardent la main sur l'institution. Par-delà les obligations légales, leur engagement est essentiel pour rendre effective la participation des résidents »<sup>125</sup>.

Ainsi, la participation des premier·ère·s concerné·e·s nécessite bel et bien une évolution des postures des intervenant·e·s sociaux·les qui doit être accompagnée et nous proposerons des leviers d'action en ce sens dans la partie suivante.

En termes d'organisation de l'espace, l'enjeu de limiter le contrôle des hôtes sur les habitant·e·s a également été mis en lumière par une étude portée par les Acteurs du Logement d'Insertion (ALI). Cette dernière souligne par exemple l'importance de laisser le choix aux résidents en termes de circulations et de ne pas leur imposer le passage par les communs ou devant des bureaux vitrés à chaque entrée/sortie<sup>126</sup>.

---

<sup>124</sup> Sadin-Cesbron C., 2023, *Habiter en CHRS. Faire comme chez soi quand on n'a pas de chez-soi*, Editions Erès.

<sup>125</sup> Overney L., 2017, *op. cit.*, p. 33.

<sup>126</sup> Approche.s !, 2023, *Les espaces collectifs en pension de famille et en résidence-accueil. Cahier de recommandations à partir de 8 cas d'études*.

## 2. Les modalités formelles de participation dans les pensions de famille : des cadres obligatoires qui ne favorisent pas l'adhésion des habitant·e·s

### 2.1. La participation à des instances de gouvernance et aux réunions collectives d'organisation de la vie en pension de famille

Dans plusieurs pensions de famille investiguées, les habitant·e·s sont invité·e·s à participer à des instances de gouvernance. À Bordeaux, des représentants sont élus et constituent le Conseil de Vie Sociale. Au Village à Cavaillon, des « personnes accueillies » sont tirées au sort pour participer à chaque conseil d'administration. Par ailleurs, dans un souci de transparence, le bureau est ouvert aux personnes qui le souhaitent.

Dans les faits, ces dispositifs très formels correspondent à des formats qui ne sont pas aisément investis par les habitant·e·s, comme nous allons le voir à présent.

À Bordeaux, lorsque la question des lieux d'expression est posée, les résident·e·s ne savent pas vraiment quoi répondre concernant ce que cela peut recouper au sein de la pension de famille. Le terme de CVS n'est même pas connu de tous comme l'illustre l'extrait d'entretien ci-dessous, mené avec un habitant de la pension de famille :

- *Enquêtrice : J'ai appris qu'il y avait un endroit qui s'appelle le Conseil de Vie Sociale*
- *Théo : Ah je connaissais pas ça.*
- *Enquêtrice : Tu connais pas ?*
- *Théo : Je connais pas non*
- *Enquêtrice : Ben écoute, voilà apparemment c'est, un, une réunion où justement les habitant·e·s peuvent dire les choses, toi t'en n'as pas encore entendu parler ?*
- *Théo : Non, non.*
- *Enquêtrice : D'accord, bon ben c'est intéressant.*
- *Théo : On m'en n'a pas parlé en tous les cas.*
- *Enquêtrice : On t'en n'a pas parlé*
- *Théo : Non.*
- *Enquêtrice : Ok et tu sais justement ben il y a un des habitant·e·s ici qui est le président, alors c'était Marc, je crois avant et...*
- *Théo : Maintenant c'est Léo.*
- *Enquêtrice : Maintenant c'est Léo, que j'ai pas vu.*

Habitant de la pension de famille à Bordeaux

C'est seulement lorsque le président est mentionné que les résident·e·s identifient ce dont il s'agit, via la « personnification » de ce dispositif.

Au fil des entretiens réalisés avec les habitant·e·s, se dégage un sentiment partagé que les avis ne sont pas pris en compte, certains exprimant même le fait qu'ils préfèrent ne plus s'exprimer et faire comme si tout allait bien.

En effet, la préparation du CVS, organisée par la directrice elle-même, laisse peu de place réelle aux personnes : les résident·e·s ne se rendent pas à la permanence, la distribution de la parole entre la

directrice et le président du CVS est décidée par la directrice. Aussi, pour les habitant·e·s les points abordés ne sont pas toujours suivis d'effets. L'extrait d'entretien ci-dessous décrit assez bien la manière dont le CVS est organisé puisqu'il s'agit de l'entretien avec l'ancien président.

- *Enquêtrice : Est-ce que vous trouvez qu'ici on peut exprimer son avis sur les choses, ses besoins, parce que vous vous me dites ben moi j'suis super bien, peut-être que d'autres personnes ont envie d'exprimer des choses (**hum, hum**) est-ce qu'on peut le faire ?*
- *Marc : ...pff...c'est compliqué comme question (**ben ouais je pose pas que des questions simples [rire] pourquoi vous trouvez ça compliqué Marc ?**) je sais pas quoi répondre franchement.*
- *Enquêtrice : Ben je sais pas, vous en plus vous avez été président du conseil de la vie sociale, est-ce que par exemple là vous trouvez que c'est un bon endroit pour pouvoir dire des choses ou en fait non on peut rien dire.*
- *Marc : Ah non, on m'a laissé la liberté de parler quand j'étais président, j'ai, j'avais beaucoup de contact avec la directrice (**d'accord**) parce qu'on préparait les réunions tous les deux, je tenais une permanence, il y avait pas grand monde qui venait mais bon pour éviter qu'on m'embête tous les jours (**ouais**) donc voilà j'avais une permanence, je, j'ai eu mon mot à dire, bon j'étais bienveillant hein jamais je, j'ai, j'ai crié tout ça de toute façon je suis pas du genre à avoir des ennuis ici.*

Habitant de la pension de famille à Bordeaux

Les limites du CVS en matière de participation des habitant·e·s sont également soulignées par certain·e·s professionnel·le·s de la pension de famille :

*« Tu vois le CVS par exemple moi je ne la vois pas la participation, je vois pas la participation (**tu vois quoi alors ? Si c'est pas ça c'est plus ?**) ah le CVS c'est un listing des choses à leur dire et c'est un listing de ça, c'est une énumération de sujet et parfois on leur demande ce qu'ils en pensent, s'ils sont d'accord quoi, je pense que c'est, enfin moi j'ai beaucoup de mal avec ce moment-là parce que...il y a trop de sujets et souvent ça commence par les sujets les plus pénibles et les plus désagréables, je serai la première à pas avoir envie de participer [**rire**] tu vois un CVS qui commence justement sur les questions du ménage, des affaires qui disparaissent dans la cuisine, enfin bon (**c'est pas ça qui fait communion quoi !**) ah non ! Pas vraiment, j'ai un problème avec le CVS, ça m'est compliqué... »*

Professionnel·le de la pension de famille à Bordeaux

À Cavaillon, un conseil de Village est mis en place chaque lundi soir avant le dîner et est obligatoire pour les résident·e·s. Ce conseil est animé par l'un des hôtes et est décrit comme très descendant par l'un·e des salarié·e·s interrogé·e·s. C'est aussi le constat que nous avons pu faire en ayant l'opportunité d'assister à l'un d'eux. C'est essentiellement un temps d'information de l'équipe professionnelle vers les personnes accueillies. Il n'y a pas d'expression de leur part et même des stratégies d'évitement pour ne pas y participer comme en témoigne l'extrait d'entretien ci-dessous :

- *Christophe : Boh ! C'est lui qui a inventé ça [il s'agit du rappel de la réunion hebdomadaire par sms] (**c'est ce que j'ai cru comprendre oui, qu'est-ce que t'en penses toi ?**) C'est stupide (**et pourquoi tu trouves ça stupide ?**) ben avant les horaires, on le savait, c'était la semaine, le mardi, on savait que c'était à telle heure, on venait, il n'y avait pas besoin d'envoyer un SMS, il y en a tellement qui ont envie de venir à la réunion maintenant que... il n'y a plus personne ! C'est pour rappeler qu'il y a une réunion qu'il envoie un SMS.*

- *Enquêtrice : Parce qu'en fait la réalité, c'est que, de la manière dont ça se passe, les personnes n'ont plus envie de venir ? (Ouais et c'est la manière qu'il a trouvé pour nous le rappeler) d'accord, mais en fait, ça énerve encore plus les gens, c'est ça ? (Hum) d'accord, donc c'est pas... (il y en a beaucoup qui l'ont pas reçu ! [rire]) ah tu penses qu'ils mentent ? (Ben oui) ah... c'est ça l'histoire parce que quand il a commencé à dire tu sais, j'ai les accusés de réception et tout et tout, là je comprenais plus, ah oui, tu penses qu'ils racontent juste pour l'embêter quoi ? (Voilà)*

Habitant de la pension de famille à Cavaillon

De la même manière qu'à Bordeaux, on peut constater que l'invitation faite aux personnes de participer prend la forme d'une certaine infantilisation, qui apparaît au final contre-productive.

Pour ce qui est de la participation des personnes accueillies au conseil d'administration, c'est un tirage au sort qui est organisé. Cette obligation de participer est parfois vécue comme une mise en difficulté par les personnes. Il y a des conditions à la prise de parole, ce qui vaut pour les entretiens vaut pour la prise de parole au sein d'instances et l'imposition rend complexe ces moments, comme l'explique Fabrice et que Jean, bénévole au sein de la structure, remet en question :

- *Enquêtrice : Et toi t'y as déjà été au conseil d'administration Fabrice ?*
- *Fabrice : Quand on est tiré au sort oui, on est en, quand t'es résident et tiré au sort, il y en a deux, ils peuvent intervenir, ils peuvent voter, parler franc, des fois voilà quoi [...] voilà prendre des décisions tout ça, déjà nous voilà quoi [...] (d'accord, parce que tu trouves ça compliqué de prendre ces décisions ?) ben surtout de parler devant tout le monde [rire] voilà c'est un peu (c'est pas évident tu trouves ?) [...] Une fois il m'a pris au dépourvu parce qu'on parlait vélo, il m'a pris au dépourvu [rire]*
- *Enquêtrice : Et tu t'es pas senti forcé à l'aise ?*
- *Fabrice : Ouais pas trop...*
- *Jean : Si...! Tu as répondu ! Tu as dit ce que tu faisais*
- *Fabrice : Oui j'ai répondu aux questions, après voilà quoi ça empêche pas de parler et de dire ce que je faisais quoi*
- *Enquêtrice : Et t'as été souvent tiré au sort ? (Plusieurs fois ouais) et est-ce qu'au fur et à mesure tu te sentais un peu plus à l'aise ou c'était toujours impressionnant ?*
- *Jean : Tu es à l'aise*
- *Fabrice : Ouais...le premier jour t'es là*
- *Jean : Tu connais tout le monde*
- *Fabrice : T'es là, merde ça va commencer, je fais quoi, qu'est-ce qu'il se passe (ouais)*

Habitant et bénévole au sein au Village à Cavaillon

Le déni du malaise de Fabrice pour prendre la parole lors des CA est révélateur de cette manière d'organiser la participation sans se soucier vraiment de ce que cela « fait » aux personnes concernées. Cela traduit une volonté d'afficher ce principe au sein de la pension de famille, mais sans que des effets positifs en ressortent réellement. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les apports réels de cette participation. Joëlle Zask le résume sans ambages : « *Quand participer se borne à faire figure de participant dans un dispositif qui n'a en rien été choisi, dont les enjeux nous échappent et dont les finalités ne sont pas les nôtres, il faudrait mieux utiliser un autre terme* »<sup>127</sup>.

<sup>127</sup> Citation de Joëlle Zask extraite de Portal B., Jouffray C., 2019, *Coproducteur le changement par le DPA*, Presses de l'EHESP, p.30.

La participation des personnes accueillies au CA, dans les conditions actuelles, est d'ailleurs interrogée par l'un-e des salarié-e-s rencontré-e-s en entretien :

*« Moi au départ c'est vrai, ça m'a vraiment beaucoup questionné en fait (**quand t'es arrivée ?**) quand je suis arrivée, ça me questionne encore si tu veux pendant quelques mois je me suis dit « quelle est la pertinence de ce tirage au sort ? » on demande pas, c'est pas un acte volontaire, enfin effectivement les personnes vont participer volontairement mais on désigne donc c'est vrai que bon voilà après au final je trouve ça intéressant parce que ça permet effectivement ben que ça tourne au niveau des personnes, que ce soit pas tout le temps les mêmes que voilà, ça puisse désigner certaines personnes qui peuvent faire aussi un effort de participation ça je trouve ça aussi chouette (**hum, hum**) mais c'est vrai que ça m'a quand même interpellé au départ euh après ce qui m'interpelle plus c'est au final comment, comment les personnes le vive voilà et est-ce qu'au fo, et qu'est-ce qu'elles en retirent en fait et qu'est-ce que la structure en retire en fait ? Et est-ce que c'est pas instrumentalisé ? »*

Professionnel-le au Village à Cavaillon

Un peu plus loin dans l'entretien, notre interlocuteur-riche souligne le manque d'accompagnement des personnes accueillies dans cette démarche :

*« Voilà c'est vrai que ça moi ça m'a pas mal interpellé au départ mais que pour eux c'était vraiment important qu'on se donne les moyens en fait si on faisait ça qu'on se donne les moyens en fait d'accompagner les personnes pour que cette participation en fait soit entre guillemets bien vécue et que aussi les personnes soient à l'aise, se sentent aussi ben qu'il y ait aussi un espace où elles puissent partager ce qu'elles aient envie de partager donc l'espace il y est en fait mais voilà c'est pas accompagné en fait, c'est pas accompagné, c'est voilà on va tirer au sort, on va donner les, les, ben le compte-rendu du conseil d'administration précédent et puis on va dire « ben voilà venez participer » ! Les personnes qui ne sont pas dans le conseil d'administration, tu débarques ben qu'est-ce que t'en retires en fait et qu'est-ce que tu apportes ? Voilà donc c'est vrai que...pour moi faudrait que ce soit vraiment travaillé, accompagné (...) pour que justement que les personnes elles aient un vrai espace en fait, un vrai, une vraie place...(...) des fois pour moi on peut aussi les mettre en difficulté en fait parce qu'on va leur demander de participer et que voilà enfin c'est pas forcément adapté si t'as pas envie quoi (donc tu penses que ça peut même mettre mal à l'aise les personnes en fait ?) pour certaines personnes je pense oui ». »*

Professionnel-le au Village à Cavaillon

Mais il-elle y voit malgré tout un intérêt pour certaines personnes :

*« Après ça dépend vraiment des personnes qui participent (**d'accord, ok**) des résidant-e-s qui participent ben certains sont vraiment contents et vont partager ce qu'ils vivent ici donc ça permet d'être un témoignage en fait pour les autres participants au niveau du conseil d'administration donc un témoignage de la vie, de leur vie au sien de la pension de famille et ce qui s'y passe mais aussi sur le chantier d'insertion voilà, ça permet un éclairage. »*

Professionnel-le au Village à Cavaillon

Il est intéressant de noter que la seule instance à laquelle les personnes accueillies ne se rendent pas est le Bureau, car leur présence n'y est pas obligatoire. Or c'est essentiellement au sein de cette instance que sont prises les décisions.

À la Bazoche, se tient chaque semaine un Conseil des Habitants (CdH) qui a évolué au fil des années et qui, lorsque nous arrivons sur le terrain, a changé d'horaire depuis quelques semaines, avec un passage du vendredi soir au lundi soir 18h afin que plus de personnes soient présentes. Toutefois, malgré ce changement, la moitié des habitant·e·s est présente et ceci semble s'expliquer par la redondance des problématiques qui y sont évoquées plus que par un souci d'horaire. Comme dans les autres pensions de famille, la question des tâches ménagères revient comme une des problématiques évoquées régulièrement.

- *Enquêtrice : [...] Et les conseils des habitant·e·s si je dis pas de bêtises (c'est le lundi) et ça t'y vas ?*
- *Patricia : Ça m'arrive mais de temps en temps j'ai pas envie de venir parce que c'est entre guillemets c'est difficile d'aller au conseil des habitants si c'est pour dire personne ne fait rien moi, je fais ça [...]*

Habitante de la pension de famille à Tours

Ces conseils sont présidés par les hôtes, en suivant un ordre du jour préparé par eux-mêmes et auquel les habitant·e·s peuvent ajouter des points en amont. Dans d'autres pensions de famille de Soliha, certains habitant·e·s prennent en note le conseil des habitants pour faire le compte-rendu. Chaque décision est soumise au vote, tout est mis en débat, comme par exemple, l'accueil du chat Chocolat (chat de la pension) chez une habitante.

Comme plusieurs habitant·e·s nous en ont fait part, il n'est pas forcément évident d'y exprimer des choses délicates :

- *Enquêtrice : Mais il y a un endroit où, justement, vous pouvez j'allais dire, dire ce qui va pas parce que ce que tu évoques, ça peut, ça s'appelle la vie en commun, justement, parfois, on n'a pas les mêmes idées sur ce que c'est que de s'occuper d'une tâche ménagère, etc., est-ce qu'il y a un endroit où vous pouvez discuter de ça ici ? Une réunion ?*
- *Claire : Il y a le conseil des habitants qui se fait maintenant tous les lundis.*
- *Enquêtrice : D'accord, c'est... alors tu peux juste me dire le conseil des habitants ?*
- *Claire : Ça se fait tous les lundis à 18 heures donc en fait, c'est pour définir qui fait les tâches, genre qui fait le repas, voilà qui fait le ménage, toutes les tâches, tout le tableau que tu vois là et sinon ça va être tout ce qui est activités, savoir ce qu'on fait, le conseil sert à ça en fait et après se dire s'il y a des choses qui vont pas ou des choses comme ça, mais en fait, ça, après on dit les choses, mais je sais pas, après, je sais pas, j'arrive pas à voir de solutions pour que ça...*
- *Enquêtrice : Donc ça veut dire que tu te sens, parce qu'il y a ça aussi parfois quand on vit avec des gens, on n'a pas envie de se fâcher, ça te met pas mal à l'aise, t'as exprimé les choses dans ce moment ? Dans ce conseil de vie, conseil des habitants mais il y a pas eu de résultats, je comprends bien ?*
- *Claire : Hum, je sais pas si je lui ai dit en conseil ou si peut-être, donc je sais pas quoi faire donc je laisse comme ça, je me prends pas la tête, c'est fait ou c'est pas fait, je me prends pas la tête.*

Habitante de la pension de famille de Tours

Comme cela se retrouve souvent dans d'autres collectifs, la difficulté plus générale de se dire ou de se redire les choses compliquées est présente ici. Hélène l'explicite dans l'entretien qu'elle nous a accordé :

- *Enquêtrice : Et vous arrivez à en discuter de ça (**le fait que ce soit toujours les mêmes**) ?*
- *Hélène : Difficilement.*
- *Enquêtrice : Même en conseil des habitants c'est difficile d'en parler ? (**ouais**) pourquoi tu dirais ?*
- *Hélène : Parce que c'est très mal vu de citer quelqu'un qui fait pas ou qui fait **moins (et vous arrivez pas à en parler entre vous ?)** non.*

Habitante de la pension de famille de Tours

L'obligation de participer au Conseil des Habitants est inscrite dans le règlement intérieur mais des exceptions sont mises en place :

- *Enquêtrice : Et le conseil des habitants, il est obligatoire ?*
- *Claire : Euh... [**rire**] (**pourquoi ris-tu ?**) parce que... il y a des choses que je comprends pas...*
- *Enquêtrice : C'est intéressant ça Claire en tout cas nous dans notre travail ça nous intéresse.*
- *Claire : Après je leur en n'ai pas parlé aux hôtes, faudrait peut-être que je le fasse d'ailleurs, bref normalement c'est obligatoire pour moi, c'est dans le règlement.*
- *Enquêtrice : D'accord, le règlement dit que c'est obligatoire.*
- *Claire : Mais le truc, c'est que... Enfin, parce qu'après, il faut savoir que comme moi, ça fait cinq ans que je suis là et genre Gabrielle ça fait pas très longtemps qu'elle est là ça fait peut-être deux ans mais voilà, donc il y a eu des personnes avant et je trouvais qu'avant, c'était plus... il y avait plus de monde et plus ça va moins il y a de monde en fait et genre, par exemple, il y a Gabrielle, je sais plus, non c'est peut-être à ta collègue (**Alice ?**) ouais je crois que c'est à Alice que j'ai dû lui dire ça, moi, ce que je comprends pas, c'est que Gabrielle, d'accord, elle a des filles donc, il y en a une qui a 19 ans et l'autre qui a 11 ans je sais plus (**mais qui vivent pas ici ?**) non, mais elles viennent la voir et tout ça, mais elles vivent pas là et ce que je comprends pas, c'est qu'elle fait pas le conseil avec nous parce qu'elle voit ses filles ou peut-être elle va faire des courses mais je comprends pas trop, en fait, la raison enfin, du coup c'est obligatoire, mais on la laisse en fait donc voilà...*

Habitante de la pension de famille de Tours

C'est également lors du conseil des habitants que les activités sont proposées, toutes les semaines. Au final, ce qui ressort des entretiens à la Bazoche conforte les observations effectuées dans d'autres pensions de famille : cet espace de parole, de prise de décision pour le quotidien qui est le plus formel et régulier semble le lieu où la participation et l'expression de certaines personnes sont les plus compliquées.

Mais dans d'autres pensions de famille, les réunions collectives sont extrêmement rares et c'est plus dans l'informel que se joue l'expression des souhaits des habitant·e·s, comme l'exprime un·e professionnel·le d'une pension de famille :

- *Enquêtrice : Et justement pour parler de ces instances, est-ce que là y a le CVS, le conseil de ...*
- *Professionnel·le : Non, pas vraiment, on ne sait pas faire ça mais euh ... parce que aussi on est un peu parti du principe que ... on est 20 quoi, on est 20 donc euh chacun peut parler pour lui quoi*

- *Enquêtrice : D'accord, donc il n'y a pas d'instance formelle ?*
- *Professionnel-le : Non, bon y a des réunions, des réunions...*
- *Enquêtrice : D'accord*
- *Professionnel-le : On arrive pas à le faire ... normalement on essaye à peu près mensuelle mais on arrive pas à tenir mensuelles, après de toute façon voilà quoi c'est un peu ... y a aussi le fait que c'est un peu toujours les mêmes personnes qui participent aux sorties, aux séjours et machin donc on est beaucoup dans le ... voilà on boit le café ah si on faisait ça la semaine prochaine ah ben oui, ah ben non, qui est partant, et puis on le fait, et puis on fait pas, et voilà quoi, voilà, c'est un peu ... comme ça ...*

Professionnel-le de la pension de famille à Paris

Lors d'un échange informel, une autre professionnelle de pension de famille en Isère nous confiait également que « c'est au café le matin qu'on peut discuter des choses ». C'est aussi le sens des propos d'une autre professionnelle, à Tours, comme l'illustre l'extrait d'entretien ci-dessous :

*Margaux : Y a des projets qu'on a mis en place parce que en fumant une clope on parlait à un habitant en disant ah ouais t'en penses quoi de ça, eh ben ouais ouais ça serait génial ... t'en croises un autre pendant les courses, tiens au fait y a un musicien qui euh veut faire un truc avec nous, ah ouais ça serait top, et puis t'en reparles après euh au collectif et ... et euh pour moi tout se ... c'est un Tetris géant en fait 'fin tu vois .. c'est pour ça j'te dis c'est pas la seule ... c'est pas l'instance de décision et ça peut pas être le seul endroit où les choses se disent quoi, et par contre c'est com... et ça c'est le rôle des euh des autres ... de pouvoir un peu euh mettre en lien tout ça pour euh .. pour recueillir l'avis du plus grand nombre quoi ...*

Professionnelle de la pension de famille à Tours

L'informel a une place importante dans les pensions de famille du fait que les professionnel-le-s et les habitant-e-s partagent un quotidien. Toutefois, les formes que pourraient prendre ces instances de décisions et *in fine* de « prise de pouvoir » ne sont pas discutées avec les premières concernées.

## **2.2. La participation au fonctionnement de la pension de famille (préparation des repas collectifs, ménage, contribution autre, etc.)**

Concernant la participation au fonctionnement, les pensions de famille investiguées offrent une grande diversité de situations.

Au Village, la participation obligatoire à un certain nombre de repas collectifs est mentionnée dans le règlement intérieur : « *Les repas sont un temps de partage et de convivialité. La présence aux repas est obligatoire. Les repas sont pris en commun du dimanche soir 19h30 au vendredi midi, sauf le jeudi soir* ». À la Bazoche à Tours, tous les repas (alternant midi et soir) sont pris collectivement en semaine.

Que ce soit en Isère, à Paris ou à Bordeaux, cette règle n'est pas appliquée, même si des moments de convivialité autour d'un repas sont organisés de façon ponctuelle.

Concernant le ménage, on note également une grande diversité de fonctionnement entre les pensions de famille investiguées.

À Paris, un prestataire de service s'occupe de certaines parties communes mais un « planning d'entretien » est mis en place pour le reste. Mais celles et ceux qui choisissent de ne pas faire le ménage versent une participation financière à hauteur de 20 euros (par mois).

À Bordeaux, le ménage est un sujet récurrent et conflictuel puisque certaines tâches incombent aux résident·e·s. Dans les engagements qu'ils signent à leur arrivée figurent le fait de participer (équitablement) aux tâches communes selon un planning.

Dans l'une des pensions de famille en Isère, l'un des habitant·e·s qui se charge de sortir les poubelles bénéficie de la gratuité des repas collectifs.

À la Bazoche, selon le règlement intérieur, les personnes doivent faire deux tâches au minimum par semaine, mais ce sont souvent les mêmes personnes qui les font, comme dans les autres pensions de famille enquêtées. Les tâches se font en binôme : cuisiner pour les repas collectifs, essuyer la table, faire le ménage des communs, sortir les poubelles. Ces tâches, sont distribuées pour deux semaines et inscrites sur un tableau pour que les personnes qui ne sont pas présentes en conseil des habitants puissent s'inscrire si elles le souhaitent. Cela n'est pas sans générer des conflits plus ou moins larvés du fait que certain·e·s considèrent que ce sont « toujours les mêmes qui font ». L'une des professionnelles souligne, à juste titre, que ce type de difficultés peut se retrouver dans bien d'autres cadres (couple, famille, collectif, etc...).

Cette question de la participation au ménage se pose dans d'autres institutions. Et comme Laetitia Overney l'a étudié dans les CHRS<sup>128</sup>, plusieurs argumentaires sont présentés pour justifier la participation des usager·ère·s à la vie de la collectivité, qui font totalement écho à ce que nous avons rencontré sur le terrain des pensions de famille. « La première se présente sous le jour de la dette »<sup>129</sup>. Dans cette perspective : être locataire dans une pension de famille « constitue une dette que l'on peut régler par un quantum de travail pour l'institution »<sup>130</sup>. La deuxième version se présente sous un angle éducatif : elle prétend que le ménage constitue un socle de socialisation, voire d'égalisation – « la vaisselle, c'est l'affaire de tous » - pour éteindre les hiérarchies qui pourraient naître dans le groupe. Troisième vue, celle du thérapeute qui soutient que l'activité en soi porte une réparation de soi, un acte qui plante une réconciliation avec « le monde », un premier pas salvateur »<sup>131</sup>.

Nous suivons son analyse selon laquelle, cette participation à la vie commune devient problématique pour les résident·e·s en institutions pour au moins deux raisons : premièrement car cela apparaît comme une part exigée et une contrepartie au fait de pouvoir vivre en pension de famille, ce qui renforce les différences de statut entre habitant·e·s et professionnel·le·s, qui constituent précisément un obstacle à la participation des habitant·e·s. Pour reprendre les termes de Laetitia Overney, « surtout, c'est le stigmate attaché aux situations sociales qui se trouve alourdi : le ménage, c'est un emploi de pauvres, ou pour le dire autrement, de subalternes (...) La dette est payée mais le coût pour les résidents est bien plus élevé qu'il n'y paraît, là où les professionnels attribuent au ménage une vertu

---

<sup>128</sup> Cette comparaison nous paraît pertinente dans le sens où, comme dans les CHRS, le partage de l'espace [commun] « est matière à tensions et à attentions » (Overney L., *op.cit.*, p. 37).

<sup>129</sup> Overney L., *op. cit.*, p. 34.

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> Overney L., *op. cit.*, p. 34.

éducative ou thérapeutique. Deuxièmement, cette participation imposée peut « parasite[r] la vie commune »<sup>132</sup> et le ménage dans les parties communes produire des conflits entre les résident·e·s.

Le cas de Cavaillon est un peu à part car c'est une participation à hauteur de 20 heures par semaine qui est demandée aux personnes accueillies, en capacité de les réaliser et qui n'ont pas d'activités par ailleurs. On peut faire le lien entre ce fonctionnement et la spécificité du Village qui a d'abord été, historiquement, un chantier d'insertion. Ainsi, les résident·e·s de la pension de famille sont invités à s'investir dans les différents pôles du Village (pôle alimentation, pôle éco-construction). Ces heures d'activités sont mises sur le compte d'une participation à la vie collective et considérées comme un levier de réinsertion dans l'accompagnement ainsi que nous l'explique l'un des salariés :

*Gabin : ... dans notre vie on a tous des obligations, on a tous des obligations minimales sur le fait de vivre en société (...) c'est une occupation dont on parle enfin il y a pas que l'occupation, il a d'autres degrés aussi dans le fait de participer, le fait de pas avoir d'occupation ça va amener les personnes à cogiter à fond la caisse et donc ceux qui sont dans des espèces de choses morbides ou quoi ça va s'accroître, ceux qui sont dans des dépressions ça va accroître leur dépression **(oui donc il y a un aspect occupationnel)** ceux qui sont dans des conduites addictives ben ça va accroître, ça va augmenter la conduite addictive, ça sert à ça aussi d'avoir une occupation, une participation **(d'accord)** ça c'est au niveau de ce que ça peut engendrer de négatif le fait de pas avoir d'occupation tu vois, après il y a ce que ça peut engendrer de positif le fait d'avoir une occupation, ça veut dire que ça fait se sentir appartenir à un collectif, on s'en qu'on participe de quelque chose, on a le sentiment qu'on a agi pour la collectivité, on se rend utile, on a une utilité sociale, tout ça, ça compte aussi tu vois **(ok)** c'est quand même des sujets je me pose plus trop de questions parce que j'y ai quand même vachement réfléchi quoi.*

Professionnel au Village à Cavaillon

Parmi les personnes accueillies avec lesquelles nous avons réalisé un entretien, la plupart s'accordent à dire que cette obligation n'est pas dérangeante : pour Christophe qui officiait comme cuisinier, son ancien travail était beaucoup plus prenant en termes d'horaires ; pour Élisabeth, il y a une notion de don-contre don : « on me donne, je rends et ceux qui ne participent pas sont des profiteurs » ; quant à Baptiste, il évoque la nécessité de travailler pour aller mieux même si cela est difficile au départ de se (re)mettre dans une activité. En revanche, une quatrième personne a quant à elle manifesté son opposition à cette organisation mais, pour différents motifs, elle a été exclue. Au moment de l'enquête, elle partageait ses perceptions avec nous :

*C'est vrai que j'avais un peu cette sensation que je n'étais pas ni assez pauvre ni assez illettrée entre guillemets, attention hein parce que, mais que parfois c'était peut-être conçu un peu comme...pas un danger mais un truc que tu surveilles de près quand même tu vois (...). Maintenant j'ai un peu plus compris y'a un peu le « on vous dit pas, mais on surveille un peu quand même hein » ce qui est normal, on est quand même là pas pour rien. Moi je me rends compte quand même que, quand tu me dis « est-ce que tout le monde pense comme toi » oui mais personne va venir me le dire **(mais pourquoi ?)** ben parce que regarde ce qui arrive, on me demande gentiment de prendre la porte.*

Habitante de la pension de famille à Cavaillon

---

<sup>132</sup> Overney L., *op.cit.* p. 15.

De fait, l'ensemble des obligations qui s'appliquent au Village ne manquent pas de poser question par rapport au modèle de la pension de famille et, plus largement, quant aux incidences en termes de (non) émancipation pour les habitant·e·s.

### 2.3. Participer « à tout prix » : le problème de la participation occupationnelle comme injonction

La participation qui apparaît pour partie comme un enjeu « à la mode » peut aussi se transformer en injonction générant une forme d'infantilisation voire de violence à l'égard des habitant·e·s. À titre d'exemple, si l'aspect occupationnel peut être une raison de la participation<sup>133</sup> il ne répond toutefois pas sur le long terme aux enjeux d'une démarche participative dans un lieu de vie tel que la pension de famille. Les extraits d'entretien qui suivent l'illustrent. Que ce soit du côté de Jeanne ou de Bruno, habitante et professionnel dans la même pension de famille, tous deux parlent des limites de la participation lorsqu'elle revêt un aspect occupationnel :

*- Enquêtrice : Euh il y a un truc que tu disais au tout début de notre entretien, tu disais que si j'ai bien compris, à l'association il y avait des activités mais qui n'étaient pas occupationnelles (**ah non**) alors est-ce que tu peux m'expliquer ce que sont des activités pas occupationnelles ?*

*- Jeanne : Telles que je les ai connus dans les hôpitaux de jour par exemple, l'atelier marionnette, l'atelier musique, l'atelier modelage... (**et ça c'est pas des choses qui te...**) ben non, on sent bien qu'on nous occupe là comme des gamins et que ça va pas du tout vers le rétablissement, moi à chaque fois, je fréquentais l'hôpital de jour pour aller mieux ? Et ben non, j'ai sombré moi, j'avais double dépression, j'avais la dépression que j'avais au départ, plus double dépression, la deuxième c'est parce que j'y étais **quoi (c'est ce que tu mettais derrière la maltraitance que tu évoquais au début de l'entretien ?)** oui bien sûr, oui, oui, pour moi c'est de la maltraitance.*

Habitante de la pension de famille à Bordeaux

*Bruno : Est-ce qu'on doit mener tambours battants, X activités par semaine, ateliers avec bénévoles, bidule machin, est-ce qu'on doit avoir une offre au quotidien de, de...enfin en tout cas de, l'existence d'ateliers, de choses comme ça beaucoup plus fréquentes ou pas, est-ce qu'au niveau des temps conviviaux, des repas, tout de ce qui va être sur le collectif, le groupe ici, est-ce qu'on doit faire beaucoup plus ?*

Professionnel à la pension de famille de Bordeaux

Le parallèle que fait Jeanne avec les hôpitaux de jour et ce que Bruno explique avec cette accumulation d'activités proposées aux résident·e·s est révélateur des difficultés rencontrées par la maison-relais dans la mise en place d'un réel pouvoir d'agir des résident·e·s. Sans concertation en amont, cette injonction à la participation tient plus de la gestion du temps de personnes (souffrant parfois de troubles psychiatriques) pour qu'ils ne pensent plus à leur mal-être qu'à l'implication véritable de personnes dans le quotidien de leur lieu de vie. Ceci est réellement un enjeu dans un espace comme celui de la pension de famille que de faire en sorte que les personnes se sentent mieux et entrent dans un parcours de « réappropriation »<sup>134</sup> pour développer à nouveau leur pouvoir d'agir.

<sup>133</sup> Le Pavé, 2013, *Cahier 2, Guide à l'usage des participants*, p.28.

<sup>134</sup> Farkas, Marianne, et Catherine Vallée. 1996. « De la réappropriation au pouvoir d'agir : la dimension discrète d'une réelle réadaptation ». *Santé mentale au Québec* 21 (2): 21-32.

Sans prise en compte réelle de l'avis des personnes qui prennent part à ces activités, il ne peut y avoir d'adhésion car pas d'enjeux réels<sup>135</sup>. Pire, cela peut même générer une perte de sens et de la défiance, autant pour les résident·e·s que pour les salarié·e·s qui peuvent se trouver aussi dans une injonction à devoir proposer des activités/animations.

*Professionnel·le : On en demande aussi beaucoup, parce que les idées fusent sans arrêt et malgré tout c'est quand même souvent les mêmes habitant·e·s qui s'investissent dans tel et tel projet et du coup parfois ça ne répond peut-être pas à notre demande parce qu'on met la barre un peu haute aussi quoi, faut aussi entendre que les gens ils sont parfois fatigués, qu'ils n'ont pas envie tout simplement voilà, donc il faut trouver cette...*

Professionnel·le à la pension de famille à Tours

### **3. Des modalités moins formelles (mais plus déterminantes ?) de participation : de la participation au développement du pouvoir d'agir**

#### **3.1. Pouvoir participer... ou pas : les enjeux du répit et du cheminement, au cœur même de la participation**

Dans son article sur la participation en centre d'hébergement, Laetitia Overney analyse « *les pratiques quotidiennes de participation en centre d'hébergement lorsque l'on n'a pas les ressources requises, quand on est pauvre, sans logement, fortement stigmatisé dans l'espace public et éloigné des lieux de pouvoir* »<sup>136</sup>. Elle se demande « *dans quels espaces s'exprime cette participation et avec quels points d'appui ?* » et invite à observer de près les lieux et les relations sociales dans lesquels sont impliqués ceux qui participent.

Selon ses analyses, « les personnes hébergées participent du simple fait qu'elles doivent composer avec, s'impliquer dans, s'accommoder de ce cadre institutionnel, une forme de « participation discrète » en quelque sorte. Les résidents participent au sens où ils prennent part aux espaces collectifs et à la vie commune, se construisent des habitudes de vie, ont un sens de l'entraide, ils maintiennent un équilibre subtil entre vie privée et vie publique, entre retrait et engagement.

Elle évoque également l'enjeu qui consiste à appréhender la participation dans un cadre institutionnel omniprésent. Si ce cadre institutionnel se décline sous des modalités différentes en pension de famille, il demeure néanmoins. Et l'enquête nous a permis de considérer l'importance des possibilités de répit et de retrait qui constituent en quelque sorte l'autre face de la participation et, au final, ses conditions pour partie.

L'un des enseignements majeurs de cette recherche est que vivre à la pension de famille *seulement* (dans son logement, sans s'impliquer dans le collectif), prendre place dans les espaces collectifs (ou pas...) sans nécessairement entrer en interaction, prendre la parole (ou pas...) dans les instances dédiées à l'expression des avis des personnes, avoir la possibilité de garder le silence ou de dire non constituent tout autant de modalités d'être en pension de famille et être au fondement d'étapes pour

---

<sup>135</sup> Le Pavé, *op.cit.*, p.26

<sup>136</sup> Overney L., 2017, *op. cit.*, p. 26.

cheminer vers une forme de participation plus normative (qui serait d'exprimer son avis en conseil des habitants par exemple).

On voit ainsi combien la participation a à voir avec le fait de composer avec, et, dans les faits, cette appropriation peut revêtir de multiples modalités. À Tours par exemple, certain-e-s habitant-e-s comme Clément et Claire ont investi et aménagé leur appartement, d'autres comme Hélène ne l'ont pas fait mais pour autant nous l'avons beaucoup vu dans les communs.

Nous rejoignons Laetitia Overney qui considère que : « *participer lorsque l'on est hébergé dans une institution, ce n'est pas simplement donner son avis dans les dispositifs prévus par la loi 2002-2. C'est chercher à transformer l'espace pour y être bien. Les résidents participent lorsqu'ils prennent part aux espaces collectifs et à la vie commune, se construisent des habitudes de vie, maintiennent un équilibre subtil entre vie publique et vie privée. En rapprochant la participation de l'acte d'habiter, notre ethnographie élargit le répertoire des ressources traditionnellement admises pour participer* »<sup>137</sup>.

Dans l'extrait d'entretien ci-dessous, l'un-e des professionnel-le-s rencontré-e-s nous fait part du sens qu'il-elle voit à la formulation d'un refus :

*« Les habitants, qu'est-ce qu'ils y trouvent comme intérêt propre à cette activité, à ce truc voilà, et d'arriver à faire ce choix-là, qu'est compliqué, mais pour tout l'monde dans la vie euh est-ce que finalement est-ce que ça m'fait plaisir à moi de faire ce truc dans ces conditions, à ce moment-là ... voilà, c'est ça, et moi j'trouve que ben ... s'ils arrivent à trouver ce truc-là, à se sentir bien là-dedans ... c'est génial, c'est génial, des fois j'ai envie de dire, ah bah oui mais tu dis non, c'est super .. bah cool moi j'suis contente que tu dises non quoi ... »*

Professionnel-le à la pension de famille à Paris

Un-e autre professionnel-le explicite les réserves qu'il-elle a par rapport à l'injonction « institutionnelle » à la participation :

*« La participation dans les pensions de famille, c'est très demandé mais je trouve qu'en fait on est passé dans le social de se dire « je décide pour toi parce que t'es pas capable de décider » à « décide de tout, pour tout, pour tout le monde ». Et je trouve qu'il n'y a pas d'entre-deux alors qu'on sait bien que pour des personnes décider, ça a été le problème de toute leur vie. Parfois, ils en sont là parce qu'il y eu que du non-choix ou que c'était trop difficile de choisir donc... je trouve que la sollicitation, ce serait un mot plus juste et de venir solliciter les gens sur des temps précis ou sur des thèmes qui les animent, ça ce serait vraiment participer à la vie de la maison. »*

Professionnel-le à la pension de famille à Paris

Dans la logique et les enjeux du rétablissement (en santé mentale), la recherche-action participative qui a porté sur le projet du Lieu de répit (LDR) à Marseille documente de façon précieuse l'apport de ce type d'espace pour les personnes et l'enjeu de ce répit précisément. Ce lieu propose des places d'hébergement de courte durée (un à trois mois) « *pour socialiser des personnes en situation de crise*

---

<sup>137</sup> Overney L., 2017, *op. cit.*, p. 23.

psychique et, en déployant un rétablissement centré sur la personne (le “soi”) et non plus uniquement sur sa catégorie médicale ou pathologique »<sup>138</sup>.

Comme en pension de famille, la première vertu que reconnaissent les personnes accueillies est le fait de pouvoir « se poser ». Comme le soulignent les auteurs de l'article, « *l'intérêt du Lieu de répit est également de permettre à des personnes isolées, marginalisées, de (re)trouver un espace pour exister avec des gens partageant les mêmes stigmatisations ou exclusions [ et, par la même de] retrouver cette liberté d'être soi-même et de faire ce qu'on veut* »<sup>139</sup>, de retrouver « la légitimité d'être soi », ce qui constitue une des conditions pour le rétablissement. L'espace de liberté ainsi ouvert permet non seulement de laisser de pouvoir « respirer » et se livrer à l'introspection, mais aussi de pouvoir être demandeur-se d'un accompagnement.

Les auteurs mettent en lumière le statut de sujet que ce temps de répit permet de retrouver, rompant avec l'objectivation à laquelle les personnes ont été exposées précédemment, où les personnes ont été « prises en charge » ou « traitées »<sup>140</sup>.

L'importance des espaces de retrait, des temps de répit ressortent fortement de l'enquête que nous avons menée. Ils constituent des ressources indispensables pour les personnes qui, au fil du temps, vont parfois cheminer vers un engagement dans des formats classiques de participation comme nous allons le voir à présent.

### 3.2 Sur la base du volontariat, des projets individuels ou collectifs valorisants, qui font lien, et constituent de véritables leviers d'émancipation

Pendant nos séjours au sein des pensions de famille ainsi que lors de notre participation à des événements collectifs<sup>141</sup> réunissant des professionnel-le-s et des habitant-e-s de plusieurs pensions de famille, nous avons pu apprécier ce qui peut se jouer en termes de « rétablissement »<sup>142</sup> dans des actions collectives menées au sein de la pension de famille ou en dehors.

- Des actions menées à l'échelle des pensions de famille sur la base du volontariat...

Dans plusieurs pensions de famille, des journaux ou « lettres de nouvelles » sont co-rédigés (en collaboration variable avec les habitant-e-s) et mettent en avant la vie au sein du collectif, la valorisant et créant du lien, avec les partenaires parfois lorsqu'ils leur sont diffusés. On y retrouve des photos souvenirs d'activités ou sorties collectives, des recettes ou des conseils musicaux des habitant-e-s. Patricia, que nous avons rencontrée en Isère, est passionnée par la nature. Elle a ainsi initié une

---

<sup>138</sup> Zerbib L., Bechla I., 2022, « Lieu de répit. Un espace pour le “soi” dans le champ de la santé mentale » in Chambon N., Estechahandy P., Gilliot E., Hennin M. (dir.), *La politique du logement d'abord en pratique*, Rhizome, pp. 223-234.

<sup>139</sup> Extrait d'entretien cité par Zerbib L., Bechla I., 2022, *op. cit.*, p. 226.

<sup>140</sup> Comme on a pu le voir dans la partie sur les publics en pension de famille, cette expérience a souvent été connue par les résident-e-s via une hospitalisation ou de prise en charge par les services sociaux.

<sup>141</sup> Comme indiqué dans la méthodologie, nous avons pu participer à deux éditions du festival « C'est pas du luxe » en septembre 2021 et 2022, à un séjour de vacances « Sète à toi » ainsi qu'à une rencontre sur le vieillissement, la fin de vie et la mort en 2022.

<sup>142</sup> Nous détaillerons plus loin la théorie du rétablissement et présenterons ses nombreux lieux en termes d'accompagnement mais considérons ici le rétablissement comme le fait d'aller mieux selon la perception de la personne concernée.

« gazette nature » pour laquelle elle sollicite l'ensemble des pensions de famille de la structure et continue à la publier alors qu'elle a emménagé dans un logement ordinaire.

Nous avons évoqué plus haut les repas<sup>143</sup> qui permettent aux habitant-e-s de se retrouver de façon conviviale. Les repas partagés peuvent donner lieu à l'expression de certains talents. À Voiron, Jean-Luc apprécie par exemple de faire à manger pour les autres, car il aime cuisiner pour lui-même et partager cette passion : lors de notre venue, c'est lui qui avait orchestré, avec fierté, le déjeuner pizzas auquel nous étions conviées, avec l'aide d' « assistants », habitants également de la pension de famille.

Les talents individuels sont valorisés et encouragés. À Paris, Dolly expose régulièrement ses œuvres, que ce soit au sein de son logement pour certains évènements (les 20 ans de l'association récemment) ou à l'extérieur avec d'autres artistes. En Isère, Julien qui est un résidant qui montre également souvent son travail lors de diverses occasions. C'est aussi le cas de Quentin, plus récemment arrivé.

Ces présentations artistiques sont tout autant des possibilités de s'exprimer que des opportunités d'être valorisés pour ce qu'ils font/sont et cela est apprécié comme en témoigne Quentin dans l'extrait d'entretien ci-dessous :

*« Moi, je me sens bien ici, je suis un peu asocial, mais je donne des cours de dessin (...) quand ils savent, les gens qui ont un peu des dons ils nous pousse à faire comme ils ont fait pour moi, accrocher mes dessins, comme ils font avec Julien, accrocher ses statues et tout c'est pour ça qu'on part, on part à Rennes le 7 janvier, exposition **(tu y vas ? il y a une expo là-bas ?)** lui il va exposer ses jolis trucs qu'il fait et moi je vais exposer mes dessins **(c'est top et vous partez longtemps ?)** trois jours, il y a Florian qui fait de la cuisine, il était cuisinier du coup dès qu'il y a un repas important, c'est lui qui le fait, ils nous mettent en valeur c'est ça que j'apprécie et il y a très, très peu endroits ici qui mettent les gens **(ah bon ? T'avais pas connu ça auparavant ?)** Et même maintenant que je suis à la CIL du coup, j'ai connaissance de comment ça marche pour les autres foyers, les appartements et tout ça ne marche pas comme ça, ce n'est pas aussi cool que ça **(et ça t'aide)** ouais c'est bien même pour les commissions, ils font des journées où ils partent tous ensemble, faire les commissions, c'est bien ».*

Habitant de la pension de famille en Isère

Dans plusieurs pensions de famille, des ateliers artistiques collectifs, souvent accompagnés par des professionnel-le-s, sont organisés. À Bordeaux, une chanson a été co-écrite et chantée ainsi qu'un clip réalisé. À Cavaillon, c'est l'orchestre Pile-Poil qui rassemble des habitant-e-s de la pension de famille et des voisins proches du Village. À Sète, les tournois de ping-pong ou de pétanque enthousiasment les participant-e-s et mettent en avant des capacités et des habiletés dans ces domaines.

Les activités culturelles, artistiques, sportives « *sont des choses valorisantes, pour que les gens aillent bien* » comme en témoigne une cheffe de service, Margaux, qui considère que ce sont « *des outils de l'accompagnement à part entière* ». Des recherches ont d'ailleurs bien montré les effets positifs que peuvent produire ces activités, donnant lieux à des phénomènes d'identifications positives liés à des talents personnels.

---

<sup>143</sup> Nous ne rediscutons pas ici des questions posées par le caractère obligatoire ou facultatif des repas. Nous les avons évoquées pour partie plus haut et elles seront complétées plus loin par des analyses mettant en évidence les problèmes posés par l'injonction à participer.

Cela peut passer par l'organisation de sorties ou faciliter l'accès à des espaces artistiques et culturels dans lesquels les personnes peuvent se sentir peu légitimes. Plusieurs pensions de familles ont par exemple établi un partenariat avec l'association Cultures du cœur dont la mission est d'« *agir pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale en favorisant le partage des biens communs que sont la culture, le sport, le loisir* »<sup>144</sup> en proposant l'accès à des spectacles à des prix plus accessibles notamment.

Dans un autre registre, on peut aussi noter l'animation d'ateliers de réparation de vélos que ce soit à Cavaillon ou, dans des proportions moindres, à Paris. Ces ateliers permettent aux passionné·e·s de pratiquer le vélo ensemble mais aussi de faire montre de leurs talents en matière de réparation en ayant la fierté de pouvoir contribuer et par exemple faire en sorte que des vélos réparés soient distribués à des adultes ou des enfants qui n'en avaient pas. Le sentiment d'utilité engendré par ces activités nourrit avantageusement l'estime de soi des habitant·e·s.

Ces projets collectifs réunissent parfois les habitant·e·s et les professionnel·le·s, comme en Isère avec le groupe de musique « politiquement (in)correct » qui a produit un disque et se produit régulièrement sur scène. Lors de ces moments partagés où certain·e·s habitant·e·s et professionnel·le·s chantent ensemble, c'est toute une dimension d'écoute et d'implication réciproque qui est à l'œuvre, qui va, contribuer très concrètement à atténuer l'asymétrie de la relation d'aide évoquée plus haut.

De la même manière, partager des émotions ensemble devant un spectacle, des fous rires lors d'un match de bubble foot<sup>145</sup>, des soirées et des réveils lors de séjours en dehors de la pension de famille concourt à ramener toutes les personnes participantes (en l'occurrence habitant·e·s et professionnel·le·s) à un pied d'égalité.

Dans l'ensemble des initiatives étudiées, la question du volontariat semble cruciale et les injonctions contre-productives. C'est l'avis de l'une des professionnelles rencontrées qui explicite le processus qui semble être à l'œuvre pour les habitant·e·s :

- *Enquêtrice : Que penses-tu de l'obligation dans une pension de famille ?*

- *Clara : Moi je ne suis pas pour du tout. Parce qu'on n'oblige pas les gens à être en lien ou à passer du temps les uns avec les autres. Pour moi, le pari de la pension de famille c'est qu'ils aient, pas forcément l'envie parce que la question de l'envie chez eux c'est tellement enfoui parfois, mais en tout cas qu'ils disent "Ok cette fois-ci, j'y vais et je vois bien"... mais je m'autorise à y aller parce que c'est sécuritaire et que si ça marche, eh bien peut-être que j'y retournerai ».*

Professionnelle d'une pension de famille en Isère

---

<sup>144</sup> Cf. site internet de l'association.

<sup>145</sup> Le bubble foot est un loisir sportif consistant à jouer une partie de football dans des bulles gonflables en plastique transparent qui ne laissent dépasser que les jambes des joueurs et où vous pouvez entrer en collision avec vos adversaires pour les faire tomber sans leur faire mal. Cette activité a été proposée lors du séjour « Sète à toi » en 2022.

- ... Qui peuvent amener à tisser des liens avec l'environnement proche et les voisin-e-s

Dans plusieurs pensions de familles investiguées, des actions sont menées pour faire lien avec le voisinage et qui permettent, plus largement, de s'inscrire dans la cité.

À Tours, cette volonté de « *faire ensemble dans un territoire de proximité* »<sup>146</sup> est prégnante. Des repas ont par exemple été organisés pour les voisin-e-s ou les partenaires, notamment dans une perspective de financement de voyages. Ces repas sont l'occasion de tisser des liens ainsi que l'explique Clément :

- Clément On organise des restaurants pour l'autofinancement.
- Enquêtrice : Ah bon ? L'autofinancement pour...
- Clément : Pour... ben C'est pas du Luxe, pour...
- Enquêtrice : Ah ok et ça c'est des moments...
- Clément : Moi, c'est des moments que j'aime bien.
- Enquêtrice : Et il y avait du monde ?
- Clément : Le plus c'était une vingtaine (**d'accord et c'est des personnes de l'extérieur ?**) alors c'est soit des partenaires, soit des voisins.
- Enquêtrice : D'accord et avec les partenaires, c'est quel type de partenaires du coup ?
- Clément : Ben c'est l'ADMR<sup>147</sup>, l'ADIL, SAVS...
- Enquêtrice : D'accord et du coup vous échangez avec eux et tout ça (**ah ben oui**) c'est chouette, c'est des moments...
- Clément : Mais c'est formule vrai restaurant quoi, c'est cuisine, service.
- Enquêtrice : Et du coup, c'est vous qui cuisinez ?
- Clément : En général je fais le service et puis il y a Jef qui cuisine.
- Enquêtrice : Ah oui, donc, c'est vraiment les gens viennent comme si c'était au restaurant et vous faites le service et tout ça (**ouais**) c'est cool et vous faites ça depuis longtemps ?
- Clément : Depuis 6, 7 ans (**et c'est tous les ans ?**) ouais, cette année on ne l'a pas fait avec le covid (**ah ouais et toi t'aimerais bien**) ah oui c'est un truc que j'aime bien.

Habitant de la pension de famille à Tours

Avant le covid, la pension de famille était aussi un lieu de dépôt de légumes vendus chaque semaine. Cela donnait lieu à des rencontres et des échanges qui ont permis à des relations d'entraide de se nouer comme Margaux nous le raconte :

*Margaux : « la télé c'est quand même un voisin qui nous l'a offerte, on a un voisin qui filait ses clés à Jean-Pierre notamment quand il partait en vacances pour arroser les plantes, s'occuper des chats, ici avant le covid il y avait dépôt de paniers bio donc les voisins passaient boire un café en même temps ou juste prendre leur panier et les gens quand ils étaient soixante, ils ont dit c'est la première fois qu'on est autant du quartier au même endroit, donc on s'est dit bah on va faire la fête des voisins ! Donc on a fait la première fête des voisins ici dans le jardin ».*

Professionnelle de la pension de famille à Tours

<sup>146</sup> Plan O., Brunet B., Couraud F., Erard M.-F., Salembier A., Téhoueyres I., Theurkauff M.-C., Wagner K, et Association orange, 2018, « des lieux pour se rencontrer, partager, faire... », Pour n°233 (1), p.186.

<sup>147</sup> Association de service à la personne

Ces moments d'interconnaissance ont permis une intégration de la pension de famille et de ses habitant·e·s au sein du quartier :

*« Et puis même il y a de la bienveillance, il y a des voisins qui peuvent venir en disant « on a vu untel devant la cathédrale il n'a pas l'air impeccable (...) en fait ils font attention... oui c'est ça, quand ils promènent les chiens, ils se croisent, ils papotent. »*

Professionnelle de la pension de famille à Tours

- Des séjours de rencontre et de partage en dehors des murs physiques (et symboliques !) de la pension de famille

Les pensions de famille investiguées organisent parfois des séjours de vacances ou participent à des événements festifs. Plusieurs regroupements collectifs sont par exemple organisés au sein du réseau de la Fondation Abbé Pierre :

- Depuis 2012, le festival « C'est pas du luxe ! » se déroule une fois tous les deux ans pendant trois jours où sont présentés des expositions, spectacles, concerts, films dans plusieurs lieux de la ville. Les productions montrées sont celles d'artistes résidents de structures du réseau ou issues de collaborations artistiques entre personnes en situation de (grande) précarité, artistes et institutions culturelles.
- La manifestation « Sète à toi » a lieu chaque année au mois de juin à Sète dans un centre de vacances au bord de la mer et réunit 400 personnes (résident·e·s de pensions de Famille et usager·e·s de boutique de solidarité du réseau de la Fondation Abbé Pierre). Au programme : tournois de football, pétanque et ping-pong, découverte de la région mais également initiation à la plongée, croisière au large, catamaran dans les parcs d'huîtres ou encore balade à vélo sur la côte. Comme l'indique le site internet, « ce projet a pour vocation d'apporter un moment de répit et d'évasion à ces personnes démunies qui n'ont, pour la plupart, jamais eu la chance de partir en vacances ».
- Une première rencontre « Une place à table » a été organisée en 2016 avec les pensions de famille du Grand Ouest pour sensibiliser à une alimentation durable et locale pour toutes et tous, autour d'un repas réunissant environ 400 personnes. Une seconde rencontre s'est déroulée en septembre 2023 et a rassemblé 400 personnes environ également.

Quelles que soient les modalités d'organisation, ces manifestations sont des occasions de convivialité partagées, d'activités découvertes, de rencontres qui permettent aussi de sortir du cadre physique (et symbolique) de la pension de famille. Pour les personnes en mesure de vivre ces moments-là<sup>148</sup>, ils sont sources de plaisir, de joie et nourrissent profondément l'estime et la confiance en soi, que ce soit : le fait d'être accueillis dans des beaux endroits, de pouvoir bénéficier d'activités plaisantes, valorisées et valorisantes.

---

<sup>148</sup> Ces événements s'organisent sur la base du volontariat. Pour certaines personnes, le fait de vivre en collectivité (avec environ 400 personnes) sur plusieurs jours, de devoir partager sa chambre, etc., peut être compliqué voire impossible.

L'extrait d'entretien ci-dessous avec Clément en témoigne :

*Moi mon plus grand moment ici ça a été « une place à table » à Préfailles (**c'était quand ?**) c'était... euh... maintenant il y a peut-être 4 ou 5 ans, mais on a passé un an à préparer des légumes, des conserves et quand on faisait le service sur place, on a invité 400 personnes sur place (**quoi ?? 400 ? Mais c'est énorme !**) ouais, ouais, on est revenus on était morts mais heureux ! (**c'est vrai ? c'était un beau moment ?**) c'était un super moment*

Habitant de la pension de famille à Tours

Le fait de partager un quotidien 24h/24h, plusieurs jours consécutifs, en dehors des murs de la pension de famille, avec les professionnel·le·s, peut amener une évolution de la relation vers plus de symétrie.

D'autres pensions de familles investiguées qui ne font pas partie du réseau de la FAP organisent également des séjours de vacances. Dans l'extrait d'entretien qui suit, Franck raconte ce que cela peut représenter (et créer) pour les habitants :

*« Il y en a plein ils m'ont dit « mais ça fait quinze ans, dix ans, cinq ans on n'est pas partis, j'ai pas fait ça » quand on est partis les premières fois à A. c'était la panique, il y en a il fallait faire leurs valises avec eux quoi (**d'accord**) ils savent pas quoi prendre, mais c'était « on va où quoi ? » parce que pas de culture vacances, pas de culture lâcher-prise, aller dans un endroit que tu connais pas, c'était « à quelle heure on va arriver, mais alors la chambre elle va être comment et je vais avoir ça ? » c'était...complètement (**ah non mais merci de me raconter ça, ça permet d'être très concret quoi**) c'est, c'est t'imaginer pas quoi enfin le, prendre la bagnole, le train, partir ensemble c'était...mais c'est l'aventure, c'est véritablement et quand on revient c'est pareil « quand est-ce qu'on arrive à la maison ? » comme si on n'était partis trois semaines au Cambodge quoi [**rires**] mais tu te dis (**mais c'est la maison pour eux par contre**) ah ouais, ouais et puis les souvenirs quoi, les...enfin c'est émouvant quoi de, ces voyages-là et puis tout ce qui se passe de solidarité entre eux tu vois, pousser le fauteuil machin, aider trucmuche, c'est super sympa... »*

Professionnel·le· de la pension de famille à Bordeaux

Comme le souligne Laetitia Overney, ce qui compte dans ces expériences, c'est que les résident·e·s expérimentent autre chose que leur statut de résidant ou de personne « accompagnée »<sup>149</sup>.

- La participation à des instances, à des événements institutionnels de façon ponctuelle ou régulière qui peuvent faire l'objet d'une rétribution

Dans certaines pensions de famille investiguées, les habitant·e·s peuvent être aussi sollicité·e·s pour leur expertise et participer à des réunions institutionnelles. C'est le cas de Quentin qui contribue à la Conférence Intercommunale du Logement et qui, dans l'extrait d'entretien ci-dessous, explique ce en quoi cela consiste et ce que cela peut lui apporter :

- Quentin : Je suis à la CIL, je fais des trucs de la CIL (**c'est quoi la CIL ?**) c'est des réunions, on est inscrit, on parle, les difficultés qu'on a pour trouver des appartements, pour améliorer.

---

<sup>149</sup> Overney L., 2017, *op. cit.*, p. 44.

- *Enquêtrice : D'accord et ça, c'est bien, c'est intéressant ?*
- *Quentin : Ouais, ouais, des fois on comprend rien, mais (vous leur dites ?) ouais, moi ils m'ont pris parce que j'ouvre ma gueule, dès que je comprends pas un truc je les coupe, je leur demande de m'expliquer (...)maintenant que je suis à la CIL du coup, j'ai connaissance de comment ça marche pour les autres foyers, les appartements et tout ça... (et ça t'aide) ouais c'est bien même pour les commissions, ils font des journées où ils partent tous ensemble, faire les commissions, c'est bien.*
- *Enquêtrice : Mais qu'est-ce que tu trouves bien par rapport à ça, aux commissions ?*
- *Quentin : Bah c'est pas les commissions, c'est qu'ils nous traitent comme des humains, on est traités comme des humains, moi, je n'ai pas l'habitude, j'ai toujours été traité comme une machine, depuis que je suis petit.*

Habitant de la pension de famille en Isère

En Isère, plusieurs habitant-e-s sont régulièrement mobilisé-e-s, via la plateforme Vip<sup>150</sup>, pour intervenir en école de travail social. En 2022, la plateforme Vip avait fait appel à 14 prestataires pairs mobilisés et rémunérés pour 351 heures de travail. La rétribution constitue une forme de reconnaissance mais la valorisation d'être écouté contribue également à alimenter l'estime de soi et à trouver sa place. Un résidant mobilisé dans la participation ViP en témoigne : « *maintenant avec mon engagement à ViP, c'est important d'avoir les idées claires pour être disponible pour échanger, partager mes expériences* »<sup>151</sup>.

Comme l'a montré Serge Paugam, « *la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres* »<sup>152</sup>. L'ensemble de ces expériences, plaçant les personnes concernées comme expertes, permet de modifier la manière dont elles se perçoivent et sont perçues.

Un point de vigilance doit toutefois être pointé concernant les risques « d'instrumentalisation » quand les mêmes personnes sont très régulièrement sollicitées<sup>153</sup>. De plus, le témoignage ne doit pas se transformer en « obligation » pour pouvoir être reconnu. Le collectif Recovery in the Bin insiste sur ce point : « *Nous croyons que le fait d'avoir l'impression qu'il faut raconter son histoire pour justifier son expérience est une forme de disempowerment, sous couvert d'empowerment* »<sup>154</sup>.

---

<sup>150</sup> La plateforme ViP a été créée par le groupement des possibles à Grenoble et intervient autour de quatre axes : 1) coconstruire des accompagnements sur mesure, 2) créer des ressources accessibles, 3) développer un réseau partenarial et décloisonné, 4) sensibiliser, mobiliser pour changer de regard.

<sup>151</sup> Vip, 2022, rapport d'activités, p. 14.

<sup>152</sup> Paugam S., *op. cit.*, p. 215.

<sup>153</sup> Ce point de vigilance est également mis en avant dans une récente étude qui préconise de « veiller à réguler l'implication des résidents moteurs pour éviter qu'ils ne se retrouvent à assumer trop de responsabilités (charge mentale pour le résident aidant) et que cela ne crée pas de conflits avec le reste du groupe » in Approches !, 2023, *op. cit.*, p. 37.

<sup>154</sup> Sur le site internet du collectif.

## PARTIE 4 : ENSEIGNEMENTS ET LEVIERS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES HABITANT·E·S

*« L'accompagnement en pension de famille, c'est faire savoir qu'il y a quelqu'un (...) Le préalable à ce travail difficilement modélisable est certainement du côté de l'engagement, d'accueillir une relation qui nous engage et parfois même nous entame. Rendre la rencontre possible, faire l'expérience de l'autre n'est pas toujours chose aidée, de part et d'autres. C'est un peu comme du funambulisme, il faut accepter de se mettre parfois en équilibre, d'ajuster, d'oser aller, de revenir... et parfois de travailler dans l'incertain. »<sup>155</sup>*

Dans les trois premières parties, nous avons analysé le matériau recueilli sur le terrain d'enquête, éclairé par les ressources existantes (littérature scientifique, littérature grise, témoignages). Cela a permis de documenter la manière dont, en pratiques, la participation des habitants en pension de famille se manifeste (plus ou moins) et quels facteurs la conditionnent.

Cette quatrième et dernière partie a pour objectif d'établir des recommandations pour mieux prendre en compte les habitant·e·s en pension de famille et développer leur pouvoir d'agir.

Pour commencer, nous présenterons trois ressources inspirantes pour remettre les personnes véritablement au cœur : le mouvement du rétablissement, le Développement du Pouvoir d'Agir – des Personnes et des Collectivités (DPA-PC) et la réduction des risques et des dommages (RdRD). D'ores et déjà éprouvées dans la pratique, elles offrent des appuis sérieux et proposent des ressources puissantes et congruentes pour améliorer la prise en compte des habitant·e·s et développer leur pouvoir d'agir.

Après avoir considéré le préalable à toute participation - trouver sa place pour se (re)connecter à ses besoins et ses désirs - nous verrons quels sont les moyens qui peuvent être mis en œuvre, en termes d'accompagnement, pour soutenir cette dynamique, ainsi que les leviers qui peuvent être actionnés.

### 1. Remettre les personnes véritablement au cœur : trois approches inspirantes

#### 1.1 Le « challenge » du rétablissement

Dans le cadre du Logement d'abord, le rétablissement est présenté comme une approche qui permettrait de favoriser l'engagement actif de la personne dans son accompagnement, le respect de ses choix et de ses désirs.

Le concept de rétablissement né aux Etats-Unis dans les années 60 dans le champ de la santé mentale. Il est issu de groupes d'usagers de la psychiatrie qui se sont mobilisés pour lutter contre la violence vécue à l'hôpital et améliorer les droits des patient·e·s. Shery Mead & Mary Ellen Copeland donnent la

---

<sup>155</sup> « Habiter en pension de famille ou en résidence accueil. L'exemple de la pension de famille « le Pari(s) » à Voiron, séminaire du 4 juin 2019.

définition suivante du processus de rétablissement : « *L'objectif ultime de l'expérience de rétablissement n'est pas nécessairement de retrouver la santé en termes de rémission de symptômes. Il s'agit plutôt pour une personne, de parvenir à l'utilisation optimale de ses ressources personnelles et environnementales afin d'atteindre un état de bien-être et d'équilibre dans les conditions de vie qu'elle même aura choisies* ».

Elodie Gilliot et Audrey Linder qui se sont penchées sur les principes du rétablissement appliqués à la politique du Logement d'abord indiquent que « *pour les mouvements d'usagers, ce qui importe dans le rétablissement d'un aller-mieux, même si les symptômes persistent, [est] de retrouver une vie qui ait du sens, de transmettre de l'espoir, d'avoir la possibilité de se projeter* »<sup>156</sup>.

Cette approche se diffuse dans le champ de l'intervention sociale depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle et amène à un changement de paradigme des pratiques des professionnel-le-s, plaçant la personne concernée/accompagnée au centre de son propre processus de rétablissement et postulant qu'elle est donc la personne la plus compétente pour savoir ce qui est le meilleur pour elle.

Elodie Gillot et Audrey Linder distinguent quatre principes fondamentaux à prendre en compte « *pour développer des pratiques orientées vers le rétablissement : croire en la possibilité d'un aller-mieux, favoriser l'autodétermination, mettre la personne au centre et faire place à l'expérience* »<sup>157</sup>.

Ces principes se déclinent très concrètement dans les pratiques professionnelles avec les préceptes de « la page blanche », de la « juste » proximité et du « dévoilement de soi » (que nous développerons plus loin sur les moyens de l'accompagnement pour favoriser l'expression des habitant-e-s).

La « page blanche » consiste à accueillir la personne accompagnée sans lui demander de raconter son passé.

La « juste proximité » s'oppose à la notion de « bonne distance » qui a longtemps prévalu dans les formations en travail social et qui renvoie à un principe de précaution où il faudrait se protéger de l'autre et de ses propres émotions. La « juste proximité » permet de mieux appréhender son engagement dans la relation et d'accepter ses affects.

Le « dévoilement de soi », en tant que professionnel-le consiste à se « dévoiler » en révélant par exemple des informations personnelles, des difficultés rencontrées, des expériences vécues, etc. Cette technique, largement expérimentée en psychiatrie, a prouvé son efficacité et nous paraît intéressante pour atténuer les rapports d'assymétrie entre professionnel-le-s et personnes accompagnées comme nous le développerons plus loin.

Il est utile de rappeler la manière dont s'est construite l'approche du rétablissement : par la lutte des premier-ère-s concerné-e-s<sup>158</sup> qui analysent aussi leur situation au prisme des inégalités sociales. Le

---

<sup>156</sup> Gilliot E., Linder A., 2022, « Principes du rétablissement et Logement d'abord », in Chambon N., Estechahandy P., Gilliot E., Hennin M. (dir.), *La politique du logement d'abord en pratique*, Rhizome, pp. 52-64. Il est intéressant de noter les échos entre cette approche et celle du DPA-PC, développé par Yann le Bossée et que nous développerons dans la partie suivante.

<sup>157</sup> Gilliot E., Linder A., 2022, *op. cit.*, p. 57.

<sup>158</sup> Qui n'est pas sans rappeler, à une plus petite échelle, le combat des Trimardeurs au foyer d'Echyrolles que narre Yolande Triviani.

collectif « Recovery in the Bin », né en 2016 au Royaume-Uni, critique la manière dont le rétablissement a pu être réapproprié par les professionnel·le·s du soin, affirmant que le rétablissement « *est impossible pour bon nombre d'entre nous en raison des conditions sociales et économiques intolérables, comme le logement insalubre, la pauvreté, la stigmatisation, le racisme, le sexisme, les attentes déraisonnables au travail [ainsi que le] sous-financement et le manque de ressources des services* »<sup>159</sup>. Ce constat résonne avec les analyses présentées plus haut sur les publics en pension de famille et les « vulnérabilisations », pour partie fonction des inégalités sociales, dont ils ont pu majoritairement faire l'objet.

### 1.2. Soutenir sans prescrire : les ressources du DPA-PC (Développement du Pouvoir d'Agir – des Personnes et des Collectivités)

Le DPA-PC est un « *processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient* » qu'a théorisé Yann Le Bossé depuis une vingtaine d'années<sup>160</sup>.

L'approche par le DPA-PC permet sans doute de mieux appréhender les enjeux profonds du « pouvoir d'agir » et est particulièrement pertinente quant à sa dimension pragmatique. À la question de « pourquoi s'intéresser au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités », Yann Le Bossé fait la réponse suivante : « *tout simplement parce que notre épanouissement personnel et collectif passe par la possibilité concrète d'agir sur ce qui est important pour nous* »<sup>161</sup>. Pour lui, « *la notion de « pouvoir d'agir » réfère plus directement à la possibilité de réguler le cours de nos existences. Cela renvoie de façon pragmatique aux opportunités tangibles dont chacun de nous dispose pour influencer sur des événements dans la vie quotidienne* »<sup>162</sup>.

La théorie du DPA-PC se situe explicitement dans une vision politique plus vaste qui n'est pas sans incidence sur la manière de concevoir le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Elle considère qu'il y a un lien direct entre la manière dont les ressources sont (inégalement) réparties dans la population et la genèse des problèmes sociaux et que, « *face à l'adversité, nous ne disposons pas tous des mêmes possibilités mais [que] cette différence de prérogatives est, avant tout, produite par le mode [inégal] de répartition des ressources* »<sup>163</sup>. Cette conception amène l'approche du DPA-PC à ne pas faire porter l'objectif de réussite de changement sur les seules épaules de la personne puisqu'elle prend en compte de façon simultanée les dimensions structurelles et personnelles imbriquées dans chaque situation.

À la base de la méthode, il propose le principe selon lequel « *tous les enjeux sont légitimes du simple fait de leur existence* ». Ainsi, à partir du moment où des problèmes sont évoqués par des acteur·trice·s, ils doivent être pris en compte. Ce postulat est puissant en termes d'impacts puisqu'il

---

<sup>159</sup> Gilliot E., Linder A., 2022, *op. cit.*, p. 55.

<sup>160</sup> Le Bossé Y., 2012,

<sup>161</sup> Le Bossé Y., 2016, *Soutenir sans prescrire. Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)*, Editions Ardis, p. 8.

<sup>162</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, p. 9.

<sup>163</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, p. 13.

conduit à considérer collectivement sur la scène commune tout élément qui serait émis par l'un-e des acteur·trice·s en présence.

Deux autres « principes de réalité » défendus par la démarche du DPA-PC nous apparaissent fondamentaux pour appréhender le développement du pouvoir d'agir des personnes :

- Les acteurs sont (aussi) des personnes : ainsi, « *quelle que soit notre fonction dans une situation donnée, nous l'assumons avec tout ce que nous sommes y compris nos caractéristiques les plus intimes* »<sup>164</sup>. Et c'est donc avec les particularités de chacun-e que les situations doivent être appréhendées.
- La réalité est dynamique et les contextes changent rapidement tout comme les situations des personnes : à partir de ce constat, il faut renoncer à appliquer une recette et considérer plutôt les ajustements nécessaires. Pour Yann Le Bossé, « *le praticien centré sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités est placé en position de réinventer quotidiennement sa manière d'intervenir en fonction de l'évolution des contextes et de la situation des personnes accompagnées* »<sup>165</sup>.

On mesure ici l'importance de la posture et des pratiques des intervenant·e·s sociaux·les qui souhaitent contribuer au développement du pouvoir d'agir des personnes. La relation d'aide peut amener les professionnel·le·s à adopter différents rôles aux conséquences plus ou moins néfastes sur le développement du pouvoir d'agir : policier, sauveur ou militant.

Le rôle du policier consiste à exercer un contrôle sur l'aide attribuée (de quelque nature soit elle) et ces opérations de contrôle contribuent à consolider un sentiment d'impuissance chez la personne accompagnée. Comme le souligne Yann le Bossée, « *non seulement son statut de « bénéficiaire » souligne ses difficultés actuelles à assurer son autonomie socio-économique, mais il s'accompagne également d'une incapacité à se soustraire à rendre des comptes sur certains aspects de sa vie privée. Enfin la surveillance administrative dont elle fait l'objet place la personne « aidée » dans une relation asymétrique qui contribue à semer le doute sur la valeur de son propre point de vue aux yeux des autres et même, parfois, à ses propres yeux* »<sup>166</sup>.

La posture du sauveur implique un certain nombre de pratiques (infantilisation, stigmatisation, double victimisation, hyperdéterminisme) qui sont dommageables « *dans le fait qu'elles amplifient le sentiment d'inadéquation des personnes accompagnées en instaurant un rapport de pouvoir qui repose sur la légitimité exclusive de l'expertise professionnelle* »<sup>167</sup>.

Enfin, le rôle du militant, amène un « prêt à penser » la situation à laquelle est confrontée la personne concernée et, par là-même, néglige les compétences des personnes à analyser leur situation par elles-mêmes<sup>168</sup>.

---

<sup>164</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, p. 21.

<sup>165</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, p. 25.

<sup>166</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, p. 32.

<sup>167</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, pp. 36-37.

<sup>168</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, p. 38.

En contrepoint de toutes ces figures (policier, sauveur, militant), Yann le Bossée en introduit une nouvelle, celle du « passeur » qui a pour rôle de « restaurer le mouvement ». Dans cette perspective, « soutenir le développement du pouvoir d'agir consiste à faciliter le passage à l'action à propos de ce qui est important pour la personne, ses proches et la collectivité à laquelle elle s'identifie »<sup>169</sup>. De façon très pragmatique, il s'agit pour l'intervenant d'identifier l'action médiatrice qui permettra à la personne accompagnée d'effectuer le prochain pas en direction du changement auquel elle aspire, à sa manière et à son rythme.

À partir de ces constats, intéressons-nous à présent aux conditions propices du développement du pouvoir d'agir car, ainsi que l'analyse Yann le Bossée, « personne ne peut développer le pouvoir d'agir des autres, on ne peut que contribuer à créer les conditions de son émergence »<sup>170</sup>.

Les leviers permettant de développer du pouvoir d'agir peuvent eux-mêmes varier en fonction des personnes comme le résume en images Yann le Bossée : « l'aide apportée doit avant tout permettre de réunir les conditions nécessaires à l'affranchissement des personnes. Parfois cela consistera à donner un poisson, parfois à apprendre à pêcher et dans d'autres cas de figure, il s'agira plutôt de contribuer à l'aménagement des berges »<sup>171</sup>.

**Principe : Les habitant·e·s savent mieux... pour eux !**

Cela passe d'abord par leur respect et leur écoute.

**Enseignements :**

« on ne fait pas pousser une fleur en poussant sur sa tige »

- il s'agit de partir de là où on en vraiment la personne ;
- Et en fonction de cela créer les conditions « propices » au développement de son pouvoir d'agir

<sup>169</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, p. 41.

<sup>170</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, p. 45.

<sup>171</sup> Le Bossé Y., 2016, *op.cit.*, p. 44.

### 1.3. La réduction des risques et des dommages (RdRD) : une démarche pragmatique

La réduction des risques et des dommages vise à prévenir les problèmes sanitaires et sociaux liés à la consommation de substances psychoactives et proposer des solutions adaptées aux pratiques de consommation des individus.

Elle s'est développée en France face à l'épidémie de VIH-Sida dans les années 1980. Les taux importants de contamination parmi les consommateurs de drogue par injection poussent alors les acteurs de la prévention et du soin à proposer des outils qui ne posent pas comme préalable l'arrêt de la consommation avec notamment la mise à disposition de matériel stérile pour éviter les risques de contamination. Comme le rappelle la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Midelca) « La RdRD reconnaît l'existence d'usages et de comportements à risques et, plutôt que de contraindre les usagers, elle s'attache à transmettre les ressources et les aides qui permettront aux consommateurs d'exercer au mieux leur pouvoir d'agir, afin de limiter les conséquences négatives des consommations de substances psychoactives. »<sup>172</sup>

La réduction des risques et des dommages s'inscrit dans le code de la santé avec la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé à l'article L. 3411-8.-I. Cette loi a permis d'élargir la notion de RdRD à toutes les conduites addictives, incluant ainsi les usages de produits licites tels que l'alcool ou le tabac.

Cette politique se fonde sur des résultats scientifiques solides et participe d'un ensemble de réponses visant à prévenir les consommations, accompagner et soigner les usagers et réduire les effets négatifs des usages de substances psycho-actives, pour l'individu comme pour la société.

Par exemple, concernant la RdRD alcool, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives liste plusieurs principes dans l'accompagnement des personnes concernées dont :

- Accueillir le consommateur de manière inconditionnelle ;
- Faire en sorte que l'alcool ne soit plus un obstacle aux projets de la personne et en finir avec la fatalité ;
- S'adapter aux capacités de la personne ;
- S'intéresser à l'environnement de la personne autant qu'à sa consommation d'alcool.

Ainsi, la réduction des risques et des dommages n'exclut pas l'abstinence comme objectif mais la relativise dans les propositions offertes aux personnes. Elle reconnaît que l'arrêt de la consommation n'est pas possible pour certaines personnes, à certains moments de leur trajectoire, et qu'il faut alors mobiliser des leviers pragmatiques et adaptés pour améliorer leur qualité de vie. En permettant aux usagers de prendre en main leur santé sans poser l'arrêt de la consommation comme un préalable, la RdRD s'inscrit comme une démarche pragmatique. Pour répondre à ce besoin d'accompagnement, des centres spécialisés en addictions se sont développés : les CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) et les CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues). Mais, de plus en plus, dans le

---

<sup>172</sup> <https://www.drogues.gouv.fr/la-reduction-des-risques-associes-la-consommation-dalcool-principes-de-lintervention>

secteur social, les pratiques professionnelles évoluent pour prendre un compte la RdRD dans l'accompagnement global des personnes.

La réduction des risques et des dommages prend désormais en compte toutes les substances et conduites addictives, y compris sans produit. Elle est transdisciplinaire et s'adapte aux différents publics. Elle mobilise un ensemble d'interventions et de dispositifs publics et privés, encadrés précisément par la loi, dans l'objectif de venir en aide à des individus souvent fragiles et longtemps stigmatisés. La réduction des risques et des dommages est aussi une posture d'accompagnement et de soin qui repose sur le respect de l'expérience de la personne et le non jugement. Ces réflexions sur l'accompagnement par le prisme de la RdRD et l'évolution des pratiques professionnelles font échos aux travaux de Marc-Henry Soulet sur le « travail social palliatif »<sup>173</sup>. Devant l'impossibilité à transformer des individus en vue de les adapter à une société toujours plus exclusive, Il propose la mise en œuvre d'un travail social palliatif à bas seuil pour éviter la dégradation de l'état de la personne. Il s'agit d'un dispositif de maintien cherchant à poursuivre le contact et à restaurer l'estime de soi pour aider à tenir. Le travail social palliatif est centré sur tout un vocabulaire de présence et fait de l'ici et maintenant son univers (attention, écoute, souci, prise en compte, veille).

## 2. Un préalable : trouver sa place pour se (re)connecter à ses besoins et ses désirs

Comme évoqué plus tôt, la précarité (pathologique<sup>174</sup>) peut conduire à de l'auto-exclusion. Jean Furtos identifie les trois premiers signes de l'auto-exclusion : l'anesthésie du corps, l'émoussement de ses émotions et l'inhibition de sa pensée<sup>175</sup>. Dès lors, comment ressentir ses besoins et ses désirs ? L'exclusion, comme l'explique un peu plus loin l'auteur, « *c'est ce sentiment terrible de ne plus faire partie du groupe des humains* »<sup>176</sup>. On voit poindre l'enjeu de reconnaissance (tel qu'on est et où on en est) dans le lien à l'autre pour pouvoir se relier à soi.

Serge Paugam rappelle que « *dans la plupart des actes quotidiens, l'individu est pour ainsi dire sous l'emprise du regard d'autrui, non seulement pour le contraindre à agir en conformité avec les règles et les normes sociales, mais aussi et surtout pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme* »<sup>177</sup>.

Au sein de la pension de famille, cela se traduit concrètement par la possibilité offerte aux habitant·e·s :

→ Pouvoir prendre le temps, en toute « tranquillité »<sup>178</sup> pour se pouvoir se poser et se (re) trouver.

---

<sup>173</sup> Soulet M.-H., 2007, « La reconnaissance du travail palliatif », *Dépendances* 33, pp. 14-18.

<sup>174</sup> Jean Furtos distingue tout d'abord la précarité de la pauvreté : « La pauvreté, c'est le fait d'avoir peu (...) La différence entre la pauvreté et la précarité passe par l'apparition d'une méfiance généralisée. La méfiance, la perte de confiance est le premier signe de la précarité (pathologique) » in Furtos J., *op. cit.*, p. 11.

<sup>175</sup> Furtos J., 2023, *op. cit.*, p. 29.

<sup>176</sup> Furtos J., 2023, *op. cit.*, p. 25. Ces mots ont fait écho à ce qu'ont pu nous confier des habitant·e·s quant à leur sensation d'être « abruti » (terme utilisé par les personnes mêmes, qui fait explicitement référence à la condition d'animalité) par les traitements médicamenteux. Cet élément nous paraît intéressant à noter, notamment quand on appréhende la proportion de personnes bénéficiant de traitements en pension de famille.

<sup>177</sup> Paugam S., 2012, *op. cit.*, p. 219.

<sup>178</sup> Cf. Bayot L., 2020, *op. cit.* Laure Bayot est cheffe de service d'une pension de famille depuis de nombreuses années et dans son mémoire de master précédemment cité, elle insiste sur cette notion déterminante qui, à ses yeux, constitue une dimension fondamentale de la pension de famille.

On a vu l'importance du temps et de la stabilité comme ressources indispensables pour se reconstruire, se re-constituer. Cette notion de temps qui revient souvent dans la bouche des habitant·e·s peut aussi être considéré à l'aune de rapports de domination comme l'avance Marc Besse : « *Qui dispose du temps d'autrui le domine et qui est maître de son temps personnel est libre* »<sup>179</sup>. Et c'est exactement ce que souligne l'un·e des professionnel·le·s rencontré·e·s :

*« on ne travaille pas de la même manière avec quelqu'un qu'on sait qu'on va accompagner, ou en tout cas qu'on peut accompagner pendant euh dix ans, qu'avec quelqu'un euh ... avec qui y a six mois d'avenir, ce qui fait que nous on se réadapte au temps de la personne (...) on est moins maître de la personne. Et la personne elle reprend déjà, de fait, son pouvoir sur. »*

Professionnel·le d'une pension de famille en Isère

→ Pouvoir en être là où on en est (sans injonction extérieure et avec possibilité de répit et de retrait) et avancer à son propre rythme, avec le soutien de l'accompagnement.

→ Pouvoir croire en sa propre valeur (estime de soi) → enjeu de toutes les actions qui vont produire de la considération et de la reconnaissance.

Nous avons vu au fil des précédents chapitres la notion de cheminement qui nous paraît centrale dans la vie en pension de famille comme « base des possibles ».

Ce cheminement est rendu possible par la réunion de deux ingrédients : le temps, un accompagnement à géométrie variable et ajusté, l'accueil des personnes telles qu'elles sont, là où elles en sont (selon une logique de « rétablissement ») et avec attention(s), comme nous allons le voir dans la partie suivante.

Au final, la « base des possibles » que constitue la pension de famille tient à ce qu'elle est un lieu *de vie* où la question du lien (entre les habitant·e·s, avec les hôtes, avec l'environnement) peut être retravaillée dans des conditions de sécurité pour les habitant·e·s. C'est ce qui ressort de l'enquête de terrain et qui est également mis en mot par les professionnel·le·s rencontré·e·s ainsi qu'en témoignent les extraits d'entretiens ci-dessous :

*« La pension pour moi c'est un lieu de vie avant tout. J'insiste sur le lieu de vie. Ce n'est pas un lieu d'hébergement, c'est vraiment un lieu où on est chez soi, où on se pose et qu'est un lieu de vie euh donc inscrit dans le droit commun mais avec des particularités qui sont le lien entre les personnes, les habitants, les personnes qui vivent dans la pension. »*

Professionnel·le d'une pension de famille à Tours

*« Pour moi, une pension de famille, c'est un lieu familial, c'est un lieu avec d'infinies petites rencontres, même si ça fait des années qu'on connaît les personnes qu'on accompagne et je trouve que c'est un lieu qui arrive plutôt bien à composer entre se sentir chez soi à l'abri et vivre avec les autres, en sécurité ou en tout cas avec des lieux et des moyens humains qui permettent de vivre dans un environnement plutôt bienveillant. »*

Professionnel·le d'une pension de famille en Isère

---

<sup>179</sup> Bessin M., 1999, « Le temps, une question de pouvoir », *Mouvement* n°2, La Découverte.

### 3. Les moyens de l'accompagnement indispensables pour permettre à chacun·e de trouver sa place

Nous avons évoqué plus haut l'importance du temps et notamment le cas d'un Monsieur qui a mis quatre ans avant de dormir dans son lit et de fermer son logement à clés. Le·la professionnel·le qui l'a accompagné fait bien sûr le lien avec le temps qu'a nécessité l'amélioration de son estime de lui :

*« Il a dormi pendant des années par terre, au sol, (...) il a été tellement habitué à dormir comme ça je pense que l'estime de lui était tellement basse qu'il ne méritait que de dormir sur des cartons (...). Et ce que je trouve génial, c'est que les pensions de famille accueillent et acceptent ça et qu'il lui a peut-être fallu cinq ans mais en tout cas c'est un Monsieur qui a accepté qu'il y ait des infirmières qui passent tous les jours, qui vient aux repas tout le temps, qui ferme sa porte à clé tous les soirs, qui ne perd plus ses clés ».*

Professionnel·le d'une pension de famille en Isère

#### 3.1. « Être là » et adopter une posture de respect, de bienveillance et d'écoute

La préconisation d' « être là » peut sembler provocatrice aux premiers abords. Il s'agit de souligner ce qui se joue pour les habitant·e·s en pension de famille dans la relation avec les professionnel·le·s en termes de reconnaissance.

Nous avons vu plus haut l'exclusion dont ont fait l'objet les personnes qui vivent en pension de famille. De ses analyses et de ses expériences en clinique de la précarité, Jean Furtos nous apprend que « *l'antidote de l'exclusion, c'est le respect* »<sup>180</sup> et reconnaît les difficultés réelles que cela peut poser en termes d'accompagnement car « *il n'est pas facile de respecter les gens quoi qu'ils fassent, quelle que soit la manière dont ils se présentent. Pour accompagner des gens qui sont dans l'auto-exclusion, il faut accepter des comportements qui, de notre point de vue, sont destructeurs, des comportements paradoxaux, et continuer à tenir la relation* »<sup>181</sup>.

L'écoute a également une importance cruciale vis-à-vis de personnes dont l'histoire est composée de ruptures et « *dont la reconnaissance en tant que sujet, capable et désirant a été mise à mal, parfois niée* »<sup>182</sup>. À travers l'écoute, « *il s'agit de donner à chacun la possibilité de se dire tel qu'il est et de le recevoir dans le moment où il est, qui peut être un moment d'angoisse, peut-être même de crise* »<sup>183</sup>.

À ce sujet, référons-nous aux analyses de Bruneteaux et Lanzarini qui, aux débuts des années 90, étudient un centre d'accueil pour SDF ouvert depuis avril 1993, situé à bord d'une péniche au centre du vieux Lyon. Dans la veine des premières « Boutiques Solidarité » ouvertes en 1991 par la Fondation Abbé Pierre, il s'agit d'apporter des services de première nécessité aux personnes sans domicile et ces initiatives font figure d'expérimentation par rapport à ce qui existe alors. Par rapport aux centres d'accueil traditionnels qui fournissent des services d'aide spécifique (administratif, hébergement,

---

<sup>180</sup> Furtos J., 2023, *op. cit.*, p. 36.

<sup>181</sup> Ibid.

<sup>182</sup> Nous empruntons l'expression à Bouchard M., 2021, « Une villa à Hollywood : écouter le rêve d'un logement idéal pour soutenir l'espoir d'une vie meilleure », in *Les visages de l'écoute*, Rhizome, p. 9.

<sup>183</sup> Vannesse A., 1995, *Ecouter l'autre. Tant de choses à dire*, Chronique sociale (3<sup>ème</sup> édition), p. 13.

vestiaire, restauration, etc.), ces lieux d'accueil, fondés sur « une dimension humaine globale » selon Bruneteaux et Lanzarini, constituent avant tout des lieux d'écoute.

Or l'écoute a, en tant que tel, une grande portée et puissance. Comme le soulignent Nicolas Chambon et Elodie Gilliot, « *les écoutants nous apprennent qu'il ne s'agit pas seulement d'écouter l'autre, mais de montrer que l'on écoute et de rendre compte de ce que l'on a entendu. Acquiescer, questionner, reformuler sont autant de moyens de rendre visible cette activité et de reconnaître ou d'accorder une valeur à certains propos, tandis que d'autres sont invisibilisés (...) Écouter c'est déjà agir* »<sup>184</sup>. En écoutant, il s'agit de « porter (...) attention au-delà des mots » et en ce sens prendre soin comme l'analysent ces auteurs : « *Prendre soin, c'est déjà écouter et vice-versa* ».

Jean Furtos identifie deux caractéristiques qui « rentrent en jeu lorsque nous sommes à l'écoute des autres : « le respect et la bienveillance » et établit un lien direct avec le processus de reconnaissance que l'écoute engendre : « *si j' (...) écoute [une personne] avec intérêt, cela signifie qu'il y a au moins quelqu'un qui a un intérêt pour elle* »<sup>185</sup>. En ce sens, l'écoute (au sens plein du terme) a directement à voir avec le processus de reconnaissance comme en témoigne le partage d'un-e professionnel-le de pension de famille qui évoque l'importance du temps passé au quotidien avec les habitant·e·s :

*« Quand je parle des pensions de famille, je dis souvent que, pour moi, c'est le dispositif qui marche parce qu'on a le temps de prendre le temps (...) Parfois juste en passant 1h avec eux, on arrive à faire un pas de géant dans leur accompagnement. Alors que si on leur avait dit "ben écoute, ton médecin m'a appelée, donc le 22 tu vas chez le pneumo, ce sera un taxi qui viendra te chercher, l'infirmière viendra trois fois par jour, bisous, bonne journée", ça ne marche pas et on le sait donc on prend le temps, on va chez eux, nanana, ouais ce temps il est très riche. Un jour un résident m'avait dit : " quand tu me regardes, j'ai l'impression que j'existe". J'ai l'impression qu'on les porte par nos regards aussi et comment on les considère, et que ça s'étale après sur l'extérieur, sur les gens qu'on rencontre, sur les liens après, comme si ça pouvait un peu remplir quelque chose ou solidifier quelque chose en eux-mêmes, tu vois de faire ces petites expériences de relations saines et après, ils s'en saisissent ou pas, ça on n'a pas le contrôle dessus mais dans tous ces temps-là, je trouve que c'est ça qui se passe et c'est infiniment petit, mais c'est précieux je trouve ».*

Professionnel-le d'une pension de famille en Isère

Nicole Borie, psychologue-psychanalyste dans un Centre Psychanalytique de Consultations et de Traitement (CPCT), souligne l'enjeu de la parole qui se livre : « *Avec la parole se construit un asile pour abriter l'existence faite de ce qui fait vivre et fait souffrir* »<sup>186</sup>. Elle précise que « *si la parole ne soulage pas toujours, ses effets peuvent desserrer les identifications morbides et entrouvrir a minima sur d'autres possibles* »<sup>187</sup>.

---

<sup>184</sup> Chambon N., Gilliot E., 2021, « Ecouter la souffrance et la colère... Répondre et répandre l'espoir » in *Les visages de l'écoute* n°79, p. 2.

<sup>185</sup> Furtos J., 2021, « Ecouter et accuser réception » in *Les visages de l'écoute* n°79, p. 13.

<sup>186</sup> Borie N., 2021, « Offrir une écoute ou un espace de parole ? » in *Les visages de l'écoute* n°79, p. 12.

<sup>187</sup> Ibid.

### 3.2. Adapter l'accompagnement en fonction des besoins de chacun·e

Contrairement à beaucoup de structures, l'accompagnement en pensions de famille n'a pas d'objectif à atteindre en tant que tel comme l'accès à un logement dit « ordinaire » ou l'accès à l'emploi. Comme le souligne une « accompagnante » : « *la seule intentionnalité est que le résident puisse faire ses choix, faire valoir ses droits, qu'il soit considéré (...)* » et l'accompagnement, non contractualisé, tend à s'adapter à la personne plutôt qu'au lieu.

Cette notion d'adaptation (aux habitant·e·s et aux situations) est fréquemment revenue lors de l'enquête de terrain. Dans un article sur l'accompagnement en pension de famille, Delphine Picard, directrice de pensions de familles chez Soliha en Centre-Val-de-Loire, fait état d'un accompagnement pratiqué dans les pensions de famille perçu différemment du travail social traditionnel. Elle cite les propos d'un hôte, en poste depuis 11 ans : « *Ici, on n'impose pas de recettes toutes faites. Dans un cadre qui doit rester solide, on étudie, on s'adapte énormément, on cherche à faire au mieux, toujours avec les habitants, pour parvenir à un équilibre psychologique, financier, social et souvent difficile dans le monde de la précarité* »<sup>188</sup>.

C'est aussi ce que nous décrit l'un·e de nos interlocuteur·rices comme « pari » des pensions de familles :

*« Le pari des pensions de famille je trouve, c'est d'arriver à être assez fin et à avoir une position assez différente pour chacun, pour que ce choix-là soit le bon finalement, et que s'il y ait besoin de proximité, on tente de le faire, s'il y a besoin de... pas de la distance, mais en tout cas d'une présence assez légère parce qu'ils n'ont pas envie, ils ont pas forcément envie ou il y en a qui se sentent un peu jugés, infantilisés, y en a qui nous le disent aussi quoi « si tu veux savoir comment je vais appelle-moi, viens pas sonner, parce que ça dépend de ce que je fais ».*

Professionnel·le d'une pension de famille en Isère

Cette même professionnel·le donne l'exemple d'une dame qui n'a pas beaucoup de demande envers l'équipe mais pour qui il est néanmoins important d'être dans un logement où « *il y a du monde autour* »<sup>189</sup>. L'équipe sait par ailleurs que cette dame est accompagnée par des professionnel·le·s en dehors de la pension de famille (CMP, infirmière notamment). La seule demande qu'elle formule est de l'aide pour prendre un billet quand elle part en vacances.

Ce·tte professionnel·le évoque un travail de « co-bricolage » ajusté selon chaque personne et basé sur l'écoute : « *on bricole avec eux jusqu'à trouver ce qui est le mieux avec les injonctions, les impératifs, les contraintes de tout le monde quoi* ».

---

<sup>188</sup> Picard D., 2019, Quand l'accompagnement émancipe : la pension de famille, support du travail social.

<sup>189</sup> « Vivre chez soi mais pas tout seul » comme le présente l'Unaf.

### 3.3. Porter attention, dans les moindres détails

À travers le(s) lien(s) en pension de famille, se travaille l'activité de « care » vis-à-vis des habitant·e-s qui se manifeste dans les attentions, jusque dans les détails.

Dans plusieurs pensions de famille, les anniversaires des habitant·e-s sont célébrés mais d'une manière différente selon la personnalité de chacun·e. Dans l'une des pensions investiguées, c'est faire des cadeaux lors d'un repas partagé pour les personnes qui participent beaucoup aux moments collectifs. En revanche, pour une dame qui souffre d'agoraphobie, l'équipe veille à lui fêter d'une manière plus discrète en lui montant un bouquet de fleurs dans son logement. L'un·e des professionnel·les nous raconte :

*« On a rigolé, on a passé 20 minutes avec elle, on a vu que ça lui avait fait plaisir. Un anniversaire avec une grosse chanson pour cette dame-là ça aurait été beaucoup plus angoissant qu'aller toquer à sa porte. »*

Professionnel·le d'une pension de famille en Isère

De son côté, Margaux insiste sur l'importance dès l'accueil, « de montrer à la personne qu'elle a une place importante et évidente » et d'être « super attentif aux petits gestes du quotidien ».

Si ces « détails »<sup>190</sup> peuvent sembler prosaïques, il n'en est rien car le quotidien est, au moins pour partie, structuré autour de « petites » choses qui « soutiennent ce qui flanche »<sup>191</sup>. La citation d'Alfred de Musset qui figure en épigraphe du mémoire de Laure Bayot l'évoque, selon nous, directement : « Entre rien et presque rien, il y a tout un monde ».

Les attentions diverses nourrissent le lien et la considération qui constituent des points fondamentaux à la pension de famille selon une intervenante. Elle explique que « beaucoup sont seuls et savoir pour chacun qu'il est attendu et qu'il compte a de nombreux effets : le désir et l'envie de faire des choses peut revenir, la confiance peut s'installer, l'estime de soi se manifester, la reconnaissance aussi »<sup>192</sup>.

### 3.4. Chercher à sortir des rapports de pouvoir et veiller à la symétrisation des rapports

*« Si on veut avoir des relations humaines faut bien qu'y ait deux humains de part d'autre de la relation »*

Professionnel·le d'une pension de famille à Tours

Dans les chapitres précédents, on a identifié l'obstacle que constituent les rapports de pouvoir à l'objectif de participation. On a aussi vu combien des moments partagés entre habitant·e-s. et

---

<sup>190</sup> On peut se référer au livre de Marie Depussé « Dieu gît dans les détails » paru chez Pol en 2007. Elle y raconte la vie et l'importance des « détails » au sein de la clinique psychiatrique de La Borde fondée par Jean Oury et avec la collaboration de Félix Guattari, symbole de la psychothérapie institutionnelle. En accord avec ses principes, La Borde fonctionne dès sa fondation sur la création de commissions où, ensemble, soignants et patients prennent en charge les problèmes matériels et décisionnels concernant le lieu du soin. Autour du parc qui environne le château, il n'y a pas de mur.

<sup>191</sup> Nous empruntons cette expression à Jean Oury cité dans Depussé M., 2007, *Dieu gît dans les détails*, Pol, p. 24.

<sup>192</sup> « Habiter en pension de famille ou en résidence accueil. L'exemple de la pension de famille « le Pari(s) » à Voiron, séminaire du 4 juin 2019.

professionnel·le·s, que ce soit autour de moments conviviaux ou autour d'activités culturelles, sportives, de loisirs à la pension de famille ou en dehors sont essentiels.

Cela se manifeste, là encore, dans les gestes du quotidien selon l'un·e des professionnel·les rencontré·e·s :

*« C'est aussi ne pas faire de distinction dans ces gestes-là du quotidien. Si je te demande de faire le ménage dans les communs, je suis aussi capable de prendre le balai et de le faire si y a besoin. S'il faut faire à manger, eh bien moi aussi je vais mettre les mains à la pâte et je vais aller éplucher les patates avec toi. L'équilibre pour moi il est dans les gestes au quotidien et pas que sur le rapport d'accompagnement tel qu'on l'entend quoi. »*

Professionnel·le d'une pension de famille à Tours

À un poste de direction, elle nous explique ce qui compte à ses yeux pour atténuer la relation asymétrique d'aide qui constitue la toile de fond entre habitant·e·s. et professionnel·le·s :

*« Je sors la casquette de direction, la directrice qui va servir le café, proposer des gâteaux, être aux petits soins, déjà tu inverses les rapports. Après c'est prendre le temps d'écouter et d'expliquer »*

Professionnel·le d'une pension de famille à Tours

La notion de lien direct et de partage de moments informels revient dans le témoignage d'une intervenante qui estime que *« travailler en pension de famille relève plus d'une posture, d'un savoir être que d'un diplôme »*. Parmi les exemples qu'elle donne, elle évoque justement le café du matin avec la cheffe de service : *« Et que dire de la cheffe de service qui prend son petit déjeuner quasiment tous les matins avec les résidents ? Qu'est-ce qu'elle fait là (il n'est même pas 8h !!!) ne devrait-elle pas se trouver dans son bureau ? Et bien non, car elle est aussi engagée dans la relation, comme toute l'équipe »*<sup>193</sup>.

Il s'agit aussi d'éviter des distinctions qui établissent des formes de hiérarchie tout à fait explicites (on pense notamment aux toilettes réservées aux salarié·e·s).

Enfin, il nous semble que le partage d'expériences et la méthode du « dévoilement de soi » constituent des pistes intéressantes pour symétriser le plus possible les rapports entre habitant·e·s. et professionnel·le·s. Le dévoilement de soi consiste, en tant qu'intervenant·e, à « se dévoiler » en révélant par exemple des informations personnelles, des difficultés rencontrées, des expériences vécues, etc. Cette technique, largement expérimentée en psychiatrie, a prouvé son efficacité pour contribuer *« à réduire le sentiment de honte du patient et à normaliser son expérience, à améliorer la relation et l'alliance thérapeutique, à modéliser-enseigner des habiletés communicationnelles spécifiques, à favoriser l'autonomie »*<sup>194</sup>. Dans l'article pré-cité, l'expérience d'un moment de dévoilement lors d'une séance de groupe avec des personnes souffrant de schizophrénie est précisément analysée.

---

<sup>193</sup> « Habiter en pension de famille ou en résidence accueil. L'exemple de la pension de famille « le Pari(s) » à Voiron, séminaire du 4 juin 2019.

<sup>194</sup> Nguyen A., Frobert L., Pellet J., Favrod J., 2020, « Dévoilement de soi et alliance thérapeutique », Santé mentale 249, juin, pp. 28-32, p. 30.

Il est démontré que « la participation de l'animatrice contribue à ce qui est identifié comme une "bascule" dans les rapports de place »<sup>195</sup>. Il apparaît que « cet engagement personnel et interactionnel favorise l'appropriation des ingrédients contributifs à l'empowerment, de par le changement de positions qu'il induit mais aussi par le type d'échanges qu'il autorise et initie. Dans cette étude de cas, ces ingrédients sont le partage de vécus similaires, les narrations de parcours de vie, les stratégies personnelles face aux difficultés rencontrées »<sup>196</sup>.

Cet intérêt du dévoilement est défendu par certain·e·s professionnel·le·s rencontré·e·s comme en témoigne l'extrait d'entretien ci-dessous :

*« Si tu ne veux pas donner un peu de toi-même, il ne faut pas en attendre des autres non plus. On est assez à l'aise ça, à la pension, avec les salariés. Nos résidents, ils nous connaissent aussi un peu je veux dire personnellement. Tu vois notre composition familiale ils savent où on habite. Certains même connaissent même nos conjoints, nos enfants. On y passe tellement de temps aussi sur nos lieux de travail... Ce serait compliqué en tout cas que de pas... voilà, ils nous donnent aussi beaucoup donc tu sais c'est vraiment aussi l'échange. Au niveau de la relation ça ne peut fonctionner que comme ça. On ne peut pas demander aux gens en pension de famille de nous faire confiance, d'être dans un relationnel si à un moment donné on ne donne pas un petit peu de nous-même... »*

Professionnel·le d'une pension de famille en Isère

Ainsi, développer le pouvoir d'agir des habitant·e·s passe par le développement du pouvoir d'agir des intervenant·e·s sociaux eux-mêmes : les observations effectuées au cours de l'enquête mettent en évidence l'influence du cadre d'intervention et des relations au sein de la structure portant la pension de famille. Cela rencontre le sentiment de certain·e·s professionnel·le·s :

*Pour moi ... cette histoire de participation ... elle pose la question des statuts mais de tous et de toutes, et la participation des salariés dans l'institution aussi.*

Professionnel·le d'une des pensions de famille en Isère

Dans des structures très pyramidales notamment, on a pu observer que la faible participation des salarié·e·s aux prises de décisions corroborait une place limitée faite aux habitant·e·s. A contrario, dans des structures se revendiquant plutôt de l'auto-gestion, c'est l'absence de cadre qui génère une absence de prises pour mettre en discussion les choses et développer le pouvoir d'agir.

---

<sup>195</sup> Edmond Marc et Christine Bonal analysent que « la notion de place indique un positionnement dans une topologie relationnelle (un système de places) qui, à la fois, différencie et identifie le bénéficiaire (« avoir sa place ») et le situe dans un ensemble (« être à sa place »). On voit que la notion de place inclut celle de position et de statut mais à un sens plus large dans la mesure où elle ne renvoie pas seulement à une hiérarchie sociale instituée, mais à un ordre symbolique ou subjectif. Elle s'ancre à la fois dans la réalité matérielle (par exemple la place spatiale occupée dans un groupe), dans l'imaginaire (la façon dont chacun se situe subjectivement et ressent la place qu'il occupe) et dans un système symbolique qui la dépasse (par exemple le système familial). La place a une signification paradoxale (proche de celle de l'identité), car dans un même mouvement, elle isole, instaurant une séparation entre les individus (« à chacun sa place ») et elle relie, puisque les places n'ont de valeur que les unes par rapport aux autres » in Marc E., Bonnal C., 2014, « Les rapports de place », *Le groupe thérapeutique*, pp. 87-101, p. 88.

<sup>196</sup> Nguyen A., Frobert L., Pellet J., Favrod J., 2020, op. cit., pp. 28-32, p. 32.

#### 4. Des leviers et bonnes pratiques

Plusieurs leviers sont mobilisables pour assurer une meilleure prise en compte des habitant-e-s et le développement de leur pouvoir d'agir<sup>197</sup> :



**Lors de concertations, mettre en place des modalités d'organisation matérielles (réellement adaptées) :**

- Une communication claire et adaptée tout au long de la démarche ;
  - Des horaires adaptés ;
  - Un espace accessible, accueillant et inclusif ;
- Accompagnement à l'appropriation (éventuellement via un tiers pour éviter asymétrie) ;
  - Attention à la composition du groupe en termes numérique ;
  - Des supports adaptés (facilitation graphique, jeux, etc.) ;
    - Ne pas minimiser le rôle clé de l'animation ;
    - Des temps conviviaux et des moments informels ;
- La reconnaissance de l'expertise d'usage des personnes concernées lorsqu'elles contribuent à certains projets et sa valorisation concrète : prise en charge des frais associés, modalités de rétribution, etc.

<sup>197</sup> Comme le précise la récente étude sur les espaces collectifs dans les pensions de famille, « les logements d'une pension de famille constituent un domicile donc chaque habitant à la libre jouissance : il peut y recevoir de la visite, préparer ses repas, héberger des personnes, fumer, consommer de l'alcool, y avoir un animal de compagnie. En dehors des logements, l'utilisation des espaces collectif est encadrée par un règlement intérieur, annexé au contrat d'occupation des habitants, et est guidée par le projet social de la pension de famille » (Approches I, 2023, op. cit., p.17)

**Une expérience inspirante : les rencontres autour du vieillissement, de la fin de vie et de la mort organisées par la plateforme ViP**

En novembre 2022, se sont déroulées les rencontres nationales « Pas sans nous ! » sur les questions de vieillissement, fin de vie et mort. Initiées par La plateforme ViP (Vieillesse et Précarité... mais pas que !), ces journées à destination des « personnes concernées », venant de toute la France, avaient pour objectifs de leur donner la parole pour partager leur quotidien, leurs expériences, leurs expertises et envisager des suites collectivement. Elles se sont déroulées dans un lieu accessible (au Liéu à Grenoble, local gratuit, auto-géré, ouvert à tou-te-s et connu par les personnes en grande précarité) et accueillant (ouvert aux enfants et aux animaux) et ont réuni 45 personnes, dont 35 personnes concernées). Les échanges ont reposé sur des supports d'animation adaptés et ont été co-restitués avec les personnes concernées. Des activités variées ainsi que de nombreux moments conviviaux ont jalonné les deux jours de rencontre.

**EN TERMES DE MAITRISE D'USAGE, DES ELEMENTS QUI SONT DEJA REMONTES AU COURS DE CETTE ENQUETE :**

**Des logements spacieux (et confortables (lumière, éventuel balcon)**

**L'importance des rangements**

**Des aménagements architecturaux qui permettent de gagner de l'espace (notamment l'ouverture des fenêtres par exemple)**

**Des possibilités de stockage au sein de la pension de famille (cave ou autre)**

**L'importance d'un espace extérieur privatif (avec jardin) qui contribue à un bien-être constaté partout, qui permet de se livrer à des activités en extérieur (jardinage par exemple, organisation de barbecues aux beaux jours) et d'augmenter la palette des activités ou encore d'avoir des animaux**

**La possibilité de choisir/proposer les types d'activités/sorties**

**La possibilité de meubler à son goût ou de bénéficier d'aide à l'aménagement si besoin**

**Des préoccupations autour du vieillissement**

**Des sujets nombreux : travaux dans la pension de famille, aménagement, extension du bâti, règlement intérieur, gouvernance, etc.**

### Une expérience inspirante : l'extension des Thermopyles

Dans le cadre d'une extension de la pension de famille, la maison des Thermopyles a souhaité organiser une concertation avec les habitant·e·s et l'association de quartier Udé !. En collaboration avec Capa-Cités, des ateliers ont été organisés pour accompagner cette concertation. Le recueil du vécu et de l'expertise d'usage des habitant·e·s a été effectué pour transmettre un certain nombre de préconisations aux équipes d'architectes qui sont venus visiter la pension de famille sous la houlette d'habitant·e·s. Les propositions des architectes ont ensuite été présentées, par nos soins, et à partir de supports adaptés pour collecter leurs avis sur les différents projets.

### EN GUISE DE CONCLUSION, POUR PRENDRE LA DIRECTION D'UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES HABITANT·E·S ET DU DEVELOPPEMENT DE LEUR POUVOIR D'AGIR :

- Faire un état des lieux authentique et mettre en discussion l'existant (avec éventuel accompagnement d'un tiers) ;

#### Des ingrédients indispensables :

- Du temps (faire place et faire avec, ça prend bien plus de temps et changer sa pratique aussi...) ;
- Des moyens humains ;
- Du courage face à l'inconfort qu'implique le changement ;
- Accompagner les équipes vers une évolution des postures et des pratiques professionnelles (formation et accompagnement des professionnel·le·s)

## ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Affil, 2021, *Etude sur les pensions de famille. Enjeux du dispositif et difficultés de développement en Ile-de-France*.

Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, 2022, *Observation sociale pour le Logement d'abord. L'adaptation de l'offre de logement des pensions de famille et des résidences accueil aux besoins du territoire de la Métropole Européenne de Lille*.

Ansa et Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, 2016, *Kit de la participation*.

Approche.s !, 2023, *Les espaces collectifs en pension de famille et en résidence-accueil. Cahier de recommandations à partir de 8 cas d'études*.

Astier I., 2007, *Les nouvelles règles du social*, PUF.

ATD Quart Monde, 2008, *Charte du croisement des Savoirs et des Pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*.

ATD Quart Monde, 2016, *La démarche du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, Repères*.

ATD Quart Monde, 2021, *Réussir la participation de toutes et tous. Petit guide pratique pour agir*.

Aubert T., Artus A., Keller B., Hierso B., Galoseau C., Terral D., 2013, « Que faire avec ceux qui ne (nous) demandent rien ? » *Vie sociale et traitements*, n°117, pp. 91-98.

Bachelard G., 1957, *La poétique de l'espace*, Presses Universitaires de France.

Bacqué M.-H, Mechmache, 2013, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville, Rapport pour le ministère de la ville*.

Baronnet J., Best A., 2018, « Aux portes de la rue ou quand les institutions produisent de l'exclusion : les sortants de la protection de l'enfance », *Recherche sociale* n°227, pp. 5-75.

Bayot L., 2020, *Tranquille chez soi et autres dérangements. Habiter en pension de famille : une existence qui se mesure dans les détails*, Mémoire.

Beaud S., Weber F., 2010, *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte.

Bernard T., 2019, « Co-construire et habiter le foyer », *Rhizome* N° 71 (1), pp. 25-33.

Besse J.-M., 2013, *Habiter. Un monde à mon image*, Flammarion.

Bessin M., 1999, « Le temps, une question de pouvoir », *Mouvement* n°2, La Découverte.

Borie N., 2021, « Offrir une écoute ou un espace de parole ? » in *Les visages de l'écoute* n°79, p. 12.

Brégeon P., 2008, « Histoire du réseau des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et de l'hébergement social » in *À quoi servent les professionnels de l'insertion*, L'Harmattan.

Breviglieri M., 2002, « L'horizon du ne plus habiter et l'absence du maintien de soi en public » in Cefaï D., Joseph I., *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Aube, pp. 319-336.

Breviglieri M., 2006, « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracès*, Bulletin technique de la Suisse romande, n°23, pp. 9-14.

Breviglieri M., 2012, « La juste distance et l'enjeu du "bien" habiter dans le soin et l'aide à domicile », *La revue de l'aide et des soins à domicile*, n°131, pp. 15-18.

Carissan O., 2015, « Accueillir, écouter... soigner ? La Boutique Solidarité, un accueil de jour investi », in *Empan* n°98, pp. 70-75, Editions Erès.

Carrel M., Rosenberg S., 2014, « L'empowerment et le travail social sont-ils compatibles en France ? », *Recherche sociale* n°209, pp. 25-35.

Carrel M., Rosenberg S., 2021, « Recherche participative : l'apport des savoirs issus de l'expérience de la pauvreté » in Petiau A., 2021, *De la prise de parole à l'émancipation des usagers*, Presses de l'EHESP, pp. 239-258.

Castel R., 2003 *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil.

Chambon N., Estecahandy P., Gilliot E., Hennin M. (dir.), 2022, *La politique du Logement d'abord en pratique*, Les Presses de Rhizome.

Chambon N., Gilliot E., 2021, « Ecouter la souffrance et la colère... Répondre et répandre l'espoir » in *Les visages de l'écoute* n°79, p. 2.

Damon, Julien. 2003. « Les SDF en France : difficultés de définition et de prise en charge ». *Journal du droit des jeunes* 223 (3), pp. 30-35.

Defert F., Demoustier S., 2021, « Le développement du Pouvoir d'Agir dans le champ de l'action sociale », *Forum* n°162, Champ social Editions.

Defert F., Demoustier S., 2021, « Le développement du Pouvoir d'Agir dans le champ de l'action sociale : témoignages et expériences », *Forum* n°163, Champ social Editions.

Depussé M., 2007, *Dieu gît dans les détails*, Pol.

Deverchère N., 2017, « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir », *Vie sociale* n° 19 (3), pp. 91-105.

Dihal, 2015, *Les pensions de famille et résidences accueil : du modèle aux réalités d'aujourd'hui*.

Farkas, M., Vallée C., 1996, « De la réappropriation au pouvoir d'agir : la dimension discrète d'une réelle réadaptation », *Santé mentale au Québec* 21 (2), pp. 21-32.

Fas Bretagne, 2022, *Valorisons la participation citoyenne*.

Firdion J.-M., 2006, « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Economie et statistique*, n°391-392, pp. 85-114.

Fouré L., 2006, « La société biographique : une injonction à vivre dignement » Sous la direction d'Isabelle Astier et Nicolas Duvoux », *Le Philosophoire*, n° 27, pp. 269-73.

Frechon I., Marpsat M., 2016, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Economie et statistique* n°488-489, pp. 37-68.

Furtos J., 2015, « Ce que veut dire le terme de clinique psychosociale », in *Empan* n°98, pp. 55-59, Editions Erès.

Furtos J., 2023, *De la précarité à l'auto-exclusion*, Editions Rue dUlm (1<sup>ère</sup> édition : 2009).

Gaberan P., 2021, *Cent mots pour être éducateur*, Erès, (1<sup>ère</sup> édition, 2007).

Gilliot E., Linder A., 2022, « Principes du rétablissement et Logement d'abord », in Chambon N., Estechahandy P., Gilliot E., Hennin M. (dir.), *La politique du logement d'abord en pratique*, Rhizome, pp. 52-64.

Gilliot E., Sorba M., 2020, « Le « logement d'abord » : des activités de médiation au service d'un processus de personnalisation de l'accompagnement social », *Rhizome* 75-76 (1), pp. 174-83.

Gilliot E., Sorba M., 2020, *S'approprier le rétablissement dans l'intervention sociale. Les pratiques d'accompagnement à l'épreuve du logement* (rapport rédigé pour l'Orspere Samdarra sous la direction de Nicolas Chambon et Halima Zeroug-Vial).

Goffard C., 2016, « Quand la relation d'aide se conjugue avec la violence », *Le sociographe* n°56, pp. 51-63.

Goffman E., 1968, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Editions de minuit

Halifax J., Labasque, M-V., 2019, « Résider en pension de famille : un logement individuel en collectivité pour des personnes fragilisées », *Rhizome* 71 (1), pp. 61-71.

Hennion A., 2010, « Vous avez dit attachements ? » in *Débordements : Mélanges offerts à Michel Callon*, pp. 179-190.

Jaeger M., 2017, « Les nouvelles formes de participation des personnes accompagnées dans les instances de gouvernance et dans les formations », *Vie sociale* n° 19 (3), pp. 13-25.

Jouet E., Zimmer F., Damiani E., Chapeau M., Lévy-Bellahsen D., 2019, « Produire des savoirs, construire de nouvelles identités et... partager le pouvoir : quand les personnes accompagnées forment les professionnels », *Vie sociale*, n°25-26, pp. 209-224.

Jouve E., Pichon P., 2015, « Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire », *Les Annales de la Recherche Urbaine* 110 (1), pp. 46-55.

Lallemand D., 2002, *Guide des centres d'hébergement et de réinsertion sociale*, les Editions ASH.

Lanzaro M., 2014, *Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Ile-de-France. Des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes*, thèse en urbanisme, aménagement et politiques urbaines.

Le Bossé Y., Bilodeau A., Vandette L., 2006, « Les savoirs d'expérience. Un outil d'affranchissement potentiel au service du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités », *Revue des sciences de l'éducation*, 32 (1), pp. 183-204.

Le Bossé Y., 2016, *Soutenir sans prescrire. Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir*, Editions Ardis.

Lecomte J., 2010, *La résilience : se reconstruire après un traumatisme*, une conférence-débat de l'Association Emmaüs et de Normale Sup'. La rue, parlons-en. Paris : Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure.

Le pavé, 2013, « La participation », *Les cahiers du pavé* #2.

Lévy J., Uribe Larrea G., 2023 (dir.), *Le Logement d'abord saisi par ses destinataires*.

Liviani Y., 2016, *Les trimardeurs, la courte échelle* / éditions transit.

Marc E., Bonnal C., 2014, « Les rapports de place », *Le groupe thérapeutique*, pp. 87-101.

Mayer N., Micoud A., Péroni M. (dir.), 2000, « Ce qui nous relie », *Revue française de science politique* 50 (4) pp. 858-60.

MCall C., « Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience », *Sociologie et sociétés*, volume 49, numéro 1, pp. 89-117.

Miano L., 2022, *Stardust*, Grasset.

Montoya N., Sonnette M., Fugier P., 2015, « L'accueil paradoxal des publics du champ social dans les établissements culturels », *Culture&Musées* n°26, pp. 46-71.

Noël-Hureau E., 2015, « Le care : un concept professionnel aux limites humaines ? », *Recherche en soins infirmiers* 122 (3), pp. 7-17.

Nguyen A., Frobert L., Pellet J., Favrod J., 2020, « Dévoilement de soi et alliance thérapeutique », *Santé mentale* 249, juin, pp. 28-32.

Overney L., 2017, « Prendre (sa) part. Habiter, c'est participer », *Participations* 19 (3), pp. 23-48.

Paugam S., 2012, « "Compter sur" et "compter pour". Les deux faces complémentaires du lien social » in Castel R., Martin C. (dir.), 2012, *Changements et pensées du changements*, pp. 215-230.

Picard D., 2019, *Quand l'accompagnement émancipe : la pension de famille, support du travail social*.

Plan O., Brunet B., Couraud F., Erard M-F., Salembier A., Téhoueyres I., Theurkauff M-C., Wagner K., et association Or Gris, 2018, « Des lieux pour se rencontrer, partager, faire... », *Pour*, n°233 (1), pp. 171-87.

Peneff J., 1992, *L'hôpital en urgence*, Métailié.

Pétiau A. (dir.), 2021, *De la prise de parole à l'émancipation des usagers, Recherches participatives en intervention sociale*, Presses de l'EHESP.

- Portal B., Jouffray C., 2019, *Coproduire le changement par le DPA*, Presses de l'EHESP.
- Picard D., 2021, *Habiter la pension de famille et s'y émanciper*, Mémoire.
- Ripoll F., Veschambre V., 2005, « L'appropriation de l'espace comme problématique », in *Norois* 195, pp. 7-15.
- Sadin-Cesbron C., 2023, *Habiter en CHR. Faire comme chez soi quand on n'a pas de chez-soi*, Editions Erès.
- Salhin I., 2003, *The Staircase of Transition : Survival through Failure*, paper to be presented in the ICCR seminar on *housing and social inclusion*, Brussels, January.
- Soulet M.-H., 2007, « La reconnaissance du travail palliatif », *Dépendances* 33, pp. 14-18.
- Schweitzer L., 2020. « « On est des (ex-) quelque chose »... De la mobilisation des savoirs expérientiels dans le travail pair », *Rhizome* 75-76 (1), pp. 56-66.
- Uribelarrea G., Jouve E., 2017, « Chronique d'une ethnographie coopérative. Retour sur une enquête embarquée dans un établissement médico-social ». *Recherches Qualitatives, Les enjeux actuels de la recherche qualitative à l'hôpital et dans les institutions de soins de longue durée*, 36 (2), pp. 112-32.
- Uribelarrea G., Lévy J., Bourgois L., 2022, « Dire (ou pas) ce qui compte pour soi. L'expression du choix de l'habitat dans le cadre de l'accompagnement du Logement d'abord », in *La politique du Logement d'abord en pratique*, pp. 83-90, Rhizome.
- Vannesse A., 1995, *Ecouter l'autre. Tant de choses à dire*, Chronique sociale (3<sup>ème</sup> édition),
- Vives L., 2019, « Le logement, allié de la mise en œuvre du programme "Un chez-soi d'abord" ? », *Rhizome* n°71, pp. 92-100.
- Zask J., 2020, « La participation bien comprise », *Esprit* n°7, pp. 119-123.
- Zerbib L., Bechla I., 2022, « Lieu de répit. Un espace pour le "soi" dans le champ de la santé mentale » in Chambon N., Estechahandy P., Gilliot E., Hennin M. (dir.), *La politique du logement d'abord en pratique*, Rhizome.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Glossaire

Annexe 2 : Récapitulatif des temps de séjour et d'observation réalisés

Annexe 3 : Récapitulatif des entretiens réalisés

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des pensions de famille investiguées

## Annexe 1 : Glossaire des acronymes

AAH : Allocation adulte handicapé  
ACI : Atelier chantier d'insertion  
ADA : Allocation pour demandeur d'asile  
AER-R : Allocation équivalent retraite de remplacement  
ALUR : Loi l'accès au logement et un urbanisme rénové  
ARE : Allocation d'aide au retour à l'emploi  
ASE : Aide sociale à l'enfance  
ASS : Allocation de Solidarité Spécifique  
ATA : Allocation temporaire d'attente  
AVA : Activité d'adaptation à la vie active  
CASF : Code de l'action sociale et des familles  
CAT : Centre d'aide pour le travail  
CCH : Code de la construction et de l'habitat  
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale  
CHU : Centre d'hébergement d'urgence  
CMP : Centre médico-psychologique  
CVS : Conseil de vie sociale  
DALO : Droit au logement opposable  
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
ESAT : Établissement et service d'aide par le travail  
FJT : Foyer jeunes travailleurs  
GEM : Groupe d'entraides mutuelles  
IAE : Insertion par l'activité économique  
RSA : Revenu de solidarité active

## Annexe 2 : Les temps de séjour et d'observation réalisés sur les terrains enquêtés

RÉCAPITULATIF	Thermopyles	Les Treuils	Le Village	Relais Ozanam et Oiseau bleu	Soliha
<b>Localisation</b>	<b>Paris</b>	<b>Bordeaux</b>	<b>Cavaillon</b>	<b>Grenoble et environs</b>	<b>Tours</b>
<b>Visios</b>	Présents : les habitants, le CA des Thermopyles, Udé!, Paris Habitat et la maire du 14ème (02/11/2021)	Présents : Marie-Noëlle Maillard (directrice) (24/02/2021)	Présents : l'équipe de la pension de famille (09/03/2021)	Présents : les équipes des 3 pensions de famille avec les résidents (18/02/2021)	Présents : équipe de la Bazoche avec les résidents (14/01/22)
	Présents : les habitants, le CA des Thermopyles, Udé! (13/11/2021)	Présents : MN Maillard et l'équipe de la maison-relais (15/03/2021)	Présents : les résidents et deux hôtes (26/05/2021)		
		Présents : deux professionnels et les résidents (20/05/2021)			
<b>Ateliers en présentiel / Observation, échanges informels et entretiens</b>	2 ateliers réalisés : (11 mars et 25 mai) Séjours d'observation et d'entretiens : 21 mars, Du 25-26 avril et du 20 au 22 juillet 2022.	2 séjours réalisés : 4 ateliers (sur 2 jours du 31 mai au 1er juin). Observation et entretiens les 12 et 13 juillet 2021.	2 séjours réalisés : 1 atelier, observation participante et entretiens (du 24-25 et du 28 au 29 juin 2021).	2 séjours réalisés : Visites et ateliers réalisés dans 4 pensions de famille, observation et entretiens du 30 août au 3 septembre 2021 et en décembre 2021.	2 séjours réalisés : Visite et entretiens du 6 au 8 avril 2022  Observations et entretiens du 5 au 7 juillet 2022.

Par ailleurs, nous avons participé à plusieurs rencontres collectives permettant de retrouver les habitant-e-s et les équipes de certaines pensions de famille dans un autre cadre, en dehors de la pension de famille et dans des modalités plus informelles :

- Du 24 au 26 septembre 2021 (festival C'est pas du Luxe à Avignon co-fondé par la Fondation Abbé Pierre, la scène nationale La Garance et le Village) ;
- Du 13 au 17 juin 2022 (Séjour de vacances « Sète à toi » à Sète, organisé par la Fondation Abbé Pierre) ;
- Du 23 au 25 septembre 2022 (festival C'est pas du Luxe à Avignon) ;
- Les 24 et 25 novembre 2022 (rencontre sur le vieillissement, la fin de vie et la mort au Lieu à Grenoble par la plateforme VIP – Vieillesse et Précarité – du groupement des possibles).

### Annexe 3 : Récapitulatif des entretiens réalisés

Pension de famille		Hbt	Salarié	Autre	Nom A.	Fonction	Date	Durée
<b>BORDEAUX</b>	1	1			Nouredine	Résidant	02/06/2021	30'59
	1	1			Théo	Résidant	02/06/2021	49'34
	1	1			Claude	Résidant	02/06/2021	09'04
	1	1			Marc	Résidant	02/06/2021	34'01
	1	1			Léo	Résidant	02/06/2021	37'23
	1	1			Arthur	Résidant	02/06/2021	32'41
	1		1		Mélanie	Salariée	02/06/2021	16'03
	Bordeaux - séjour 2	1		1		Cécile	Salariée	12/07/2021
1		1			Jeanne	Résidente	12/07/2021	1'24'05
1			1		Bruno	Salarié	13/07/2021	1'49'33
Bordeaux - séjour 3	1		1		Monique	Salariée - Directrice	30/09/2021	1'34'02
<b>CAVAILLON</b>	1		1				25/06/2021 et 28/06/21 et 29/06/2021	
					Gabin	Salarié		02'02'43
	1		1		Nathalie	Salariée	25/06/2021	43'68
	1		1		Anna	Salariée	28/06/2021	01'16'01
	1			1		Travailleuse en chantier d'insertion		
					Léa		28/06/2021	35'17
	1	1			Julie	Accueillie	28/06/2021	22'30
	1	1			Ilyès	Accueilli	29/06/2021	25'13
	1			1	Jean	Bénévole	29/06/2021	47'43
	1	1			Fabrice	Accueilli	29/06/2021	22'48
	1		1		Romain	Salarié - Directeur	29/06/2021	1'18'17
Cavaillon - séjour 2	1			1				
	1	1			Cléa et Camilia	Stagiaires	03/11/2021	14'55
	1	1			Claudine	Accueillie	03/11/2021	1'01'09
	1	1					04/11/2021 et 05/11/2021	1'08'52 et 38'46
	1	1			Christophe	Accueilli	05/11/2021	35'24
<b>ISERE</b>	1	1						
					Claude	Habitant	02/08/2021	1'22'29

	1	1						
					Pascal	Ancien habitant	02/08/2021	1'34'44
	1	1			Patricia	Habitante	02/08/2021 et 03/08/21	1'54'10
	1	1			Claire	Habitante	02/08/2021	35'28
	1	1			Xavier	Habitant	03/08/2021	1'22'58
	1	1			Julien	Habitant	03/08/2021	1'37'49
Grenoble - séjour 2	1	1			Jean	Habitant	09/12/2021	1'05'50
	1	1			Quentin	Habitant	10/12/2021	1'04'13
	1	1			Linette	Habitante	10/12/2021	1'18'17
	1		1		Gabriel	Salarié	10/12/2021 et 28/03/2022	43'14 et 1'26'52
Grenoble à distance	1		1		Hélène	Salariée	28/03/2022	1'36'57
	1		1		Clara	Salariée	03/05/2022	1'21'43
			1		Anaïs	Salariée	18/07/2022	1'34'57
	1		1		Emeline	Salariée	22/07/2022	1'14'19
<b>TOURS</b>	1	1			Claire	Habitante	07/04/2022	1'21'31
	1	1			Hélène	Habitante	07/04/2022	56'20
	1	1			Clément	Habitante	07/04/2022	1'25'10
	1	1			Patricia	Habitant	07/04/2022	28'10
séjour 2	1	1			Patrick	Habitant	06/07/2022	1'52'00
	1	1			François	Habitant	06/07/2022	1'01'17
	1	1			Gabrielle	Habitante	06/07/2022	1'15'20
			1		Yoann	Salarié	05/07/2022	1'29'03
	1				Margaux	Salariée	21/12/2022	3'14'00
<b>PARIS (2 séjours)</b>	1	1			Bernard	Habitant	26/04/2022	2'04'29
	1	1			Caly	Habitant	20/07/2022	21'27
	1		1		Véronique	Directrice	21/07/2022	1'23'10
	1	1			Erin	Habitant	21/07/2022	27'20
	1	1			Dolly	Habitante	22/07/2022	55'10
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>4</b>				